

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DAKAR

(U C A D)



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT
(I.N.S.E.P.S)**

**Contribution des activités
physiques et sportives au
développement économique dans un
pays d'Afrique Noire Francophone :
LE TOGO**

MONOGRAPHIE

**POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE
AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Présentée par :



Nicolas Fataou do REGO

Promotion 1996 - 1998

Co-dirigée par :

*** *Ismaila Madior FALL***
Assistant à la F.S.J.P. / U.C.A.D

*** *Kodjovi Raphaël AGOPOME***
*Inspecteur E.P.J.S / Directeur EPS
CONFEJES .*

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|------|
| DEDICACES | VI |
| REMERCIEMENTS | VIII |
| AVANT - PROPOS | IX |
| LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS | XIII |
| <u>INTRODUCTION</u> | 1 |
| I - Définition de concepts | 8 |
| II - Problématique | 10 |
| III - Hypothèse | 17 |
| IV - Méthodologie | 18 |
| PREMIERE PARTIE : Diagnostic général : Les caractéristiques environnementales (cadre conditionnant et facteurs de développement) | 24 |
| CHAPITRE I : Le contexte culturel et historique | 25 |
| Section I : La période d'avant la colonisation..... | 26 |
| Paragraphe I : Les différents groupes ethniques | 26 |
| Paragraphe II : Les croyances et coutumes | 29 |
| Paragraphe III : Les Activités Physiques Traditionnelles..... | 30 |
| Section II : La période coloniale..... | 31 |
| CHAPITRE II : Le contexte politico - administratif | 34 |
| Section I : La vie politique au Togo | 34 |
| Section II : La situation administrative..... | 35 |
| CHAPITRE III : Le contexte économique et social | 37 |

| | |
|---|-----------|
| Section I : Evolution de l'économie | 37 |
| Paragraphe I : Les secteurs productifs | 37 |
| Paragraphe II : Les instabilités de l'économie togolaise | 38 |
| Section II : Les problèmes sociaux..... | 39 |
| Section III : Le modèle de NOVIKOV et MAXIMENKO | 41 |
| Paragraphe I : Le revenu national par habitant..... | 42 |
| Paragraphe II : La valeur de l'alimentation de la population | 43 |
| Paragraphe III : L'espérance de vie..... | 45 |
| Paragraphe IV : Le pourcentage de la population analphabète | 46 |
| Paragraphe V : Le pourcentage de la population urbaine | 47 |
| Paragraphe VI : Le nombre d'habitants | 48 |
| CONCLUSION PARTIELLE..... | 49 |
| | |
| DEUXIEME PARTIE : L'évolution du mouvement sportif au Togo..... | 52 |
| CHAPITRE I : Le sport au Togo des origines à 1974 | 55 |
| Section I : Le sport au Togo des origines à 1960 | 55 |
| Paragraphe I : Le modèle institutionnel Français | 55 |
| Paragraphe II : Les structures sportives dans la colonie du Togo..... | 55 |
| Paragraphe III : Les activités sportives dans la colonie du Togo..... | 56 |
| Paragraphe IV : Le financement du sport dans la colonie du Togo | 56 |
| Paragraphe V : Les cadres sportifs dans la colonie du Togo | 56 |
| Section II: Le sport au Togo des indépendances à 1974 | 57 |
| Paragraphe I : Les structures d'organisation..... | 57 |
| Paragraphe II : Les aspects positifs de ces structures | 59 |
| Paragraphe III : Les faiblesses des ces structures..... | 60 |
| CHAPITRE II : Le sport au Togo de 1974 à nos jours | 61 |
| Section I : La réforme des sports de 1974 | 61 |
| Section II : La réactualisation de la réforme..... | 63 |
| Section III : Les structures d'administration et de gestion des sports..... | 64 |
| Paragraphe I : Le Ministère de la Jeunesse et des Sports..... | 65 |

| | |
|---|------------|
| Section II : Proposition pour une réorganisation des institutions au service des APS | 138 |
| Paragraphe I : Les nouvelles structures publiques nationales au service des APS | 139 |
| Paragraphe II : Les structures privées nationales | 142 |
| CHAPITRE III : Pour une nouvelle approche des APS comme facteur de développement économique au Togo..... | 145 |
| Section I : Proposition pour une politique nationale de relance des APS au Togo..... | 146 |
| Paragraphe I : Le droit à l'EPS | 147 |
| Paragraphe II : la formation des cadres | 148 |
| Paragraphe III : La promotion des sports scolaires et universitaires | 149 |
| Paragraphe IV : Le financement du sport..... | 150 |
| Section II : L'entreprise des APS au Togo..... | 150 |
| Section III : Les ressources que peuvent générer les APS au Togo | 152 |
| Paragraphe I : Les ressources financières | 154 |
| Paragraphe II : La création d'emplois sportifs | 154 |
| Paragraphe III : Le sport comme moyen d'éducation..... | 156 |
| Section IV : Propositions | 156 |
| CONCLUSION GENERALE : | 158 |
| BIBLIOGRAPHIE | 162 |
| ANNEXES | 165 |

DEDICACES

☛ **A mon feu père**, qui, toute sa vie a œuvré pour mon devenir. **Papa** !
trouve à travers ce travail, le couronnement de tes efforts.

Paix à ton âme.

☛ **A Maman chérie** ! pour ton courage et ton abnégation. Ce travail est le fruit de l'arbre que papa et toi aviez planté et que tu as continué d'entretenir seule depuis 14 ans avec la grâce de Dieu.

Profonde affection.

☛ **A mon épouse Francine** dont l'affection et le soutien ne m'ont jamais fait défaut depuis l'INEEPS à Porto - Novo jusqu'à l'INSEPS à Dakar.

Ce travail est le tien.

☛ **A ma fille Joanelle Saoudath** et à son frère **Yann Blaise Boubacar** qui vit le jour pendant que j'écrivais cette monographie : je sais que vous avez souffert de mon absence. Je voudrais que ce travail constitue pour vous un exemple.

Cherchez à faire mieux que Papa.

☛ **A mes frères, soeurs, cousins et cousines** : permettez-moi de ne pas vous citer tous, compte tenu de votre nombre.

Vous avez su combler le vide créé par mes deux (2) années d'absence.
Trouvez ici le fruit de vos efforts et de votre soutien incommensurable.

☛ **A mon frère et ami Edoh Alexandre KUEGAH et sa famille** pour l'amitié qui nous a toujours liée.

☛ **A mon ami Clément GAMAYIZOME et sa famille** pour votre constante disponibilité : sincère sympathie.

☛ **A mon frère Fréjus Sévérin QUENUM et sa famille** pour la marque de fraternité et de soutien qu'ils m'ont toujours manifestée.

☛ **A tous mes amis et collègues Enseignants d'EPS** pour leur soutien et leurs conseils.

☛ **A Monsieur Mandjaly BATASCOME** pour avoir guidé mes premiers pas dans l'administration du MJS :

toute ma reconnaissance.

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pu être fait si je n'avais pas bénéficié de nombreux concours bienveillants.

Je m'en voudrais de passer sous silence l'existence de tant de conseillers et de soutiens de professeurs, de parents, des amis et des compatriotes, dont l'aide pour ma formation et à la réalisation de ce travail a été très bénéfique.

Ainsi, mes remerciements vont :

✋ **A Monsieur le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture,**
et à tout son Cabinet ;

✋ **A Monsieur le Secrétaire Général de la CONFEJES** et à tout *son staff* ;

✋ **A l'administration et à tout le personnel de l'INSEPS** de Dakar pour leur hospitalité ;

✋ **A Monsieur Ismaïla Madior FALL,** pour sa contribution et sa constante disponibilité : "Votre participation à la réalisation de ce travail est incommensurable. Sincères remerciements."

✋ **A Monsieur Kodjovi Raphaël AGOPOME** qui, malgré ses préoccupations n'a ménagé aucun effort pour me consacrer ses heures précieuses. Je m'en voudrais d'oublier son épouse pour la marque de sympathie qu'elle m'a témoignée durant mon séjour à Dakar : Profondes gratitude.

✋ **A Monsieur Pierre Edoh GABIAM et sa famille** pour leur soutien complice et affectueux : Sincères remerciements.

✋ **A tous les enseignants** qui se sont penchés sur ma formation et qui m'ont communiqué une parcelle de leurs compétences, me permettant ainsi d'accroître les miennes : Profondes gratitude.

✋ **A tous mes camarades de promotion** ainsi qu'à tous *les étudiants* de l'INSEPS en souvenir des joies et des peines que nous avons ensemble partagées.

✋ **A mon frère, ami et collègue Abdoulaye GUEYE, à sa famille** et surtout à *sa Maman* qui m'a accueilli comme son fils : Toute ma reconnaissance.

✋ **A mon ami Moussa DIACK** pour la confiance et l'amitié qu'il a toujours eues à mon endroit ; j'en garde un vibrant souvenir.

✋ **A mon ami Léon Jacques FAYE**, pour tous les services désintéressés qu'il m'a toujours rendus : Sincères gratitude.

✋ **A Noëla Inès MANGA** et à *sa camarade Marie-Hélène NDIAYE* pour l'amitié qu'elles m'ont manifestée durant mon séjour à Dakar : Tout mon attachement.

✋ **A mes cousins : Gabriel NAPPORN, Jean-Luc et Ghislain Do REGO**, et à ma cousine *Elvire Do REGO* pour leur soutien moral : Un grand merci.

✋ **A Pascal ANATO** pour sa disponibilité et son concours à la réalisation de ce travail : Sincères sympathies.

 **A tous les étudiants et stagiaires Togolais** à Dakar particulièrement

à :

* **Richard SOLITOKI,**

* **Fernand TONA,**

• **Mathias AYENA,**

* **Sévérin ASSOUM**

• **Hubert TCHEKPI**

* **Joseph A. AMOUZOUVI**

• **Firmin B. BATCHAMLA**

Pour que l'amitié que nous avons nouée ici se perpétue et se développe :
Sincères sympathies.

 **A tous mes amis sénégalais** particulièrement à *l'Amicale des étudiants de PAMBAL* pour leur Téranga : Toute ma reconnaissance.

 **A Monsieur Louis DJOSSOU HOUNNOU** dont la constante disponibilité et la participation m'ont été d'un grand secours : Profondes gratitude.

Enfin, a tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à ma formation et à la réalisation de ce document, et dont je tais bien volontiers les noms :

je dis un grand merci.

AVANT - PROPOS

Si les jeux de l'Antiquité avaient suivi la décadence des civilisations GRECQUE et ROMAINE, le sport n'avait pas disparu pour autant.

En Afrique, dans les sociétés traditionnelles les jeux pratiqués par les peuples, étaient nombreux et variés. Ils étaient pour l'essentiel, le reflet de la vie dans nos sociétés.

L'apparition du sport moderne avec la colonisation en Afrique, a désarticulé et dévalorisé quelque peu nos jeux traditionnels. Mais, après 40 ans environ passé à s'organiser, et près de 20 ans à prospérer grâce à la médiatisation et surtout à la télévision, le sport continue de se battre pour s'implanter et s'affirmer comme un fait social dans nos pays ; et d'ailleurs, il ne cesse de prouver qu'il est porteur de valeurs spécifiques.

Et comme le disait BOZONNET, « ... le sport est toujours resté en lien étroit avec les moeurs de son temps . Des jeux GRECS, baignés de religions, aux jeux violents du Moyen-âge d'inspiration guerrière ; des professionnels Anglais, enfants de la révolution industrielle aux soucis pédagogiques d'un COUBERTIN, le sport a toujours été un fait social plus ou moins prégnant.

Faut-il s'étonner d'y découvrir aujourd'hui la corruption, quand c'est une pratique courante dans les affaires et qu'elle a atteint la politique ? Faut-il se scandaliser que les champions gagnent de l'argent, beaucoup d'argent, quand les retombées financières de leurs exploits profitent à de large secteurs de l'économie ? Faut-il hurler au tricheur lorsqu'un sportif se dope alors que, dans le reste de la société, on retrouve le même comportement, depuis l'étudiant bourré de maxiton

pour passer ses examens jusqu'à l'écrivain dont le chef - d'œuvre doit autant chanvre indien qu'à la sueur ?

Le sport est-il un miroir ou un acteur de la société ? >>>¹

C'est en essayant de répondre aux différentes questions de BOZONNET, surtout dans notre tentative de montrer que le sport est un miroir de la société, que nous avons choisi de réfléchir sur *la contribution des APS au développement économique dans un pays d'Afrique Noire Francophone : Le Togo*.

Pour mener cette réflexion, nous sommes partis des caractéristiques environnementales déterminant les facteurs de développement pour mieux comprendre l'évolution du mouvement sportif togolais. Ensuite, nous avons étudié les différentes théories et recherches sur l'économie du sport. Enfin, nous avons essayé de dégager les opportunités et les stratégies d'actions susceptibles d'être combinées en plan ou programmes capables de faire des APS, un véritable acteur de développement économique du Togo.

Ce travail n'est pas celui d'un économiste ou d'un sociologue. C'est une tentative de recherche dans un champ d'actions interdisciplinaires pour susciter des réflexions et des recherches des spécialistes de nos pays.

¹ - BOZONNET (J-J), *Sport et société*, Paris, Ed. Marabout, 1996, p.12

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|------------------|---|
| ACNO | : Association des Comités Nationaux Olympiques |
| AOF | : Afrique Occidentale Française |
| APS | : Activité Physique et Sportive |
| APT | : Activité Physique Traditionnelle |
| CAF | : Confédération Africaine de Football |
| CIEPS | : Comité International de l'Éducation Physique et des Sports |
| CNO | : Comité National Olympique |
| CNOSF | : Comité National Olympique Sportif et Français |
| CNOT | : Comité National Olympique Togolais |
| CONFESJES | : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'Expression française |
| EPS | : Education Physique et Sportive |
| FIFA | : Fédération Internationale de Football Association |
| FMI | : Fonds Monétaire International |
| MJS | : Ministère de la Jeunesse et des Sports |
| RPT | : Rassemblement du Peuple Togolais |
| TVA | : Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| UNESCO | : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture |
| SICUD | : Sport Identité Culturelle et Développement |
| SOTED | : Société Togolaise d'Études et de Développement |

INTRODUCTION

« Le sport est politique, ne serait - ce que parce qu'il est inséré dans un système social donné : à savoir le mode de production capitaliste d'Etat ou bureaucratique d'Etat, le sport est un secteur particulier spécifique de la politique et comme tel justifiable de la sociologie politique ».

Jean-Marie BROHM

Sociologie politique du sport, Paris, PUF, page 15.

Les pays africains, fortement influencés par la colonisation, ont été marqués par la modernisation et la prédominance économique occidentale. Ainsi, ils sont passés de l'économie de subsistance à l'économie monétaire tendant de nos jours vers l'économie de marché. Ces pays, à l'orée du 21^e siècle cherchent à s'affirmer sur les plans économique, politique, social et culturel.

Ainsi, devant les difficultés réelles des pays africains à changer ou à transformer nos sociétés dites « non développées », « sous développées », « mal développées », ou encore avec une certaine courtoisie « pays en voie de développement », de nombreux sociologues, économistes, juristes et anthropologues, chacun à sa manière, ont tenté de définir et de faire connaître leur théorie sur le « sous développement ». Ces différentes théories tournent autour de trois thèses :¹

La première thèse présente le sous-développement comme un phénomène naturel avec cinq (5) causes principales :

« - La pauvreté des ressources naturelles (bien que les pays sous-développés soient considérés comme les réservoirs de matières premières pour leurs homologues dits développés) ;

- Les aléas climatiques que nous attribuons aux diverses pollutions de l'atmosphère ;

- Le fatalisme prôné par de nombreuses religions ;

- Le manque de confiance et la mauvaise organisation des systèmes d'administration des pays africains en général et ceux de l'Afrique Noire Francophone en particulier ;

¹ - CHIFFLET (P.) et GOUDA (S.), *Sports, Identités Culturelles et Développement en Afrique Noire Francophone*, Rapport de recherche, Grenoble, 1990, p. 8

- L'impuissance congénitale des non européens.

La logique de cette thèse est la suivante : «< parce qu'ils sont pauvres, ils sont malades ; s'ils sont malades, ils ont une faible productivité de travail ; puisqu'ils ont une faible productivité de travail, ils ont un faible revenu, d'où leur pauvreté² ».

La seconde thèse présente le sous-développement comme un retard de développement rattrapable dans le temps et qui n'influence pas le développement des autres pays. Or, dans la logique du marché mondial, les capitaux des pays sous-développés, lorsqu'ils existent, sont placés de façon rentable dans les pays européens, qu'ils contribuent ainsi à développer au détriment de leur pays d'origine.

Enfin, la troisième thèse définit le sous-développement comme le résultat de la domination exercée par les pays riches ou industrialisés sur les pays d'Afrique Noire. Cette situation a sérieusement désarticulé les structures de ces pays en fonction des besoins des pays développés (déportation de population, exploitation abusive des ressources naturelles, destruction et restructuration du mode d'organisation sociale suivant la volonté des puissances coloniales).

Cette troisième thèse qui remet en cause les deux premières, et qui paraît à notre sens plus réaliste, essaie de mieux aborder les problèmes du sous-développement. Quel que soit le courant de pensée, le sous-développement pose le problème du développement.

Alors quelle est la définition du concept de développement ?

Si la croissance économique a toujours préoccupé les économistes, c'est seulement dans les années 1940 / 1950 qu'ont vu le jour, les premières théories du développement.

² - CHIFFLET (P.) et GOUDA (S.). Op. Cit., p. 9

En effet, la prise de conscience du retard accusé, du point de vue de leur industrialisation, par un grand nombre de pays : africains, latino-américains et asiatiques, est à l'origine de ces travaux.

Ainsi, le développement a été décrit comme une succession d'étapes qui varient à des degrés divers, soit par la forme d'organisation (familiale, urbaine ou nationale), de la production et des échanges, soit par la nature du secteur prédominant (primaire, secondaire ou tertiaire), soit encore par le rythme de croissance de l'investissement et de l'accumulation du capital³.

Ces étapes précédemment décrites se résument par la tradition, la transition, le décollage, la maturité et la consommation de masse.

Cependant les années 1980 ont vu la notion de développement s'humaniser. En effet, on a constaté dans plusieurs pays, l'échec des politiques strictement économiques inspirées par une vision macro-économique du développement, qui trouverait ses références dans le mode occidental.

En conséquence, les pays en développement, soucieux du développement humain et durable, ont adopté une vision micro-économique globale qui inclut la dimension humaine et intègre l'économie et l'écologie, le naturel et le culturel. Notons que généralement, le développement est souvent défini par rapport à des normes économiques, sans référence au contexte socio-culturel.

Aussi pour apprécier l'essor des pays sous-développés devons-nous les comparer à ceux de grandes performances économiques et dits développés ?

La référence, est-ce toujours les autres ?

³ - BALANDIER G., *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire*, Paris, PUF, 1982, p. 34.

Autrefois, les puissances coloniales que constituaient ces pays développés, disaient des pays africains : « Ils ne sont pas civilisés, il faut les civiliser⁴ » ; et ils ont apporté leurs civilisations.

Aujourd'hui, ces mêmes pays développés disent des pays africains : « Ils ne sont pas développés, il faut les développer ». En conséquence, ils leur proposent des modèles de développement. C'est d'ailleurs ce que dénonçait Maurice GLELE lorsqu'il disait : « Longtemps l'Afrique Noire a été considérée comme un continent sans civilisation, par conséquent sans histoire⁵ ».

Et sur cette base selon PISANI. E. « Des pays du Nord ont accablé l'Afrique d'un type d'organisation et d'un modèle de développement dérivé de leurs propres expériences, comme s'il s'agissait d'un prêt à porter. La copie devait être conforme en tout : langue, habitat, nourriture, école, université, administration, organisation des associations, législations etc...⁶ ».

Pour réaliser leurs ambitions, il y a eu des aides au développement : aide bilatérale ou multilatérale.

Mais le constat aujourd'hui est que malgré les aides au développement et les transferts de technologie, la copie n'a jamais pu être conforme à l'originale. la différence est d'ailleurs très criarde. Les solutions toutes faites ont largement montré leurs limites et se sont révélées inadaptées aux réalités des pays à développer, les *pays africains notamment*.

L'heure n'est donc plus au mimétisme et au port des « habits faits pour d'autres ». Ainsi, le développement ne doit plus être conçu uniquement en termes de progrès technologiques et de croissance économique. Il doit de plus en plus être fait

⁴ - MERLE M., *l'Afrique Noire Contemporaine*, Paris, Armand COLLIN, 1972, pp. 115 - 120

⁵ - GLELE M., *les pouvoirs africains*, Paris, PUF, 1983, p 42 .

⁶ - CHIFFLET ET GOUDA, *rapport SICUD*, pré-cité, p. 15

« sur mesure » ; c'est-à-dire inclure un ensemble de données propres à chaque pays à assurer un mieux-être des sociétés, l'épanouissement de leur culture, le renforcement du sens des valeurs humaines et sociales et la participation effective des populations à leur propre progrès.

Il s'en suit donc pour les pays africains de réfléchir sur les caractéristiques de leur milieu afin que tout projet de développement puisse s'appuyer sur un diagnostic du secteur à développer.

Au nombre de ces secteurs, nous pouvons citer les activités physiques et sportives (APS) qui, tout comme l'administration, l'éducation, la santé etc... dans la longue liste des composantes des prêts-à-porter européens, sont devenues un phénomène social bénéficiant des moyens scientifiques et technologiques des pays industrialisés. Elles sont régies par la même logique, les mêmes principes et les mêmes mécanismes de domination et d'hégémonie des pays développés⁷.

Et comme le disait l'Ambassadeur DJOUDJI, « l'héritage colonial s'est traduit en Afrique par la survivance d'une philosophie du sport et d'une culture sportive qui, n'étant qu'une simple transposition des structures européennes ne correspondent ni à nos besoins, ni à nos réalités et encore moins aux orientations que nous voulons imprimer à nos nations pour les hisser à un niveau de développement corporel et moral, à même de leur assurer ce bien être social que la charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) nous assigne comme objectif prioritaire ⁸».

Ainsi, des stéréotypes et des représentations reçues, les pays africains en général et ceux d'Afrique francophone en particulier, ne pouvaient pas dans les

⁷ - CHIFFLET et GOUDA, Rapport SICUD, Op. Cit. p. 7

⁸ - Allocution de l'Ambassadeur DJOUDJI, compte rendu des travaux de la 9^{ème} Assemblée Générale du C.S.S.A. tenue à Yaoundé du 14 au 17 Décembre 1979.

conditions qui étaient les siennes, échapper au mouvement de « planétisation » des Activités Physiques et Sportives.

A cet effet, le Comité International Olympique (CIO) dont le rôle n'est plus à démontrer et les Fédérations Internationales Sportives, ont universalisé l'organisation occidental-industrielle de la pratique sportive qu'ils n'ont cessé de renforcer et contrôler avec l'aide des organisations para-sportives telles que : le Conseil International pour l'Education Physique et le Sport (CIEPS), l'UNESCO, la CONFEJES etc..., en imposant aux sociétés africaines la rationalité sportive occidentale.

Mais, «pour qu'un modèle soit suffisamment prégnant dans une société, il importe que sa diffusion soit large, intense, variée et durable ⁹».

Les missions chrétiennes en Afrique Francophone, l'école et l'armée française dans les colonies ont été les auxiliaires remarquables dans la pénétration et la diffusion de la culture occidentale.

Parmi les pays d'Afrique Francophone qui ont été marqués par la prégnance du modèle occidental, nous avons le Togo en Afrique Occidentale qui a été influencé par les modèles allemand, anglais et surtout français.

De nos jours on ne peut pas s'étonner de la volonté des pays africains en général et du Togo en particulier, de réorganiser toutes les structures économiques, culturelles et sociales. Mais devant les difficultés de ces pays à maîtriser les structures d'animation de leur système économique certains secteurs comme, le secteur social et culturel et plus précisément les activités physiques et sportives, sont souvent considérées comme improductifs et négligés. Cette situation se justifie dans la mesure où l'on ne saurait mesurer l'impact de ces activités dans la

⁹ - CHIFFLET et GOUDA. Rapport SICUD, Op. Cit., p. 7

croissance économique d'un pays. Or le développement d'un pays ne pourrait seulement se mesurer par rapport aux activités de production de biens et de services.

Ce n'est donc pas pour nous, un hasard si la réflexion que nous avons entreprise dans le cadre de notre monographie pour la préparation du Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports (CAIJEPS), porte sur : « **La contribution des Activités Physiques et Sportives dans le développement économique d'un pays d'Afrique Noire francophone : le Togo** ».

La volonté qui nous anime dans ce travail est en fait de poser le problème du sport et du développement dans toute sa complexité afin de susciter de nouvelles réflexions plus poussées et plus scientifiques, car, l'individu qui est impliqué dans la pratique sportive est également concerné par les problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels de la société dans laquelle il évolue.

I- DEFINITION DES CONCEPTS

Nous allons essayer d'élucider les concepts : de sport et d'Activité Physique et Sportive (APS), pour permettre une bonne compréhension de notre sujet.

Il faut bien reconnaître qu'une grande confusion règne au sujet de ce qui est *habituellement désigné sous le nom de sport*.

En effet, le sport est un mot anglais, lui-même provenant du vieux français : « *desport* » qui signifie : distraction ou divertissement. Ce qui fait que tous les jeux, même les jeux de cartes ou d'échecs (par exemple) sont parfois considérés comme des sports ; d'où la confusion.

Mais selon l'encyclopédie QUILLET, « le sport s'emploie pour désigner les exercices qui ont pour objet de développer la force musculaire, l'agilité, l'adresse, le courage et le sang froid surtout quand il se pratique en plein air et quand il y a un élément d'émulation ».

Pierre PARLEBAS ira plus loin en disant que « le sport est une pratique méthodique des exercices physiques, en vue d'augmenter la force, l'adresse et la beauté du corps, pas seulement en vue du perfectionnement du corps humain, mais aussi de l'éducation de l'esprit¹⁰».

Par contre, Georges HEBERT dira que : « le sport est tout genre d'exercices physiques ou d'activités physiques ayant pour but la réalisation d'une performance et dont l'exécution repose essentiellement sur l'idée de lutte contre un élément défini¹¹».

Ainsi, l'analyse de ces définitions révèle ici clairement que le concept sport est à géométrie variable, mais fonde son originalité sur l'activité physique.

Une analyse du concept activité physique montre que celle ci trouve « son origine d'une part, dans la propension des sociétés à trouver un exutoire à la violence et au trop plein d'énergie des individus, et d'autre part au plaisir intrinsèque que l'homme éprouve de bouger, de se déplacer, de travailler, bref d'exprimer la plénitude de son être¹²». Donc l'activité physique est une activité libre et spontanée sans autre contrainte que celle fixée par la société où elle se pratique.

Or, le Dictionnaire Universel définit le sport comme : « Une activité physique qui a pour but la compétition, l'hygiène ou la simple distraction». Mais pour

¹⁰ - PARLEBAS P., *contribution au lexique commenté en sciences de l'action motrice*, Paris, INSEP, 1981, p. 223.

¹¹ - HEBERT (G.), *Notes de cours de connaissance professionnelle en sport*, Inspectorat 2^{ème} année 1998

¹² - ALBERTINI P., *mémento de l'éducation sportive*, 2^o degré, Paris, INSEP, 1986, p. 425

ALBERTINI, « le sport est toute situation motrice codifiée sous forme de compétition et institutionnalisée¹³ ».

L'institution ici, est considérée comme : les pouvoirs publics, les fédérations et les instances olympiques. Or, nos sociétés sont multinationales. Ce qui nous amène à définir le sport comme une activité physique codifiée, institutionnalisée et universelle. Universelle parce que souvent, nos jeux traditionnels ne sont pas *considérés comme des sports*.

Dans le cadre de notre réflexion, nous allons souvent utiliser, tantôt le concept sport, tantôt le concept activité physique et sportive (APS).

L'activité physique et sportive, entendue comme l'ensemble des activités physiques, sportives ou non, et dont la pratique libre et spontanée respecte les normes sociales.

II- PROBLEMATIQUE

Les pays francophones d'Afrique depuis leurs indépendances, semblent avoir beaucoup de mal à développer et faire émerger le sport sur l'échiquier international.

En effet, comparés aux pays industrialisés qui ont su le hisser au sommet de la hiérarchie internationale, on constate que l'écart au niveau des pratiques et des performances ne cesse de se creuser. Des records nationaux sont restés inégalés depuis les années 1960 ou 1970 dans certains de ces pays comme le Togo, alors que *les records internationaux connaissent une ascension fulgurante*. Exemple : le record du saut à la perche est de 4,00 m au Togo depuis 1978, alors que le record mondial est passé de 4,72 m en 1978 à 6,14 m en 1998. Tandis que le record du Togo au

¹³ - ALBERTINI (P.), Op. Cit., p. 426

110 m haies est de 16''² depuis 1970 celui du monde est passé de 13''² en 1970 à 12''⁹ en 1998¹⁴.

Pourtant, depuis leur accession à l'indépendance dans les années 1960, les pays francophones d'Afrique ont investi beaucoup d'énergies et d'importantes ressources financières dans la promotion des Activités Physiques et Sportives (APS) dont ils avaient très tôt perçu l'intérêt pour leur peuple.

Ainsi, des structures (telles que : Ministère, Fédération, Institut de formation de cadre), des infrastructures (stades, piscines etc...), des équipements et du personnel d'encadrement ont été mis en place pour assurer le développement de la pratique de ces activités. L'ancienne puissance coloniale, la France, a accepté de contribuer au développement de ces activités, soit par la mise en place d'infrastructures et des équipements, soit par la formation des cadres, soit par le financement des manifestations sportives comme les jeux de l'Amitié, les Jeux de la Francophonie etc...

Ainsi, les pays francophones d'Afrique ont très tôt exprimé leur désir de développer les activités physiques et sportives suivant le modèle d'organisation du sport occidental notamment français. Des dispositions déjà existantes en France ont été « transplantées » dans nos pays. On assistera alors à la création des fédérations, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, au développement des sports, à la formation des cadres sur le modèle français etc...

De même, à l'instar des pays d'Europe, les organisations internationales comme le CIO, les Fédérations Internationales Sportives et parallèlement d'autres organismes comme le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA), la

¹⁴ - Les records marqués n'ont pas été battus en 1998, mais demeure ainsi en 1998

CONFÉJES pour ne citer que ceux-là, ont entretenu dans nos pays une politique de formation de l'élite sportive et de ses encadreurs techniques.

Malgré toutes ces dispositions, le constat amer que l'on peut faire est que : *dans les pays d'Afrique Francophone, les projets de développement en général et du sport en particulier, n'ont pas eu des aboutissements heureux..* A titre d'exemple, nous pouvons citer les projets sur les Centres de Développement du Sport (CDS) et le fonds de préparation olympique mis en place par la coopération française et la CONFÉJES qui n'ont pas permis à l'Afrique de briller aux derniers Jeux Olympiques (Barcelone 1992, Atlanta 1996).

Ce constat ne doit pas surprendre si l'on sait que le développement scientifique et technique a provoqué un essor économique dans les pays industrialisés et que ces progrès ont été mis à contribution dans tous les secteurs de la vie. Dans le secteur des APS, cela a permis en particulier de créer un contexte favorable à leur développement par la transformation du cadre et du niveau de vie, de l'évolution des mentalités, puis la mise en place des conditions matérielles indispensables à leur pratique.

Par ailleurs, il faudra aussi se rappeler que les modèles de développement du sport européen (notamment français) ont une histoire propre à élucider à travers des institutions officielles telles que les structures décentralisées du sport (Ministère, Comité National, Fédération, Club etc...) et des données socio-culturelles comme la place de l'EPS à l'école, le nombre de pratiquants sportifs, le développement du mouvement sportif et plus globalement l'évolution de la société¹⁵ et l'apparition de nouveaux goûts et de nouvelles pratiques. A titre d'exemple, le modèle sportif français des années 1950 est l'aboutissement de 75 ans d'histoire de pratique.

¹⁵ - VIGARELLO (G), << *Réflexion sur les problèmes de la science en E.P.S* >>, in Revue E.P.S n° 151, Mai - Juin 1988, p. 30

Ainsi, « le modèle de développement sportif dans les pays d'Europe est caractérisé par des "techniques corporelles" entendues comme des techniques sportives institutionnalisées et hiérarchisées à travers les références de la compétition¹⁶».

De nos jours, peut-on considérer que la situation est similaire en Afrique ? Les indices socio-économiques, culturelles et politiques de nos pays suggèrent tout le contraire.

En effet, la colonisation a laissé après les indépendances dans les pays d'Afrique, des sociétés en profonde crise socio-culturelle, économique et politique, des sociétés partagées entre la culture traditionnelle et la culture occidentale fondée sur la maîtrise des connaissances scientifiques et technologiques en continuel renouvellement et une culture qui tend à s'universaliser.

De même, le développement de la scolarisation avec une inadéquation du système éducationnel, le mythe de l'intellectuel bureaucrate, l'exode rural favorisé par le développement sommaire de l'industrialisation et l'attrait des villes, entraînent le chômage, la criminalité, les déviances, les violences, autant de problèmes liés à l'incapacité des Etats à intégrer la jeunesse dans la société.

La plupart des pays francophones d'Afrique sont classés dans le groupe des « Pays les Moins Avancés » (PMA), pour lesquels les besoins fondamentaux (se nourrir, se vêtir, se loger et s'instruire) restent encore à satisfaire. De plus les crises économiques et politiques que traversent ces pays ont entraîné pour eux, l'adoption des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), qui ne sont pas sans inconvénients pour les sociétés ; d'où des Programmes d'Actions Sociales d'Urgence (PASU) pour atténuer la misère des peuples.

¹⁶ - VIGARELLO (G.), Op. Cit. , p. 39

Aussi, les régimes politiques à parti unique qui ont affirmé leur autorité après les indépendances, se sont-ils retrouvés confrontés au problème de reconstruction, à partir des sociétés à base fortement tribale ou ethnique, d'une république moderne, unie et solidaire avec de nouvelles relations sociales, culturelles et économiques. Ainsi, les luttes politiques clandestines ne vont pas manquer de secouer ces pays et particulièrement ces régimes politiques qui vont connaître des bouleversements avec le vent de la démocratie qui a soufflé sur le monde.

Enfin, les caractéristiques socio-culturelles des pays d'Afrique sont différentes de celles de leurs homologues européens. A titre d'exemple : les bases matérielles de l'épanouissement humain sont opposées ; c'est-à-dire les activités corporelles pratiquées dans les sociétés africaines, fondées sur l'utilisation du corps et les activités corporelles comme moyens de production et d'expression, sont opposées aux techniques sportives.

Eu égard à tous ces constats, nous pouvons dire que les modèles occidentaux de développement du sport sont appliqués hors de leur logique dans les pays africains ; ce qui expliquerait leur échec.

Mais, l'Afrique ne peut pas vivre en autarcie, isolée du reste du monde sportif. Cependant, il faudra souligner qu'on ne peut pas développer le sport, dans les pays africains sur la base du modèle européen sans penser à relever le niveau de développement global de nos sociétés. Ce processus devant être conçu de façon endogène, en tenant compte des réalités locales. Ce qui suppose que les structures d'organisation et d'animation de tous les secteurs d'activités doivent être conçues de manière à prendre en compte les réalités politiques, économiques et socio-culturelles de nos pays.

Pour y parvenir, la priorité devra être accordée à la jeunesse « fer de lance » du développement ou « le matin du monde ». Ce qui suppose qu'elle devra être intégrée dans les circuits de production à travers le développement des associations de jeunesse, partenaires privilégiés de l'Etat dans la résolution du problème d'insertion sociale des jeunes. Cette jeunesse doit être amenée à une prise de conscience et d'initiative et à un esprit de créativité afin de s'adapter à son environnement physique, social, économique et culturel.

La jeunesse constituant la majorité des acteurs du développement dans les pays d'Afrique, et compte tenu de l'engouement de celle-ci vis-à-vis des APS, ces dernières doivent être conçues comme un moyen d'éducation culturelle, sociale et économique, et non uniquement perçues comme un moyen de développement de la motricité ou de recherche de la performance ; or dans la pratique, les politiques macro-économiques dans les pays d'Afrique Francophone et particulièrement au Togo, sont élaborées de façon sectorielle. Le développement des APS étant souvent conçu en dehors des dimensions sociologique, historique, économique, politique et culturelle de nos pays.

Devant l'inadéquation des mesures proposées pour le développement des APS dans les pays d'Afrique Francophone et particulièrement au Togo, les crédits alloués pour les actions à mener s'amenuisent d'année en année. De 3 % du budget général en 1974, ces crédits sont actuellement à moins de 1 %. Ce qui illustre les problèmes que connaît ce secteur au Togo.

Ainsi, pour redynamiser les APS dans nos pays, il s'avère indispensable de repenser les stratégies d'actions à mener ; ce qui nous amène à réfléchir sur les questions suivantes :

- Quel rôle peuvent jouer les APS dans le développement d'un pays ?

- Comment développer les APS dans nos pays en tenant compte de nos réalités historiques, sociales, économiques, politiques et culturelles ?

Pour tenter de répondre à ces questions nous faisons nôtres les propos suivants : « Le progrès technico-scientifique, en provoquant un bond économique, a créé de nouvelles conditions socio-politiques pour le développement des activités physiques et sportives dans les pays industrialisés. Cela a permis de créer les moyens matériels indispensables aux pratiques sportives modernes et de les mettre effectivement à la disposition des populations, au point qu'aujourd'hui le système technico-scientifique englobe le sous-système des APS. Le développement sportif s'explique ainsi par son histoire et non simplement par sa diffusion dans d'autres aires culturelles.

Aussi peut-on comprendre aujourd'hui que le sous-développement sportif accompagne le sous-développement économique¹⁷».

Même si le constat dans nos pays montre que le sous-développement sportif accompagne le sous-développement économique, il est important de souligner que c'est dans la mesure où les missions assignées aux APS dans les jeunes Etats africains intégreront les valeurs morales, sociales et culturelles, dans la mesure où les choix sportifs tiendront compte des finalités du développement, c'est-à-dire un mieux-être et un relèvement sensible du niveau de vie des peuples africains, que, par leurs apports spécifiques, les APS contribueront à la promotion de l'homme.

Ainsi, les priorités des pays africains étant de nourrir, loger, vêtir, soigner et instruire des millions de personnes, il devient urgent de montrer qu'en réalité le sport peut aussi aider à nourrir, loger, vêtir, soigner et instruire des millions de

¹⁷ - CROZIER (M) et FRIJEDBERG (E), *l'acteur et le système, les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977, p.80.

personnes. Mais dans l'ensemble des pays d'Afrique Francophone et particulièrement au Togo, nous pouvons faire le constat suivant :

Le développement de la pratique des APS ne prend pas en compte au même titre, les APS européennes et les pratiques corporelles traditionnelles de nos pays.

Or ce sont les pratiques corporelles traditionnelles qui sont accessibles à la grande majorité des pratiquants restée rurale et que, seule leur prise en compte au même titre que les APS européennes permettra d'intégrer l'ensemble des pratiquants à leur milieu et au processus de développement.

Cela nous amène à formuler l'hypothèse qui va suivre :

III- HYPOTHESE

Le développement des APS dans les pays francophones d'Afrique en général et au Togo en particulier, n'est pas conçu de manière à s'intégrer dans un processus de développement global de la société, processus dans lequel les APS devront être perçues comme un moyen d'éducation et de développement social, culturel et économique ; c'est-à-dire visant à intégrer les pratiquants au processus de développement économique.

Pour tenter de valider cette hypothèse, nous essayerons de nous appuyer sur le cas du Togo pour éclairer notre jugement. L'étude de la situation togolaise revêt un double intérêt à notre avis. D'une part, depuis son accession à la souveraineté internationale le 27 Avril 1960, le Togo a connu avant les années 1990, deux modèles d'organisation du sport : le modèle libéral et le modèle étatique. Mais malgré cette riche expérience la situation sportive au Togo reste des moins brillantes en Afrique. D'autre part le Togo connaît depuis 1991, un revirement politique et économique, entraînant sur le plan politique une démocratisation des institutions ;

sur le plan économique une libéralisation des différents secteurs économiques avec pour corollaire le désengagement de l'Etat dans les secteurs de production et sur le plan sportif cela s'est traduit par une gestion libérale des associations sportives.

Ainsi, de nouveaux choix sont en train d'être opérés dans tous les domaines, singulièrement dans le secteur sportif et en cela ce travail pourra être une contribution aussi modeste puisse-t-elle paraître, à la réorganisation efficace du sport dans notre pays en vue de sa participation au développement économique.

IV- DEMARCHE METHODOLOGIQUE

4.1 – DEMARCHE GENERALE

La réflexion que nous avons entreprise dans le cadre de notre monographie, porte sur le thème : « *la contribution des APS au développement économique dans un pays d'Afrique Noire Francophone : le Togo* ».

Notre hypothèse d'analyse tend à affirmer que le développement des APS dans les pays africains en général et ceux d'Afrique Francophone en particulier, n'est pas conçu de façon à s'intégrer dans un processus de développement global de la société.

En effet, dans les pays en développement, les APS ne sont pas perçues comme un moyen d'éducation sociale et culturelle pouvant servir de base au développement économique. En d'autres termes, dans nos pays la perception des APS, ne peuvent permettre la formation et l'épanouissement des jeunes, en favorisant leur intégration sociale et leur insertion dans les secteurs de production.

Ainsi, par ce travail, nous nous proposons d'étudier les problèmes soulevés ci-dessus, en nous appuyant sur l'analyse de la situation de notre pays le Togo dans le domaine des Activités Physiques et Sportives.

Toutefois, notre préoccupation doit dépasser le cadre d'un diagnostic, d'une description ou de considérations théoriques. La logique et notre réflexion nous conduiront après l'étude du contexte togolais, à tenter de déterminer un certain nombre de centres d'intérêts pouvant nous permettre de faire ressortir les opportunités et les stratégies susceptibles d'être combinées en plan ou programme d'actions concrètes et donc « opérationnalisables » à court ou moyen terme pour une contribution du sport au développement du Togo.

Notre démarche peut paraître ambitieuse. Elle l'est réellement et elle nous posera quelques problèmes à résoudre, car la formation qui est la nôtre correspond à notre premier obstacle épistémologique, sans considérer le temps, les ressources matérielles et financières qui constitueront les autres obstacles.

Cette démarche générale que nous avons choisie ne s'appuie pas sur un cadre théorique préalablement défini à partir des courants sociologiques contemporains. Ce n'est un travail, ni de sociologue, ni de psychologue, ni d'économiste. C'est de la recherche d'action dans un champ interdisciplinaire. C'est une difficulté acceptée. Nous l'avons adoptée en nous inspirant des travaux réalisés sur l'éducation, la formation, l'emploi et l'économie du sport.

Cette démarche peut se décomposer schématiquement en trois (3) grands volets :

- * Le diagnostic du secteur étudié
- * L'énoncé d'options et de stratégies de développement du secteur
- * L'établissement d'un programme d'actions concrètes permettant l'élaboration de projets de développement exécutables.

En somme notre démarche comprend les phases suivantes :

4.1.1 – Le Diagnostic de la Situation des Activités Physiques et Sportives au TOGO

Cette première phase peut se diviser en deux (2) parties :

4.1.1.1 – L'état des lieux ou le cadrage macro-économique : cadre conditionnant et facteurs de développement

Il permettra d'étudier l'environnement global, le milieu ou le lieu d'étude : le Togo. Autrement dit, il permet de cerner le contexte historique, politique, culturel et socio-économique du Togo.

4.1-1-2 – L'analyse du secteur concerné par l'étude

Il s'agit en fait du secteur des APS. Cette étude permettra de détecter les problèmes qui se posent au secteur concerné à travers l'analyse du système d'organisation, du fonctionnement et des résultats obtenus.

Cette partie correspond au diagnostic proprement dit, relatif à la situation particulière du domaine.

4.1.2 – Enoncé des options et stratégies de développement économique du secteur.

Il sera abordé à cette occasion par la question du choix des stratégies à mettre en œuvre dans le contexte diagnostiqué. Donc apparaîtront des domaines de projets qu'il faudra tour à tour analyser.

4.1.3 – Proposition d'un programme d'actions concrètes

Pour appuyer et rendre plus opérationnelles les options et les stratégies proposées, il sera établi un programme d'actions concrètes, sous forme de propositions qui pourront être appliquées après réflexion, évaluation des coûts et

des effets attendus. Ces propositions pourront permettre l'intégration des APS au processus de développement économique du Togo.

4.2 – MISE EN ŒUVRE DE LA RECHERCHE

4.2.1 – La Recherche et l'Exploitation Documentaire

La recherche et l'exploitation documentaire correspondent, à l'étude et à la synthèse de l'ensemble des documents écrits relatifs à l'organisation du sport, le marketing du sport et le contexte macro-économique togolais. Il s'agit surtout :

- * de thèses et mémoires
- * d'ouvrages divers
- * de rapports divers
- * de revues et journaux
- * de textes officiels

La recherche et l'exploitation documentaire nous ont permis de recueillir un bon nombre d'informations. Ces informations seront infirmées ou confirmées selon d'autres sources notamment les enquêtes de terrain, les observations, ou les travaux de certains auteurs.

4.2.2 – La Recherche sur le Terrain

Elle a consisté à nous entretenir avec des responsables et agents (anciens comme nouveaux) des institutions administratives des Ministères chargés de la Jeunesse et des Sports, du Plan, de l'Economie, etc... ainsi que des organisations de jeunesse et du sport au Togo.

A cet effet, des guides d'entretiens ont été élaborées et utilisées. Ils figurent dans les annexes de même que la liste des différentes personnalités rencontrées.



De façon plus simplifiée, notre démarche méthodologique peut être résumée à travers le schéma suivant. (voir page suivante).

4.3 – LES PROBLEMES RENCONTRES

Ils sont divers et multiformes.

4.3.1 – Le manque de documents et de textes organiques .

Il s'observe surtout au niveau du secteur des sports et même des associations. A part quelques rapports de séminaires dont les contenus sont très semblables, peu de travaux ont été réalisés au niveau du secteur des Sports.

Les études statistiques concernant les problèmes du sport et de la Jeunesse, sont rares dans notre pays. Cela peut s'expliquer par l'absence de recherches dans ce secteur. De même, si les textes officiels portant sur l'organisation de ce secteur sont rares, les textes réglementaires pris par le département sont difficiles à trouver.

4.3.2 – Les Problèmes psychologiques

Très souvent les togolais considèrent à tort ou à raison que les cadres sportifs surtout les enseignants d'EPS, ne sont bons que pour courir, jouer et amuser les autres. Cela fait qu'au niveau de certains ministères nous n'avons pas bénéficié de toute la sollicitude requise. Il est souhaitable que ces attitudes évoluent rapidement.

De même, le fait que les personnalités rencontrées hésitent ou refusent de mettre les documents à notre disposition a constitué un sérieux handicap à nos recherches.

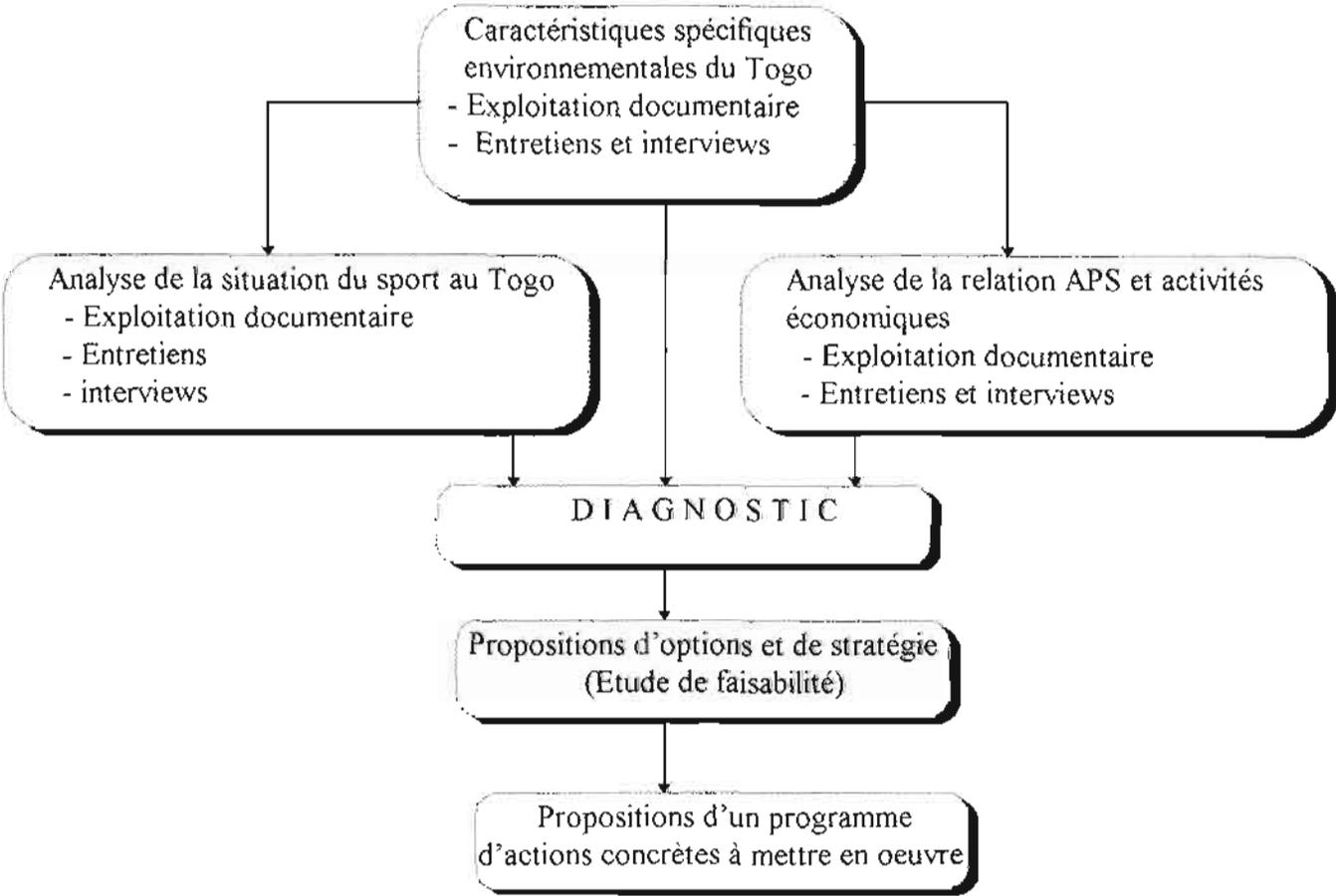
4.3.3 – Le Problème de Temps

Vu le champ d'investigation que doit couvrir notre étude, nous pensons que le temps qui nous a été imparti est un peu trop juste et de ce fait nous restons sur

« notre faim » quant à nos investigations, surtout au niveau de la détermination du choix des politiques où de multiples problèmes recensés auraient nécessité des enquêtes supplémentaires.

Enfin la conception des propositions qui viendront clore ce travail, nous impose une expertise et un temps qui nous ont fait défaut.

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE



Première PARTIE

DIAGNOSTIC GENERAL : LES CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES ENVIRONNEMENTALES (CADRE CONDITIONNANT ET FACTEURS DE DEVELOPPEMENT)

Pour évoquer les clubs sportifs français,
il est d'abord nécessaire de comprendre le
présent à la lumière du passé ».

Michel LEBLANC. *Club de l'an 2000*, Paris, INSEP, 1992, p. 17

La présente partie nous permettra de cerner tour à tour les contextes historique et culture, politico-administratif et socio-économique du Togo.

Comme nous le disons dans l'exposé de notre méthodologie, il revêt un caractère très important, car nous ne pouvons pas comprendre les choses indépendamment du milieu où elles se déroulent, ni faire des propositions sans tenir compte du cadre dans lequel elles seront appliquées.

Autrement dit, ni notre diagnostic, ni nos propositions n'auraient de sens que s'ils se réfèrent à cette présente partie, qui permet de mieux appréhender les problèmes culturels, politiques et économiques de notre pays. C'est la raison qui nous a poussé à la vouloir claire et plus détaillée au point que l'on pourrait penser qu'elle n'a aucun rapport avec notre sujet.

Pour nous, le rapport existe bel et bien ; car, pour faire évoluer le sport, les cadres doivent cesser de le considérer par lui-même et pour lui-même, et l'intégrer à tous les autres secteurs de la vie et de l'environnement social.

CHAPITRE I : LE CONTEXTE CULTUREL ET HISTORIQUE

Le Togo fait partie des quatre pays : Ghana, Togo, Bénin et Nigéria, situés sur la côte du Golfe du Bénin, limités à l'Ouest par le cap des trois pointes et à l'Est par le Delta du Niger¹. C'est un golfe secondaire sur la rive Nord de l'immense échancrure qui forme la côte occidentale du continent africain et qui est appelé le Golfe de Guinée.

C'est l'un des plus petits pays du continent africain et l'une des dernières créations du colonialisme européen. Il est situé entièrement dans l'hémisphère nord

¹ - CORNEVIN (R), *Le Togo, des origines à nos jours*, Editions Académie des Sciences d'Outre-mer. Paris, 1988, p. 20

et s'étend en latitude entre le 6° et le 11° parallèle, et en longitude entre le Méridien de Greenwich et le Méridien 1°40.

Sa superficie est de 56.600 km². Il s'étire en forme de silhouette humaine vers le Nord sur une longueur de 600 km avec une largeur variant de 50 à 100 km au Nord.

Il est limité au Sud par le Golfe du Bénin (face du littoral sur 50 km), au Nord par le Burkina Faso, à l'Ouest par le Ghana et à l'Est par le Bénin.

C'est un pays souvent qualifié de multinational. En effet, le Togo est composé de différents groupes socio-culturels dont les analyses anthropologiques et ethnologiques montrent qu'ils peuvent présenter des ressemblances et /ou des dissemblances.

Ces différents groupes avaient leurs structures d'organisation, leurs croyances et leurs pratiques corporelles propres. C'est dans ce contexte que l'on appelle souvent traditionnel en Afrique, que viendront s'implanter avec la colonisation, de nouveaux modes de vie et de nouvelles pratiques physiques, celles du colonisateur.

SECTION I : LA PERIODE D'AVANT LA COLONISATION

Paragraphe I : Les différents groupes ethniques

L'histoire de la mise en place des différents groupes socio-linguistiques et culturels qui existent au Togo est remplie de contradictions, car mal connue.

D'ailleurs, ce qui frappe le plus, dès que l'on veut étudier le peuplement togolais, c'est l'extrême variété des races. Selon les historiens, il semble avoir en cette partie du Golfe du Bénin de nombreux brassages de populations dus

certainement à la traite des esclaves et aux migrations des siècles antérieurs (surtout au XVIIe siècle)².

Les groupes qui constituent cette population se sont répartis sur l'ensemble du territoire en dépendance étroite avec les ressources et les facilités naturelles qui se présentent à elle. De ce fait, il existe une inégalité de répartition dans l'espace de la population. Ainsi, certaines zones vastes ont été délaissées, peut-être à cause de leur infertilité. De fortes densités se sont constituées dans d'autres zones telles que dans le Sud, le centre et dans la savane herbeuse. Les régions montagneuses quant à elles, furent surtout des refuges dans les périodes de l'esclavage.

Pratiquement, il est admis schématiquement deux types de peuplement au Togo avec une prédominance de l'ethnie Ewé au Sud, tandis qu'au Nord, les tribus se répartissent presque d'égale importance, avec cette réserve que les éléments Kabyès et Kotokolis sont un peu plus importants³. On distingue ainsi :

* Dans le Sud :

- Les Ewé localisés dans le sud-ouest surtout ainsi que dans les régions de Lomé, de Kpalimé et Tsévié ;
- Les Ouatchi qui occupent la région située entre Atakpamé et Tsévié le long du fleuve Haho ;
- Les Mina qui habitent surtout le cercle d'Aného dans le sud-est et dans la circonscription de Lomé.
- Les Fons et les Péda dans les environs d'Aného dans le Sud – Est.

* Dans le Centre :

² - KIZERBO (J). *Histoire l'Afrique Noire d'hier à aujourd'hui*, Editions Hâtier, Paris, 1972, p. 269.

³ - CORNEVIN (R), *Op. Cit.*, p. 20

- Les Akposso qui habitent les régions montagneuses à l'Ouest et au Nord – Ouest d'Atakpamé. A eux, se rattachent les Akébou.
- Les Ana proches parents des Fons ;
- les Fons dont on retrouve une partie dans le Sud – Est ;
- les Adélé et les Aniangha qui habitent les montagnes ainsi que les Kpessi.

* Dans le Nord :

- Les Kabyés vivant dans la région de la Kara, et qui se sont implantés dans la région des Plateaux et au centre pour leurs travaux agricoles.
- Les Kotokolis ou Tem dans la région Centrale, se subdivisent en de nombreux clans très mélangés et d'origines diverses.
- Les Lamba au nord-est
- Les Losso de leur vrai nom Naoudemba
- Les Bassari au Nord – Ouest
- Les Konkomba, les Dyé, les Mossi au Nord – Ouest
- Les Moba dans la région des Savanes auxquels on ajoute les Mossi, les Ngangan ou Anoufo, les Tchokossi, les Temberma et les Gourma.

En somme, du Nord au Sud ce sont les ethnies plus ou moins différentes qui se sont superposées pendant une longue période. Ceci parce que le regroupement par région de ces différentes ethnies, montre une similitude de panthéon.

Si les contacts inter-ethniques entre le Nord et le Sud se sont développés de plus en plus avec la colonisation et après les indépendances, des difficultés d'assimilation ont toujours existé et subsistent encore actuellement. Les échanges étaient plutôt favorables d'Est en Ouest. Cela fait qu'aujourd'hui nous pouvons

distinguer dans les régions Maritimes, des Plateaux et une partie de la région Centrale, des groupes ethniques proches dont par exemple les insignes de commandement symbolisant les fonctions de chefs sont le trône, la canne et la queue de cheval. Dans le Nord chaque région se caractérise par son organisation socio-politique de type féodal, une civilisation guerrière et une économie basée sur l'agriculture, la chasse et le commerce.

Dans le Sud, l'économie était basée sur l'agriculture, la pêche et le commerce.

La signature du Traité de protectorat entre le Roi MLAPA II de Togoville et l'Allemand G. NATCHIGAL marquera le début de la colonisation du Togo, le 2 Juillet 1884.

Paragraphe II : Les croyances et coutumes

Selon M. MERLE, « il est impossible de comprendre la vie africaine si l'on néglige la place qu'y tient le sacré. L'homme africain est avant tout un croyant qui vit dans l'intimité des puissances invisibles. Le rite tient une place importante dans sa vie à tel point qu'il se confond avec les techniques les plus rationnelles et qu'il est difficile de distinguer dans son comportement la ligne de partage entre les activités profanes et les activités sacrées »⁴.

En effet, au Togo, toutes les activités avant la période coloniale, reposaient sur des fondements magico – religieux. Les pratiques corporelles traditionnelles aussi bien que les APT⁵ de nos jours, sont empreintes de ces pratiques mystiques. Quatre niveaux d'exploitation permettent de comprendre aujourd'hui les faits et gestes des individus ou groupe d'individus togolais:

⁴ - MERLE (M), *L'Afrique Contemporaine*. Op. Cit., page 46

⁵ - APT : *Activités Physiques Traditionnelles*

- Au niveau cosmogolite, il y a la division sexuelle et la capacité des hommes d'habiter des choses.

- Au niveau des puissances invisibles, on peut noter la capacité de l'homme africain en général et du Togolais en particulier de confondre esprits et génies et de produire des calamités.

- Au niveau des voyances et de la sorcellerie, il y a le recours à un voyant dans les cas d'incertitude et de la crainte du sorcier que l'on croit capable d'anéantir les capacités vitales de l'homme ou de le tuer.

- Au niveau des croyances religieuses⁶, on peut noter l'introduction de l'Islam dans les régions Centrale et des Savanes au XVII^e siècle et le christianisme vers la fin du XV^e siècle dans les régions Maritime, des Plateaux et plus tard dans la région de la Kara. Cependant, il faut noter que l'animisme reste très influent.

Paragraphe III : Les activités physiques traditionnelles

Dans les sociétés traditionnelles togolaises, malgré les différences socio-culturelles, l'organisation des pratiques corporelles repose sur des bases identiques. L'homme, vivant en symbiose avec son milieu, les pratiques corporelles reposent essentiellement sur des caractères éthiques, initiatiques et utilitaires.

En effet, « Ces activités, souvent exprimées à travers des jeux, dépendent du mode de vie de chaque peuple. Ainsi, le fait de courir, sauter, lancer est une imitation, une préparation à la vie professionnelle⁷».

⁶ - AJTHNARD (P.), *Aspects de la politique culturelle du Togo*, Mémoire de DEA. département d'histoire, Université de Dakar, 1982, p. 54.

⁷ - *Jeux et activités physiques traditionnelles dans la socialisation des enfants Béninois de 0 à 12 ans*, notre Mémoire de CAPEPS, INEEPS, 1987, p. 32

On peut classer les Activités Physiques Traditionnelles en trois grandes catégories :

- Les activités physiques hiérarchiques, rituelles et religieuses : ce sont pour la plupart les danses et autres activités initiatiques.

- Les activités physiques à caractère professionnel et / ou militaire : qui constituent les nombreuses activités de survie de chaque peuple et qui demandent de la part de ces populations des efforts physiques intenses tels que la marche, les lancers, la chasse, les guerres de conquêtes etc...

- Les activités physiques à caractère ludique qui concernent essentiellement les enfants, en les préparant à établir un rapport de familiarité et d'efficacité avec leur environnement. Et comme le disait Jomo KENYATTA, « les jeux ne sont ni plus, ni moins qu'une répétition avant l'accomplissement sérieux du rôle que doit jouer chaque membre de la communauté ⁸ » .

Par ailleurs, les APS modernes qui entrent en rupture avec le caractère utilitaire et rituel des Activités Physiques Traditionnelles sont apparues au Togo avec la colonisation.

SECTION II : LA PERIODE COLONIALE

A l'arrivée des européens, le Togo ne connaissait plus les grandes migrations.

En effet, dans le sud nous avons des chefferies de villages sans cohésion dont les éléments gouvernaient le trafic des esclaves. Les paisibles paysans des plaines vivaient dans la crainte permanente des invasions des Ashantis du Ghana et des Fons du Dahomey. Les montagnes servant de refuge aux populations chassées par les guerres.

⁸ - Notre mémoire de CAPEPS. Op. Cit.. p. 12.

Dans le Nord, deux royaumes musulmans étaient en plein essor : celui des Tem de Kparatao et celui des Tchokossi de Mango⁹. Aussi les montagnes surpeuplées du pays Kabyé alimentaient jusqu'au milieu du XIX^e siècle les marchands d'esclaves qui venaient à Djougou, Kparatao et Kabou se ravitailler en bois d'ébène.

Les échanges entre le Nord et le Sud étaient limités. Toutefois, un important trafic existait, et était axé sur le commerce du sel venant du Sud et la cola venant du Nord. A la veille des explorations européennes, seuls les royaumes islamisés de Mango et de Tchaoudjo présentaient une petite organisation.

Dans le reste du pays, la cohésion est nulle et les résistances auxquelles les Allemands, les premiers colonisateurs devaient faire face, étaient plus des excès de mauvaises humeurs, qu'une résistance sérieusement organisée.

Si le 02 Juillet 1884 marque le point de départ de la colonisation du Togo, il n'est pourtant pas le jour où les européens connurent la côte du Bénin et en particulier celle du Togo. Cette date n'a été que l'aboutissement d'un long processus dont l'origine remonte au début du XV^e siècle, période durant laquelle les Portugais au cours de leurs pérégrinations sur l'Océan Atlantique arrivèrent sur cette côte. Et si la côte du Togo n'a pas été spécialement concernée par un établissement commercial, par contre chez le voisin du Ghana les Portugais y installèrent l'un de leur tout premier fort africain vers 1482, d'où ils vont entretenir des liens commerciaux avec tous les pays de cette côte et même jusqu'au delà du Togo vers l'Est, où l'on notera le triste et cynique commerce des esclaves¹⁰. Durant des siècles, alors que les navigateurs et négriers continuèrent leur triste besogne, les autres européens s'avisèrent en « sauveurs d'âmes » par l'évangélisation des pays

⁹ - CORNEVIN (R). Op. Cit., p. 215

¹⁰ - IBIDEM, p. 220.

de la côte, avec des missionnaires catholiques et protestants qui furent rejoints par des commerçants représentant les grandes sociétés européennes en quête de débouchés pour leurs industries naissantes.

Colonie allemande dès 1884, le Togo, après la défaite des Allemands lors de la première guerre mondiale (de 1914 à 1919), fut confié par la Société Des Nations (SDN) aux administrations anglaise et française. Ces dernières n'ayant pu dégager un consensus sur la gestion de l'ancienne colonie allemande, divisèrent le Togo en deux : le Togo français et le Togo britannique.

Le Togo britannique deviendra territoire ghanéen après le référendum de 1956. Le Togo français fit son chemin jusqu'à devenir territoire de l'AOF puis indépendant en 1960.

La colonisation étant l'assujettissement d'un peuple par un autre, a eu à troubler l'ordre traditionnel préétabli, dévaluer la culture et les modes de vie traditionnels et désaxer les populations. Les pratiques corporelles furent quant à elles vidées de leur contenu. Les populations perdirent par conséquent leurs capacités à s'auto-gérer par suite de la disparition des mécanismes régulateurs de la société. Ces mécanismes régulateurs ont été remplacés par ceux que les Européens ont installé dans nos pays à travers le système d'éducation surtout.

Les APS ont été entre autres l'un des moyens dont s'est servi le colonisateur pour imposer sa domination au niveau de ses colonies. Dans les chapitres suivants, nous essayerons de décrire quelque peu, le processus d'intrusion des APS modernes dans nos sociétés pendant la colonisation. Processus qui aujourd'hui, a largement contribué à la perte de nos jeux traditionnels.

CHAPITRE II : LE CONTEXTE POLITICO – ADMINISTRATIF

SECTION I: LA VIE POLITIQUE AU TOGO DES INDEPENDANCES A NOS JOURS.

La vie politique au Togo fut dominée de 1946 à 1967 par deux hommes : Sylvanus OLYMPIO et son beau frère Nicolas GRUNITZKY, dont les rivalités politiques vont créer une instabilité sociale au lendemain des indépendances et dont les conséquences seront les coups d'Etat des 13 janvier 1963 et 1967.

Ainsi, de l'indépendance à nos jours, le Togo a connu quatre différentes constitutions, donc quatre régimes politiques.

En effet, l'espoir suscité par les lendemains des indépendances va vite s'éteindre dans des querelles internes qui aboutiront à l'insurrection militaire du 13 Janvier 1963 et à l'assassinat du premier président togolais.

Le gouvernement provisoire installé au lendemain de l'insurrection consacra le II^e gouvernement de la II^e République le 5 Mai 1963 avec un bicéphalisme constitutionnel qui n'arrivera pas à contenir et à maîtriser ses rivalités internes et externes. C'est dans ces conditions que le 13 janvier 1967, les militaires prennent une fois encore le pouvoir.

Deux ans après le coup d'Etat de 1967 et dans le but de réconcilier les Togolais déchirés par des querelles partisans et ethniques, le pouvoir dirigé par le Président Gnassingbé EYADEMA, à l'époque lieutenant-colonel suspend les activités des partis politiques et instaure le parti unique qui sera consacré par la Constitution de Décembre 1979.

A la fin des années 1980, les réformes politiques de l'ex-URSS marqueront la fin de la guerre froide et la réunification des deux Allemagnes (Ex-RFA et Ex-

RDA). En Afrique et particulièrement au Togo, cette période sonnera le glas du parti unique et réveillera les vieilles querelles politiques de même que le vieil antagonisme entre le Nord et le Sud, qui d'ailleurs seront à l'origine de la longue crise socio-politique que va connaître le pays de 1990 à 1993 et qui aboutira en 1992 à l'adoption de la Constitution de la IV^e République.

En somme, il faut remarquer que depuis l'indépendance, le 27 Avril 1960 jusqu'à nos jours, la pluralité des tendances dans la vie politique togolaise est caractérisée par une effervescence et une instabilité presque « pathologique », car, les jeux d'alliances démocratiques n'ont fait que pérenniser les divisions entre Togolais du Nord et ceux du Sud surtout, et activer les crises politiques.

SECTION II : LA SITUATION ADMINISTRATIVE

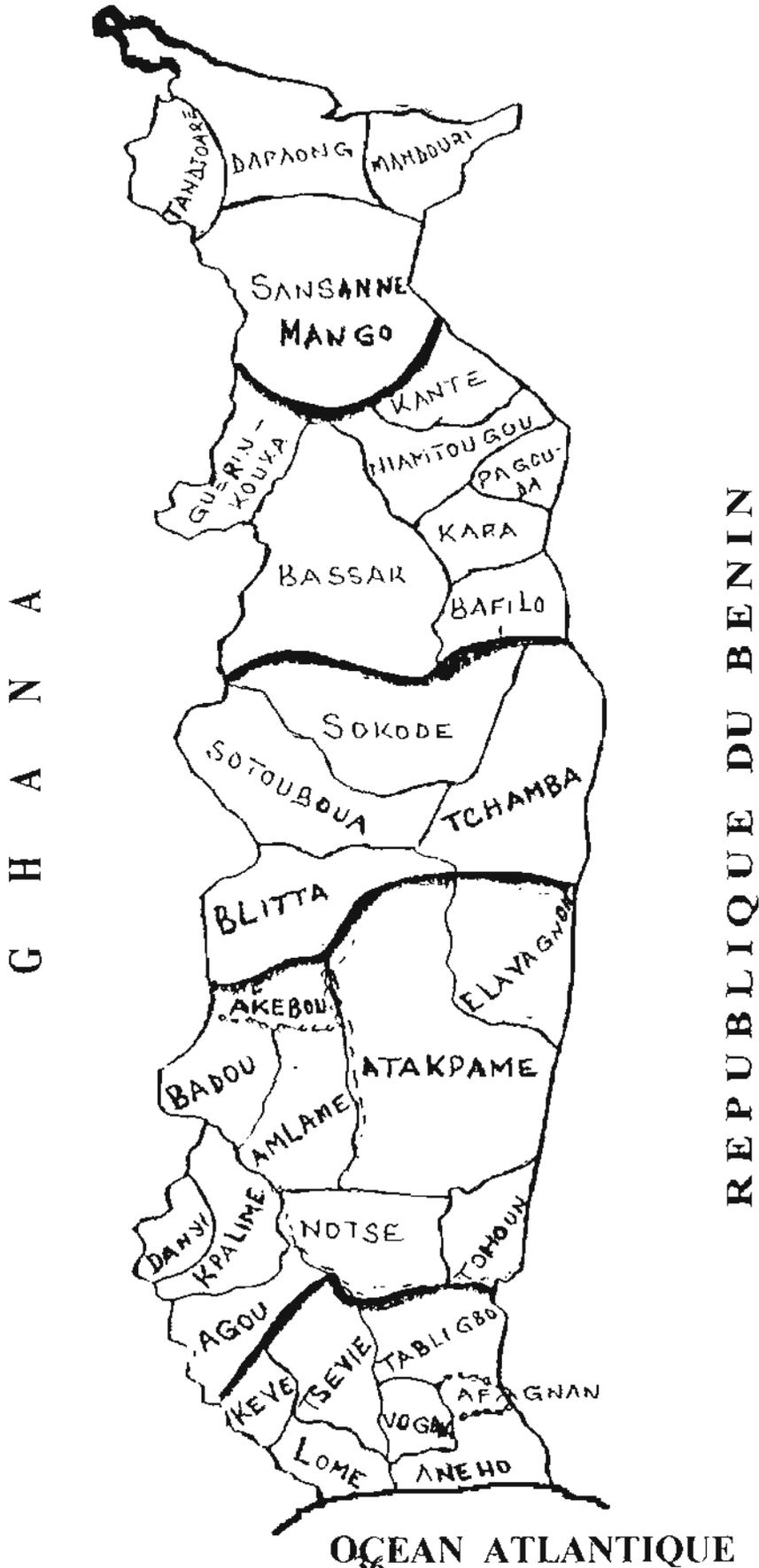
Le Togo est divisé en régions ; les régions en préfectures, avec quelques sous-préfectures ; les préfectures en cantons et les cantons en villages. Ainsi le Togo compte de nos jours cinq (5) régions administratives, 30 préfectures avec 4 sous-préfectures (voir carte page suivante).

Il faut noter que l'idée de base du découpage territorial togolais a été guidée par le souci des gouvernants de rapprocher l'administration de l'administré, ce qui semblerait être la clef de voûte d'une politique tendant vers une décentralisation progressive du pouvoir central vers les collectivités locales. Mais la région qui devrait représenter l'unité territoriale décentralisée autour de laquelle s'organiserait la vie politique, économique et socioculturelle, n'est pas consacrée.

Seule l'administration des préfectures animée par un préfet et un président de conseil de préfecture élu parmi les conseillers préfectoraux a été institutionnalisée. Quant aux cantons et villages, ils sont administrés par des chefs coutumiers, mais ne disposent pas d'une structure administrative locale.

CARTE ADMINISTRATIVE DU TOGO

BURKINA FASO



OCEAN ATLANTIQUE

CHAPITRE III : LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

SECTION I : EVOLUTION DE L'ECONOMIE

La colonisation avait accru les potentialités du Togo, formé à l'école successive de trois nations : les Allemands, les Anglais et les Français.

Ainsi, intégré au sein de l'AOF¹¹, le Togo avait pu envoyer ses cadres dans les différentes administrations de la sous-région. Il servira de couloir de transit commercial et bénéficiera des marchés de la métropole pour ses oléagineux.

A l'indépendance, le Togo va être confronté à l'afflux de ses cadres expatriés et au manque d'entrepreneurs autonomes. Malgré son véritable potentiel agricole, le pays va se retrouver confronté à des problèmes économiques.

Paragraphe I : Les Secteurs Productifs

L'agriculture constitue la principale activité économique du pays et c'est sur elle que se fonde l'économie togolaise pour engendrer une croissance économique rapide malgré plutard, le poids des Programmes d'Ajustement Structurel.

Ainsi, les principales cultures d'exportation sont : le coton, le palmier à huile, le café et le cacao. Subventionnés jusqu'en 1982 par le gouvernement avec l'aide de l'Union Européenne, ces produits constituaient la principale source de la croissance économique, ceci malgré leur modeste tonnage et leur apport substantiel dans la balance commerciale du pays, souvent déficitaire. Quant aux produits vivriers, ils sont constitués par le maïs et le manioc dans le Sud et au Centre, le mil et l'igname au Nord. On retrouve aussi le sorgho, le fonjo, le riz, les légumes, le haricot etc...

¹¹ - AOF : Afrique Occidentale Française

L'augmentation de la population a rendu nécessaire, l'accroissement et la diversification des cultures vivrières en vue de satisfaire les besoins alimentaires ; ceci a contribué à la baisse des cultures d'exportation.

Il faut noter que le développement du secteur agricole connaît des difficultés liées aux aléas climatiques et à la vétusté des moyens de production qui ont entraîné des pertes considérables.

L'industrie quant à elle, couvre essentiellement le secteur agro-alimentaire et est de nos jours en baisse de performance. Par contre, l'artisanat s'est développé dans le secteur informel sans atteindre un seuil de production décisif. Cependant, il faut noter que le phosphate, la principale richesse minière du Togo, a contribué au développement de l'industrie et des infrastructures hôtelières dont la capacité aujourd'hui, est d'environ 3.500 lits avec 4 hôtels de luxe, 5 étoiles.

Le Produit Intérieur Brut (P.I.B) qui était à 100 millions de francs CFA au début des années 1960 est passé en 1986 à 346 milliards de francs CFA. Le taux de croissance de 2 % à 5 % avant de chuter à moins de 2 % en 1991 avec la crise socio-politique que le pays a connu¹².

Cependant, il faut noter que malgré les atouts dont jouit l'économie togolaise, elle reste soumise aux instabilités de l'environnement qui entraînera au milieu des années 1980 le premier Programme d'Ajustement Structurel, auquel le Togo fut soumis par le FMI¹³ et la Banque Mondiale.

Paragraphe II : Les instabilités de l'économie togolaise

La conjoncture économique mondiale n'épargne pas le Togo. En effet, durant l'euphorie de 1975, époque où le phosphate atteignait 100 dollars la tonne, alors que

¹² - Marchés tropicaux Méditerranéens n° 2402 du 21 / 12 / 1994, pp. 10 - 11

¹³ - FMI : Fonds Monétaire International

le taux d'échange du dollar était élevé, le pays s'endetta pour réaliser certains investissements. Lorsqu'au début des années 1980 le cours du phosphate chuta à 40 dollars avec un déclin du dollar, ce fut le début de la crise économique aggravée par une conjoncture défavorable aux produits agricoles d'exportation tels que le café, le cacao et le coton.

Ainsi, l'année 1983 marqua le début d'une austérité budgétaire renforcée par un Programme d'Ajustement Structurel qui sera suivi d'autres. Les efforts de redressement économique du Togo confrontés aux caprices du marché mondial seront rendus vains par la grave crise socio-politique du début des années 1990.

SECTION II : LES PROBLEMES SOCIAUX

Dans un pays jeune comme le Togo, l'arrivée sur le marché de l'emploi de nouvelles générations de demandeurs constitue un défi permanent. Mais le problème s'accroît au Togo du fait que le Programme d'Ajustement Structurel a exigé une réduction des effectifs des entreprises parapubliques et de l'administration publique. Parallèlement à cela, la capacité du système productif à générer des emplois nouveaux est faible. On estime à plus de 57.800 le nombre de personnes en quête d'emploi entre 1989 et 1992 alors que pour cette période, le secteur structuré ne pouvait couvrir que 7.500 emplois environ, soit une couverture de 13 %¹⁴.

Ainsi, la réinsertion de toute cette catégorie de la population constitue l'un des problèmes sociaux les plus importants. Ce problème montre la crise du secteur éducatif, qui traduit une inadéquation entre la formation et les besoins du marché. Cette situation a plongé les jeunes dans une incertitude et qui les a poussés à soutenir les contestations de l'opposition politique togolaise ; contestations qui déboucheront sur la crise socio-politique du début des années 1990.

¹⁴ - Marchés Tropicaux méditerranéens n° 2402 du 21 / 12 / 1994. pp. 10 - 11

Cette situation s'explique aussi par le niveau de vie très bas de la population avec pour corollaire : une baisse constante de leur pouvoir d'achat, une émigration vers les grandes villes, une croissance démographique galopante, un taux d'instruction moyen, un fort taux d'analphabètes (67 %) ¹⁵ et des revenus faibles (SMIG 21.000 F Cfa et le PNB par habitant d'environ 200 dollars) ¹⁶.

Dans les zones rurales, la majorité des populations n'a pas accès à l'eau potable, à l'électricité et aux soins de santé (1 médecin pour 15.900 habitants en 1991 selon la Banque Mondiale et un taux de mortalité infantile de 115 ‰ selon les mêmes sources) ¹⁷.

En bref, la situation sociale de la population togolaise au début de la dernière décennie de ce siècle montre que c'est un pays moins avancé qui doit bénéficier de l'assistance des Nations Unies.

L'analyse du contexte économique du Togo révèle une économie dérisoire. Il en découle sur le plan social une situation tout aussi caractéristique d'un pays sous-développé.

Dans un climat socioculturel pareil, peut-on envisager le développement de la pratique des APS ou encore peut-on exiger des sportifs togolais une quelconque affirmation sur le plan international ?

Cette pensée de W. ANDREFF répond pratiquement à notre inquiétude : « Les pays en voie de développement combleraient-ils sur les terrains de sport, le fossé qui les sépare des pays industrialisés ? Rien n'est moins sûr (...) derrière la

¹⁵ - Marchés Tropicaux Op Cit., p. 11

¹⁶ - IBIDEM, p. 11

¹⁷ - IBIDEM, p. 11

vitrine spectaculaire de ces grandes cérémonies ponctuellement délocalisées, le sport reste sous-développé comme l'économie ¹⁸».

Pour illustrer cette affirmation nous utiliserons les propositions de NOVIKOV et MAXIMENKO.

SECTION III : LE MODELE DE NOVIKOV ET MAXIMENKO

Les auteurs soviétiques NOVIKOV et MAXIMENKO ont montré qu'il existe une corrélation entre certains indices socio-économiques et la réussite sportive des pays participants aux Jeux Olympiques de Tokyo. Ces indices ordonnés selon leur importance permirent aux auteurs de dresser la typologie des pays et de les classer en pays riches, moins riches et pauvres.

Ces indices économiques sont :

- * Le Produit National Brut par habitant (PNB/ht)
- * La valeur moyenne de l'alimentation de la population en calorie.
- * L'espérance moyenne de vie
- * Le pourcentage de la population urbaine
- * Le nombre d'habitants

Si la validité des corrélations établies à partir de ce modèle entre ces indices socio-économiques et la réussite sportive des pays participants aux Jeux Olympiques de Tokyo en 1964 peut être remise en cause aujourd'hui en 1998, ce modèle nous permet tout au moins de mettre en évidence l'impact de la situation socio-économique sur le développement des APS dans les pays d'Afrique Noire Francophone en général et au Togo en particulier, pour en dégager sa contribution au développement économique .

¹⁸ - ANDREFF (W.) in GOUDA S. *Analyse organisationnelle des A P S*, Op. Cit. p. 310

Paragraphe 1 : Le revenu national par habitant

Le revenu national par habitant ou produit national brut par habitant (PNB / ht) est l'indice le plus important retenu par NOVIKOV et MAXIMENKO pour déterminer le niveau de richesse d'un pays et évaluer son poids économique au niveau international.

CARFANTAN et CONDAMINES (1980) le définissent comme « l'ensemble des biens et services, produits en une année par les agents économiques d'un même pays »¹⁹.

Alors qu'un pays riche comme la France a un PNB / ht égal à 16 090 dollars, le Togo, pays pauvre n'a qu'un PNB / ht de 200 dollars et des pays moins riches comme la Côte d'Ivoire et le Gabon ont respectivement un PNB / ht de 1 040 dollars et 3 680 dollars (Banque Mondiale 1994)²⁰.

Ces chiffres montrent clairement le niveau de pauvreté du Togo par rapport à certains pays africains et occidentaux. Cependant, il faut noter que le PNB / ht ne peut à lui seul expliquer le niveau sportif d'un pays, puisque la Côte d'Ivoire avec un PNB / ht de 1040 dollars a pourtant de meilleurs résultats sportifs que le Gabon malgré ses 3 680 dollars de PNB / ht.

D'autre part, le PNB / ht n'a pas la même signification d'un pays à un autre, (par exemple en France et au Togo) car il ne prend pas en compte le secteur informel très développé en Afrique, ni la répartition inégale du revenu national entre les habitants (voir T1).

¹⁹ - CARFANTAN et CONDAMINES in GOUDA (S.) *Analyse organisationnelle*, Op. Cit. P. 363

²⁰ - LE TOGO, *Marchés Tropicaux*, n° 2402 Op. Cit. P. 12

Tableau N°1 : Succès sportifs en fonction du revenu national par habitant

| | <i>Typologie des pays suivant le niveau de revenu national par tête en dollar (US)</i> | | | | |
|--|--|-------------------------|--------------------|----------------|--------------|
| | <i>Inférieur à 100</i> | <i>Entre 101 et 500</i> | <i>500 et plus</i> | <i>Moyenne</i> | <i>Total</i> |
| Nombre de pays | 21 | 33 | 23 | - | 77 |
| Montant du revenu national par tête dans le groupe | 61,8 | 225,0 | 816,0 | 357,0 | - |
| Nombre de participants dans le groupe | 358 | 1238 | 2631 | - | 4277 |
| Nombre de points gagnés par le groupe | 4264 | 24620 | 79576 | - | 108460 |
| Nombre moyen de participants par pays | 17 | 37,5 | 114,4 | 54,9 | - |
| Nombre moyen de points par participant | 14,2 | 15,9 | 26,2 | 18,5 | - |
| Nombre moyen de points par pays | 203 | 746 | 3460 | 14,0 | - |

Source : Elame JACKSON (R), cité par GOUDA (S) 1986²¹.

Paragraphe 2 : La Valeur de l'alimentation de la population

L'alimentation est un facteur significatif du niveau de développement car, mieux on est nourri, plus on produit ; plus on produit, plus on est développé. Elle prend aussi sa signification dans la pratique des APS car une bonne alimentation (quantitativement et qualitativement) est nécessaire pour répondre aux besoins énergétiques qu'exige la pratique physique.

La valeur de l'alimentation de la population togolaise est estimée à 2248 calories (Banque Mondiale 1988). Cette valeur n'est pas alarmante puisque la FAO estime que le minimum vital est de 1900 calories mais elle est inférieure à la ration alimentaire du sportif qui est estimée à 2500 calories (3000 à 3500 calories pour les

entraînements). Cela fait dire à Bio NIGAN (1990) que « cette alimentation ne peut pas favoriser la pratique des sports de compétition et donc de bonnes performances ²²» (voir Tableau 2).

Tableau N°2 : Succès sportifs en fonction de la consommation calorifique par Habitant.

| | <i>Typologie des pays suivant la consommation en kcal. Par habitant et par jour.</i> | | | | |
|--|--|---------------------------|---------------------|----------------|--------------|
| | <i>Inférieur à 2200</i> | <i>Entre 2200 et 2900</i> | <i>Plus de 2900</i> | <i>Moyenne</i> | <i>total</i> |
| Nombre de pays | 24 | 11 | 18 | - | 53 |
| Valeur moyenne en calorie de la nourriture du groupe (en Kcal) | 1948 | 2650 | 3115 | 2490 | - |
| Nombre de participants dans le groupe | 552 | 769 | 2211 | - | 3532 |
| Nombre de points gagnés par le groupe | 6134 | 16737 | 66056 | - | 88927 |
| Nombre moyen de participants par pays | 23,0 | 70,0 | 122,8 | 66,6 | - |
| Nombre moyen de points par participant | 11,1 | 18,3 | 25,3 | 17,4 | - |
| Nombre moyen de points par pays | 255 | 1521 | 3670 | 1677 | - |

Source : Elame JACKSON (R), cité par GOUDA (S) 1986.

Il faut noter aussi que la carence alimentaire est à l'origine de certaines maladies comme les troubles de développement physique et mental, les troubles de fonctionnement de l'organisme (surtout chez les enfants) et peut entraîner par conséquent la diminution de l'espérance de vie (conclusion de la Banque Mondiale,

²¹ - JACKSON (E.) in GOUDA (S.) , *Analyse organisationnelle*, Op. Cit. p. 364

Octobre 1996)²³. Nous pouvons donc en conclure qu'au Togo, la lutte pour une meilleure alimentation reste encore une priorité par rapport au développement de la pratique des APS.

Paragraphe 3 : L'espérance de vie

Si les gens sont mal nourris et mal soignés, (parce qu'ils ont de faibles revenus) il est évident que leur durée de vie soit raccourcie (Tableau 3).

Tableau N°3 : Succès sportifs des pays en fonction de l'espérance moyenne de vie des habitants.

| | <i>Typologie des pays suivant l'espérance moyenne de vie par habitant (en année)</i> | | | | |
|--|--|-----------------------|------------------------|----------------|--------------|
| | <i>Moins de 40</i> | <i>Entre 40 et 60</i> | <i>Au-dessus de 60</i> | <i>Moyenne</i> | <i>Total</i> |
| Nombre de pays | 18 | 16 | 30 | - | 64 |
| Espérance moyenne de vie par habitant dans le groupe | 39,3 | 53,5 | 69,2 | 56,8 | - |
| Nombre de participants dans le groupe | 264 | 561 | 3264 | - | 4072 |
| Nombre de points gagnés par le groupe | 3467 | 6560 | 96270 | - | 106297 |
| Nombre moyen de participants par pays | 14,6 | 35,1 | 108,2 | 63,6 | - |
| Nombre moyen de points par participant | 12,7 | 13 | 25,6 | 18,8 | - |
| Nombre moyen de points par pays | 193 | 410 | 3209 | 1660 | - |

Source : Elame JACKSON (R), cité par GOUDA (S) 1986.

Au Togo, l'espérance moyenne de vie est de 55 ans, alors qu'elle est de 57 ans pour la Côte d'Ivoire et 78 ans pour la France. Ceci est la conséquence d'une alimentation assez faible et d'une couverture sanitaire largement en dessous du minimum préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En 1991, il y

²² - BIO NIGAN, *Habitudes alimentaires et diététiques du sportif dans un pays d'Afrique Noire : Le Bénin*. Thèse de Doctorat STAPS, Université Bordeaux II, 1990, p. 144

²³ - LE TOGO, *Marchés tropicaux*, n°2408, Op. Cit., p. 12

avait un médecin pour 15900 habitants au Togo, tandis qu'en France il y avait un médecin pour 320 habitants selon le rapport de la Banque Mondiale, 1990).

De même, seul 28 % de la population togolaise ont accès aux centres de santé selon les mêmes sources.

Paragraphe 4 : Le pourcentage d'analphabètes

67 % de la population togolaise sont analphabètes (surtout les adultes), malgré un taux de scolarisation d'environ 52 %. Or autrefois, le sport scolaire et universitaire était à la base du mouvement sportif.

De nos jours, malgré l'augmentation du taux de scolarisation et d'instruction il n'y a pas une répercussion positive sensible sur le sport. Cela peut s'expliquer par les nombreux problèmes financiers, matériels et humains, de même que la crise qui secoue le système éducatif togolais.

Si le taux d'analphabètes est élevé au Togo, l'alphabétisation en langues nationales des populations ne connaît pas l'engouement de celles-ci.

Ce qui est dommage, c'est que les programmes d'alphabétisation ne prennent pas en compte les informations en matière de pratique des APS et de ses bienfaits sur le santé physique et mentale. Cet aspect doit être sérieusement envisagé dans la politique de développement du sport.

Tableau N°4 : Succès sportifs des pays en fonction du pourcentage d'analphabètes.

| | <i>Typologie des pays suivant le pourcentage d'analphabètes (%)</i> | | | | |
|--|---|-----------------------|-------------------|----------------|--------------|
| | <i>Inférieur à 10</i> | <i>Entre 10 et 50</i> | <i>50 et plus</i> | <i>Moyenne</i> | <i>Total</i> |
| Nombre de pays | 24 | 24 | 29 | - | 77 |
| Le pourcentage moyen d'analphabètes dans le groupe de pays | 2,8 | 26,1 | 80,6 | 39,4 | - |
| Nombre de participants dans le groupe | 2983 | 887 | 560 | - | 4430 |
| Nombre de points gagnés par le groupe | 86316 | 15188 | 7014 | - | 108518 |
| Nombre moyen de participants par pays | 124,3 | 37 | 19,3 | 57,5 | - |
| Nombre moyen de points par participant | 24,7 | 14,7 | 13,9 | 17,5 | - |
| Nombre moyen de points par pays | 3596 | 633 | 2429 | 14,9 | - |

Source : Elame JACKSON (R), cité par GOUDA (S) 1986.

Paragraphe 5 : Le pourcentage de la population urbaine

Cet indice prend tout son sens si l'on sait qu'au Togo, la grande majorité des pratiquants et des infrastructures sportives sont concentrées dans les grands centres urbains.

Avec ses 40 % de population urbaine, 45 % pour la Côte d'Ivoire, le Togo reste moyennement urbanisé. Mais la répartition de la population est inégale dans les centres urbains.

Malgré l'engagement de la population dans certains grands centres urbains, l'accès aux installations sportives déjà insuffisantes et mal entretenues, n'est pas satisfaisant. Ces dernières sont parfois éloignées du centre ville et les plans d'urbanisation sont conçus sans prévision d'espaces libres pour la pratique des APS ou la construction d'infrastructures sportives (Tableau 5).

Tableau N°5 : Succès sportifs des pays en fonction du taux de la population urbaine.

| | <i>Typologie des pays suivant le taux de la population urbaine (%)</i> | | | | |
|--|--|-----------------------|-------------------|----------------|--------------|
| | <i>Inférieur à 20</i> | <i>Entre 20 et 50</i> | <i>50 et plus</i> | <i>Moyenne</i> | <i>Total</i> |
| Nombre de pays | 22 | 38 | 24 | - | 84 |
| Le pourcentage moyen de la population urbaine dans le groupe | 9,8 | 38,4 | 64,6 | 39,5 | - |
| Nombre de participants dans le groupe | 309 | 1610 | 2567 | - | 4485 |
| Nombre de points gagnés par le groupe | 3633 | 34595 | 73442 | - | 111670 |
| Nombre moyen de participants par pays | 14,7 | 42,4 | 107,0 | 54,0 | - |
| Nombre moyen de points par participant | 13,6 | 16,8 | 22,5 | 17,5 | - |
| Nombre moyen de points par pays | 165 | 910 | 3060 | 13,29 | - |

Source : Elame JACKSON (R), cité par GOUDA (S) 1986.

Paragraphe 6 : Le nombre d'habitants

L'impact du nombre d'habitants sur les succès sportifs peut s'expliquer par le fait que, plus un pays est peuplé, plus il a des chances d'avoir des sportifs, plus les résultats peuvent être meilleurs (encore faut-il que toutes les conditions soient

réunies pour permettre la consécration de ce potentiel). La population du Togo est estimée en 1992 à environ 4 millions. Le Togo est donc un "petit pays", qui a un contexte environnemental peu favorable à la réalisation de grandes performances sportives.

Tableau N°6 : Succès sportifs en fonction du nombre d'habitants

| | <i>Typologie des pays suivant le nombre d'habitants (en million)</i> | | | | |
|--|--|-----------------|----------------------|-----------------------|-------------------|
| | <i>Inférieur à 1</i> | <i>de 1 à 5</i> | <i>Entre 5 et 15</i> | <i>Entre 15 et 50</i> | <i>50 et plus</i> |
| Nombre de pays | 12 | 23 | 28 | 19 | 10 |
| Nombre moyen d'habitants par pays | 0,4 | 3,1 | 9,3 | 26,7 | 141,6 |
| Nombre de participants dans le groupe | 59 | 513 | 1209 | 1203 | 1627 |
| Nombre de points gagnés par le groupe | 1129 | 8105 | 26956 | 22339 | 54506 |
| Nombre moyen de participants par pays | 4,9 | 22,3 | 43,2 | 63,3 | 162,7 |
| Nombre moyen de points par participant | 17,7 | 15,6 | 16,8 | 17,1 | 26,8 |
| Nombre moyen de points par pays | 93 | 355 | 963 | 1175 | 5450 |

Source : Elame JACKSON (R), cité par GOUDA (S) 1986.

CONCLUSION PARTIELLE

Des auteurs ont montré que « le développement du sport dans un pays est conditionné par le niveau de développement de ce pays »²⁴. Un sous-développement économique se traduit donc généralement par un sous-développement sportif. Alors que les pays riches peuvent investir des moyens matériels et humains importants

²⁴ - GOUDA S., *Analyse organisationnelle*, Op. Cit. , p. 34

pour développer les APS et les intégrer à leur économie, les pays en développement doivent en priorité satisfaire à leurs besoins fondamentaux (nourriture, santé, habitat, instruction etc...).

L'analyse de la situation socio-économique du Togo montre qu'elle est caractéristique d'un pays sous-développé. C'est cette dépendance vis-à-vis de l'environnement économique et social qui explique comme le modèle NOVIKOV et MAXIMENKO, le faible développement du sport togolais.

Faisant fi consciemment ou non de cet état de chose, les dirigeants ont toujours orienté la politique sportive du gouvernement vers la recherche de la représentativité internationale. Malgré les déclarations d'intention en faveur du « sport de masse », du « sport pour tous », du « sport de haut niveau » etc..., le seul modèle sportif autour duquel tournent tous les efforts est celui de la performance. Or, la fin des années 1980 marque la fin des engagements forcés des pays industrialisés dans les oppositions sportives.

Ainsi, avec la réunification allemande, la fin des oppositions idéologiques entre l'Ouest et l'Est de l'Europe, de même que l'orientation des choix politiques de l'ensemble des pays vers une économie de marché, il est à noter qu'il ne reste plus d'enjeu idéologique qui pousse les pays à valoriser les victoires sportives internationales. D'autres formes de pratiques vont ainsi faire leur apparition autour des tendances comme le management professionnel, l'intégration de la pratique sportive à la vie quotidienne etc... L'objectif visé est de plus en plus de répondre aux besoins des pratiquants et d'assurer leur intégration à leur milieu social. Ainsi, le modèle olympique ne subsiste que par l'aspect économique qui l'entoure, (sponsoring, management etc...). Les pays africains doivent donc réorienter leurs politiques sportives. Le développement de la pratique du sport doit viser désormais des objectifs de développement et d'intégration de l'ensemble des pratiquants au

milieu social et au processus de son développement global. L'analyse de la situation du sport et de ses atouts pour leurs contributions au développement économique du Togo sera développée dans les autres parties.

Deuxième PARTIE

L'EVOLUTION DU MOUVEMENT SPORTIF AU TOGO

<< ... une analyse plus fine nous révèle les stratégies cachées et les non-dit. Tout d'abord, on remarque que la plupart des Etats tiennent un discours hygiéniste et utilitariste : l'EPS doit concourir à la protection de la santé des citoyens. C'est le premier objectif qui semble être recherché. On confère aux APS une valeur préventive donc positive. Mais on est en présence d'une véritable langue de bois sur l'EPS. Le discours officiel oscille entre naïveté et romantisme. >>

Les origines des APS au Togo étaient constituées par les activités traditionnelles.

En effet, il existe depuis des temps immémoriaux dans les régions et dans les coins les plus reculés, des activités physiques parfois liées aux cérémonies culturelles, parfois purement récréatives. Ces activités paraissent à première vue comme une simple distraction. Le premier but de ces activités est le délasserment, le plaisir. Mais en réalité ces activités sont codifiées et obéissent à des règles précises. Le seul contraste, c'est qu'elles expriment des aspects de la vie socio-culturelle ou religieuse du terroir. C'est le cas de la lutte, du tir à l'arc, de la chasse, des courses à pirogue, de la natation etc..., et aussi de certains ballets populaires qui sont, à la limite, de la gymnastique et du folklore, compte tenu des épreuves d'endurance physique qu'ils comportent ainsi que des allures de compétitions que certaines séances prennent.

Ainsi, les APT ont démontré une grande vitalité, une variété et une richesse extraordinaires qui ont cependant manqué de promoteurs avisés pour les redynamiser. C'est la raison pour laquelle elles ont été progressivement éclipsées par le sport moderne. En ce qui concerne les sports modernes, leur introduction au Togo s'est faite avec la colonisation, surtout après la première guerre mondiale (vers les années 1920), et où le petit intermède anglais a été très bénéfique, notamment avec l'introduction du football. Le développement de ce dernier a été par la suite accentué par le retour des Togolais travaillant dans les divers pays de l'AOF.

Ainsi, depuis la période coloniale, l'organisation du mouvement sportif au Togo s'est mis en place suivant le modèle de société préconisée par les colonisateurs. La France, dernière puissance colonisatrice, avait orienté (tout comme dans ses autres colonies) le développement économique, social et politique du Togo, suivant ses propres représentations, c'est-à-dire suivant les valeurs occidentales. Le

modèle d'organisation du sport français a donc été appliqué pendant cette période et s'est poursuivi après les indépendances au Togo. Rappelons que le Togo après les indépendances, a connu une instabilité politique qui entraînera en 1969, la suspension des activités des partis politiques et la consécration du Parti unique.

Ainsi, le Togo, comme beaucoup d'autres pays, deviendra un régime à parti unique. Les différents secteurs économiques et sociaux seront aussi influencés par cette option politique. Cette situation débouchera en 1974 sur la nationalisation des unités de production du pays. C'est dans la même lancée que le 5 juin 1974 une circulaire du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture réorganisa les sports, en suspendant toutes les équipes du pays, et en les fusionnant en un seul club par chef-lieu de préfecture sauf à Lomé, la capitale où les treize (13) clubs ont été regroupés en quatre clubs omnisports, entièrement supportés par l'Etat.

L'exposé des motifs de la circulaire du MJS expliquant d'ailleurs clairement l'esprit de cette réforme, disait : « Le gouvernement réuni en Conseil des Ministres le 7 Mai 1974 a constaté avec amertume, le fanatisme des supporters des clubs sportifs qui tentent de remettre en cause l'esprit d'union et de réconciliation que l'armée et le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT, Parti unique) ont instauré dans notre pays.

Pour remédier à cette situation douloureuse, le Ministre de la Jeunesse et des Sports a été chargé de proposer dans un bref délai, une réforme adéquate susceptible de convenir à l'esprit du programme du livre vers »¹.

Les résultats de cette réforme ayant été décevants, elle fut réaménagée en 1978. Mais avec la disparition du parti unique en 1990 et les crises économiques et socio-politiques, on assistera à une réorganisation de tous les secteurs d'activités de

¹ - *Programme de relance des APS au Togo. Rapport SOTED. Lomé. 1990. p. 18*

notre pays. Les sports ne seront pas en reste. Les clubs seront désormais organisés sur la base du libéralisme et de la démocratie.

Mais voyons comment le mouvement sportif au Togo a évolué depuis les origines jusqu'à nos jours, afin de mieux apprécier le rôle qu'il peut jouer dans son développement.

CHAPITRE I : LE SPORT AU TOGO DES ORIGINES A 1974

SECTION I : LE SPORT AU TOGO DES ORIGINES A 1960.

Paragraphe I : Le modèle institutionnel français

En France, le mouvement sportif s'est développé jusqu'en 1940 de façon autonome suivant la loi de 1901. Ce n'est qu'à partir de 1940 que l'Etat a commencé à intervenir dans le mouvement sportif par l'organisation des compétitions et la sélection des athlètes devant représenter la France aux rencontres internationales. C'est sur ce modèle que s'organisa le sport au Togo jusqu'en 1974.

Paragraphe II : Les structures sportives dans la colonie du Togo

Les fédérations sportives françaises étaient représentées par une ligue au niveau de l'AOF. Ces ligues étaient représentées à leur tour dans la colonie du Togo par des Comités locaux.

Un Haut Commissariat à la Jeunesse et au Sport était créé à Dakar pour l'organisation du sport sur tous les territoires de l'AOF. Au Togo sous mandat français, l'organisation du sport était confiée à l'Inspection Académique qui comprenait l'inspection de l'Enseignement, et l'Inspection des Sports.

Paragraphe III : Les Activités Sportives dans la Colonie du Togo

Les activités sportives pratiquées à cette époque étaient le football, le basket-ball et l'athlétisme. Les autres activités ne disposaient qu'à peine d'une association souvent ne regroupant que des élèves.

Chaque année une compétition était organisée par le gouverneur du Togo dans les activités sportives disposant de plus d'une association. L'objectif de cette compétition était de constituer une sélection des meilleurs athlètes de la colonie pour participer aux championnats de l'AOF qui permettaient de sélectionner l'équipe de l'AOF pour participer au championnat de France.

Les athlètes méritants qui étaient des civils, des scolaires ou des militaires, bénéficiaient de nombreux avantages allant des distinctions honorifiques à des bourses d'études ou de stages. Notons que le système scolaire ou du moins l'école, constituait à cette époque la pépinière du développement du sport.

Paragraphe IV : Le Financement du Sport dans la Colonie du Togo

Le Haut Commissariat à la Jeunesse et au Sport bénéficiait d'un financement du budget de l'AOF pour la promotion et le développement des activités sportives. De plus, le gouverneur accordait souvent une subvention à l'Inspection Académique chargée de l'organisation des sports. Ces financements ont permis la mise en place de quelques infrastructures à Lomé.

Paragraphe V : Les Cadres Sportifs dans la Colonie du Togo

Jusqu'en 1938, l'enseignement de l'EPS était confié aux militaires. A partir de 1950 les enseignants d'EPS français se sont ajoutés aux militaires pour assurer

cet enseignement et la sensibilisation des Togolais à la pratique des différentes disciplines sportives. Ce n'est qu'à partir de 1952 que des dispositions furent prises par l'administration coloniale pour permettre la formation des instituteurs dans le domaine des APS pour assurer la relève. Mais leur apport n'a pu modifier l'image négative qu'avait la population vis-à-vis du sport .

Si avant les indépendances, l'organisation du sport était dominée par le modèle français, qu'en a-t-il été après 1960 ?

SECTION II : LES SPORTS AU TOGO, DES INDEPENDANCES A 1974.

Après son indépendance en 1960, le Togo cherchait à affirmer son identité face à l'ancienne puissance coloniale. Il s'est donc intégré tout comme ses homologues de l'ex-AOF dans le sport international, en participant aux différentes compétitions (Tamatave en 1960 – Abidjan en 1961 – Dakar en 1963). Selon les archives du Ministère, en 1960 on pouvait compter une trentaine d'associations sportives avec 700 licenciés.

En fait le modèle français a tout simplement été renforcé. Mais les structures n'ont pas suivi. La preuve, il n'y avait pas un texte pour organiser les associations sportives. Ceci à cause des problèmes institutionnels et de l'instabilité politique qui ne permettaient pas d'asseoir une politique sportive cohérente.

Paragraphe I : Les structures d'organisation du sport au Togo de 1960 à 1974

Les clubs qui existaient à cette époque étaient indifféremment unisports ou omnisports au gré des options initiales ou subséquentes.

La Fédération Togolaise de Football (FTF), créée en Janvier 1960, adhéra à la FIFA en 1962. C'est cette fédération qui a structuré les sports modernes au Togo en

les aidant à se constituer en Fédération. Le but de cette aide de la FTF à la structuration des autres sports était d'obtenir le droit d'adhésion du Togo au Comité International Olympique (CIO) ; car, pour qu'un pays puisse adhérer au CIO, il lui faut un CNO ; et pour avoir un CNO, il faut que le pays dispose d'au moins cinq (5) fédérations.

Ainsi, le Comité National Olympique Togolais fut créé en 1963, mais ne disposait d'aucun moyen pour jouer son rôle.

Quant au Ministère de la Jeunesse et des Sports, sa création date de 1972 après avoir subi plusieurs tutelles à partir de 1967.

Théoriquement, chaque fédération devrait être subdivisée en ligues et districts. Les ligues devraient couvrir les régions qui se subdivisent en districts (circonscriptions ou préfectures) ; les districts en clubs. Mais il faut noter que seule la fédération de football avait un semblant de structures à l'intérieur du pays.

Avant la réforme de 1974, onze (11) fédérations étaient affiliées au Comité National Olympique Togolais (CNOT). Les disciplines sportives se pratiquaient d'une façon plus ou moins organisée sur tout le territoire national ; mais il faut reconnaître que le football, le sport le plus populaire à l'époque mobilisait d'importantes ressources matérielles, humaines et financières. Pour ce qui concerne les associations sportives ou les clubs, leur existence n'était officiellement reconnue qu'après approbation des statuts par le Ministère de l'Intérieur qui faisait recours à la vieille loi de 1901 sur la liberté d'associations. Les clubs sportifs étant l'émanation d'initiatives privées qui leur conféraient une certaine notoriété en fonction de la personnalité morale et de la puissance matérielle des membres fondateurs.

Les ressources des clubs et des fédérations provenaient entre autres des cotisations des membres, des recettes des matches, des subventions, des dons, des legs ou libéralités. Mais, il faut reconnaître que la principale ressource provenait des produits des matches. L'Etat apportait annuellement à chaque fédération sportive une subvention par l'intermédiaire du CNOT. Cette contribution très symbolique au départ a connu une augmentation à la fin des années 1960 et a abouti dans le domaine des infrastructures, à la construction du complexe omnisports de Lomé. Notons que le Togo disposait à cette époque de très peu d'infrastructures sportives dont les plus ou moins importantes étaient à Lomé et très peu dans les villes de l'intérieur du pays.

Le sport scolaire quant à lui était l'apanage du Ministère de l'Education Nationale, qui confiait l'organisation des compétitions aux fédérations nationales sportives.

Nous venons de présenter l'évolution du sport togolais de l'indépendance en 1960 à 1974, année de la première réforme. Il convient, après l'analyse de son organisation, d'en dégager les aspects positifs ou négatifs.

Paragraphe II : Les aspects positifs de ces structures d'organisation

Le sport togolais était dominé par le football qui mobilisait toute la jeunesse. Les autres disciplines sportives étaient organisées sous l'égide des associations de football qui étaient ainsi devenues des clubs omnisports.

La force de ces associations résidait non seulement dans le niveau élevé de son organisation mais également dans le degré de mobilisation des groupes de supporters. Ces supporters s'organisaient en des groupes d'intérêt, d'orchestres ou des groupes folkloriques pour animer les compétitions et susciter l'esprit de

sacrifice et d'émulation. Bref, la force du sport résidait essentiellement dans l'enthousiasme que les joueurs, les dirigeants, les supporters et autres mettaient dans leur rôle. Tous avaient l'impression que les clubs leur appartenaient, étaient attachés aux couleurs et étaient prêts à tous les sacrifices pour les hisser à toutes les compétitions.

De même, il y avait une solidarité entre les coéquipiers qui favorisait le financement des clubs et même des fédérations.

Paragraphe III : Les faiblesses des structures d'organisation

Si cette organisation permettait la mobilisation des ressources et des moyens pour aider et encourager les joueurs à travers d'importantes collectes de dons en espèces ou en nature, elle présentait aussi des inconvénients. Le plus déploré était l'esprit de division et d'antagonisme qui souvent était transposé du terrain politique vers les terrains de jeux. Malgré l'efficacité des associations sportives de cette période, on notait aussi les insuffisances suivantes :

- Sur le plan structurel, les ligues et les districts n'avaient d'existence qu'au football, avec pour défaut principal, l'impossibilité matérielle pour les clubs de l'intérieur du pays, d'accéder au titre de champion national ou de gagner une coupe dans la ligue nationale. En effet, les clubs de Lomé la capitale, organisaient leur championnat entre eux, dans leur ligue. De même, ceux de l'intérieur devaient en faire autant dans leur ligue respective. Les champions de ligues s'affrontaient et le vainqueur prenait le titre de champion national. Mais le niveau des compétitions à l'intérieur du pays avec des clubs très réduits par ligue (parfois un club par ligue), ne permettait pas à ces clubs de s'exprimer. Ainsi, le système d'organisation des compétitions défavorisait donc structurellement les clubs de l'intérieur qui n'avaient pas les mêmes atouts que ceux de Lomé, d'accéder aux titres nationaux et de

participer aux compétitions internationales qui en découlèrent. Il s'ensuivit un exode des meilleurs joueurs de l'intérieur vers la capitale.

- Sur le plan social, il s'est développé un sectarisme et un chauvinisme qui ont conduit à des comportements qui compromettaient l'unité nationale. Une partie de l'exposé des motifs de la circulaire du Ministre de la Jeunesse et des Sports relative à la réforme des sports au Togo disait: « Les joueurs, surtout les responsables et les supporters des différents clubs se livrent constamment à une véritable guerre. On a même vu des supporters d'un club togolais appuyer une équipe étrangère contre une équipe togolaise, défendant pourtant les couleurs nationales»².

Si le modèle de référence de l'organisation des activités politiques, économiques, sociales et culturelles était celui de la France, il s'est révélé incohérent par rapport au projet de société des gouvernants de l'époque, ce qui explique la réforme des sports togolais en 1974.

CHAPITRE II : LE SPORT AU TOGO DE 1974 A 1990

SECTION I : LA REFORME DES SPORTS DE 1974.

Elle est issue du circulaire du Ministre de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Recherche Scientifique, le 5 Juin 1974 et qui fait suite aux conclusions du Conseil des Ministres du 7 Mai 1974, demandant au Ministre chargé des Sports de procéder à une réforme des sports dans l'esprit du programme du « livre vert » du RPT, parti unique.

La caractéristique essentielle de cette réforme était :

« - la démocratisation du sport en donnant aux clubs de l'intérieur du pays les mêmes chances que ceux de la capitale ;

² - Programme de relance des APS au Togo, Rapport SOTED. Décembre 1990. p. 20

- La dépassionnalisation et la dépersonnalisation des clubs par une fusion de tous ceux existant en un seul et par chef-lieu de préfecture sauf à Lomé où quatre clubs sont autorisés. Dans le même ordre d'idées, les couleurs à problèmes à savoir : le jaune, le rouge et le bleu sont bannis.

- La vulgarisation de toutes les disciplines sportives au niveau de toutes les préfectures et de tous les gros villages, les clubs étant désormais omnisports.

- La création des conditions favorables pour une meilleure pratique sportive par l'Etat et les collectivités locales.

- L'organisation des sports selon la circulaire, stipule que, << toutes les structures et tous les organes relèvent du MJS qui délègue ses pouvoirs aux comités exécutifs de chaque structure. Le contrôle politique, technique et moral de ces comités et de ces structures relevant désormais du MJS, qui, à son tour doit doter chaque fédération d'un secrétaire administratif, permanent et compétent >>³.

Comme on peut le constater, le gouvernement, par cette réforme a pris en main toute l'organisation et la gestion du sport qui devient ainsi une affaire d'Etat.

Pour ce qui concerne l'organisation des sports, le territoire national a été divisé en sept (7) zones sportives. Au niveau de chaque zone sportive, est installée une ligue par discipline sportive exceptée Lomé où les activités des quatre clubs sont gérées par la fédération sportive correspondante.

Quant à l'organisation des compétitions sportives sur le territoire national, elle se faisait suivant les règlements des fédérations nationales, des ligues ou des districts correspondants.

³ - Rapport SOTED. Op Cit. p. 29

Ainsi, dans un premier temps une rencontre inter-club permet de dégager un champion de district. Celui-ci renforcé au besoin des meilleurs éléments d'autres clubs du district représente la préfecture aux championnats de la ligue. L'équipe gagnante représente la ligue au championnat national. Mais cette équipe de la ligue ne doit pas être renforcée par d'autres éléments comme ce fut le cas précédemment. Pour le championnat national, la zone de Lomé dégage deux clubs. Chaque saison, le club vainqueur du championnat national représente le pays en Coupe d'Afrique des Clubs de la discipline concernée.

SECTION II : LA REVISION DE LA REFORME DE 1974

Les résultats de la réforme des sports de 1974 ont été dans l'ensemble décevants malgré une mise en place plus ou moins satisfaisante des infrastructures prévues (les stades pour tous les clubs de Lomé et de l'intérieur du pays et qui ont été clôturés. Les clubs de l'intérieur du pays redynamisés avec des championnats ayant une véritable allure nationale).

La cause de cette déception est le désintéressement des activités sportives par les dirigeants et les supporters qui avaient aussi désertés les stades. L'intérêt est donc tombé très bas. Et les clubs qui sont demeurés actifs dans le pays, attendent tout de l'Etat.

Les résultats médiocres peuvent s'expliquer par le fait que les gens avaient l'impression qu'on leur avait arraché quelque chose qu'ils chérissaient pour leur donner quelque chose d'inadaptée, qui ne saurait satisfaire à leurs attentes. Du coup, l'intérêt s'est déplacé vers les quartiers ou vers la périphérie, tant à Lomé qu'à l'intérieur du pays où, les clubs des quartiers démontrent aujourd'hui encore une vitalité extraordinaire, parce que spontanés et créés par des affinités réelles.

Il fallait donc que le MJS tienne compte de ces facteurs psychologiques pour corriger et redynamiser le système ; d'où la réactualisation (pour reprendre les termes de la circulaire du MJS) de la réforme de 1974 en février 1978, dont voici les grandes lignes. Notons que le cadre général de la réforme est conservé avec les aménagements suivants :

- libéralisation des clubs dont les organes directeurs sont désormais issus d'élections libres et pouvant choisir un nom propre à leur équipe, nom différent de celui de la ville ou de la zone.

- libéralisation des couleurs, autorisant chaque club à adopter librement une couleur.

- pour la capitale, les quatre clubs se sont vu attribuer des espaces et des quartiers pour leur évolution.

A noter que dans l'actualisation comme dans la réforme, une restriction de taille demeure et stipule qu'aucune mutation de joueurs n'est autorisée entre clubs de Lomé, mais seulement entre les clubs de l'intérieur.

Si cette actualisation a été bien accueillie et a entraîné un sursaut et un engouement pour les nouveaux clubs, cette réforme est apparue beaucoup plus comme un doping à un malade qu'à sa guérison véritable puisque la tension une fois montée, est redescendue à un niveau inférieur à la moyenne acceptable.

SECTION III : LES STRUCTURES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DES SPORTS

Paragraphe I : Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Ce département, après avoir été une direction au Ministère de l'Education Nationale, puis longtemps Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Sports et à la Culture auprès de la Présidence de la République, est devenu Ministère en février 1972, démontrant ainsi la place de choix que lui conféraient les autorités politiques à l'époque. Notons qu'il a été érigé au rang de Ministère deux (2) ans avant la première réforme des Sports au Togo.

Mais le manque de moyens et les conflits d'attributions entre ses différents acteurs inhibent son bon fonctionnement.

Paragraphe II : La Direction de l'Education Physique et des Sports

Elle est l'organe technique chargé de la mise en œuvre et de la vulgarisation de la politique nationale en matière d'éducation physique et des sports. A ce titre, elle est chargée de l'EPS des jeunes au niveau de tous les ordres et de tous les degrés d'enseignement.

Elle assure en outre le contrôle des activités du Comité National Olympique Togolais, des fédérations, des ligues, des districts et clubs sportifs.

Elle planifie et veille à la réalisation des équipements et infrastructures sportives sur toute l'étendue du territoire national. Elle est aidée à l'intérieur du pays par les entités déconcentrées que sont les Inspections Régionales de la Jeunesse et des Sports.

Paragraphe III : La Direction des Sports Scolaires et Universitaires

Pour obtenir les meilleures performances nationales en matière de sports, il faut entraîner les enfants dès le bas âge, faute de quoi les sportifs qui émergeront plus tard seront moins performants.

C'est pour cette raison qu'une direction a été créée pour organiser les compétitions scolaires et universitaires, détecter les jeunes talents et assurer leur suivi.

A l'intérieur du pays et dans les entités déconcentrées, un secrétariat de l'Association des Sports Scolaires et Universitaire du Togo (ASSUT) est créé pour aider la direction dans ses activités.

Paragraphe IV : Le Comité National Olympique Togolais (CNOT)

Véritable émanation des différentes fédérations sportives, le CNOT est l'organe de coordination des activités sportives. Il diffuse, préserve et perpétue les idéaux olympiques, les principes de l'amateurisme et de l'olympisme international.

Il est dirigé par un bureau exécutif de 12 membres et un conseil d'administration qui est l'émanation des membres désignés par les fédérations affiliées. Il est membre du Comité International Olympique (CIO).

Le CNOT représente les fédérations sportives auprès des pouvoirs publics en général et du MJS en particulier.

Paragraphe V : Le Système fédéral ou les fédérations

Le système fédéral est composé de la base au sommet par les associations sportives des villages, des quartiers de villes, des districts et des ligues.

Sa dépendance plus ou moins étroite des autorités politico-administratives l'a immobilisé dans son fonctionnement à la base alors que les ligues, faute de moyens, survivaient difficilement. Au moment de la réforme, le Togo comptait 14 fédérations sportives dont quatre (4) à peine avaient des activités couvrant l'ensemble du territoire national.

SECTION IV : LES INSTALLATIONS ET LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

En plus des installations sportives exclusivement scolaires pour la plupart assez sommaires, le Togo dispose actuellement des terrains de football, de basket-ball, de handball, de volley-ball, de tennis et d'athlétisme.

Le seul complexe omnisports est le stade municipal de Lomé qui, après avoir fait l'orgueil des Togolais à l'époque s'est révélé trop exigü pour abriter les grandes compétitions internationales.

Depuis la réforme sportive, l'Etat a pris en charge toutes les installations sportives et l'équipement de toutes les fédérations. Il a ainsi pu doter les préfectures d'antan de stades qui aujourd'hui se révèlent obsolètes, mal entretenus et mal équipés.

De même, les plans d'urbanisation ne prévoient pas d'espace pour construire de nouvelles infrastructures sportives et ce, surtout à l'intérieur du pays.

Le financement du sport quant à lui est allé en décroissant. En effet, l'Etat, aux premières années de la réforme avait bien voulu octroyer des moyens aux fédérations pour leurs activités (1975 : subvention de 6 millions aux fédérations de sports de mains pour leur fonctionnement). Mais très tôt il s'en est désengagé, obligeant le système fédéral à s'adapter.

Enfin, avec l'avènement de la « démocratie » après la disparition du parti unique, les nouvelles orientations démocratiques des différents secteurs de la vie nationale n'ont pas épargné les sports.

CHAPITRE III : BILAN CRITIQUE DE LA SITUATION ACTUELLE DU SPORT AU TOGO

Ni la réforme ni les actualisations, n'ont pu répondre aux attentes des Togolais.

Ainsi, si la réforme portait de bons principes et que son contenu demeure valable encore aujourd'hui le sport togolais a payé très cher l'expérience de la réforme.

En effet, malgré des améliorations certaines après les actualisations on assiste de plus en plus à une détérioration chronique de la situation tant au niveau du public, des encadreurs que des joueurs.

Ainsi la désaffection du public est désormais un phénomène permanent, sauf à l'occasion des grandes rencontres internationales où il resurgit comme un torrent, preuve qu'il existe bel et bien quelque chose que l'on peut faire pour le mobiliser.

Les joueurs, par leur instabilité, mettent constamment en péril les performances des clubs. Ils ne sont plus très motivés pour hisser ou maintenir leurs clubs à un haut niveau de compétition. La conséquence est que les résultats sont

minables par rapport aux objectifs qui ont été assignés à la réforme, à part quelques prouesses enregistrées dans les compétitions de la Confédération Africaine de Football. (CAF).

De même, contrairement aux nobles principes d'unité nationale, de solidarité, de brassage et de fraternisation de toutes les ethnies, régions, religions et opinions qui ont présidé aux réformes, on assiste paradoxalement à une résurgence des micro-nationalismes rebâtis à partir des associations sportives. Ainsi, nous verrons par exemple tous les Kotocolis se sentir concernés par les performances de SEMASSI, tous les GUENS par celles de GBOHLOE-SU, tous les Kabyés par celles d'ASKO, tous les Bassars par celles de GBIKINTI etc...

Si l'on connaît toutes les passions que peuvent susciter les sports, on conçoit aisément qu'il y a là un piège à éviter à tout prix. D'ailleurs, les clubs de Lomé incriminent ce phénomène comme une des causes de la baisse des cotisations des membres, des supporters et des sympathisants.

Pourquoi ce glissement et comment en est-on arrivé là ?

C'est que dans la pratique, ni la réforme, ni sa révision n'ont pu être appliquées correctement. En effet, malgré les imperfections qu'ils contenaient, ces différents textes auraient pu permettre au sport togolais de connaître un essor, parce que pouvant contribuer à doter tous les chefs-lieux de préfecture d'une structure d'organisation des APS. Ce qui n'est actuellement pas le cas.

Mais ce qui accentua le désintérêt des Togolais vis-à-vis du mouvement sportif est la montée du nationalisme au sein de quelques associations qui existaient, et la main mise de l'Etat sur les structures d'organisation des associations et des fédérations. Il faut cependant noter que l'implication de l'Etat dans l'organisation des APS, a été une stratégie utilisée dans les pays de l'ancien bloc socialiste. Si

cette stratégie leur avait permis d'obtenir de bons résultats, c'est parce que ces Etats y avaient mis les moyens de la base au sommet.

Qu'en a-t-il été dans le cas du Togo ?

SECTION I : BILAN DE LA REFORME ET DES ACTUALISATIONS

Le contenu de cette réforme demeure valable sauf que dans les révisions qui ont été faites, l'Etat n'est plus impliqué dans la gestion et l'administration des clubs. Cependant il faut noter qu'une rétrospective sur l'application de la réforme de 1974, montre qu'elle n'a jamais été respectée comme prévu. Pour organiser par exemple le premier championnat national de première division après la réforme, on a escamoté les championnats de district et de ligue, en choisissant directement les quatre clubs de la capitale, plus huit clubs de l'intérieur, dans certains chefs-lieux de préfectures.

La situation demeure encore plus irrégulière pour les disciplines sportives autres que le football, puisqu'il n'y a chez elles que le championnat de Lomé. Les ligues et les districts n'ayant jamais existé à l'intérieur du pays.

A titre d'exemple, la Fédération Togolaise d'Athlétisme a installé ses districts et ses ligues seulement en 1995 soit 35 ans après sa création, et 21 ans après la réforme.

Dans le même ordre d'idées, tous les clubs censés être omnisports, n'ont vraiment fonctionné qu'à Lomé faute de moyens, d'hommes et d'infrastructures.

En somme, la hiérarchie structurelle (fédérations, ligues, districts, clubs) n'a jamais bien fonctionné puisqu'il n'y a pas de représentants de ligues dans les fédérations autres que celle du football.

SECTION II : L'ENCADREMENT DES SPORTIFS

Dans toutes les fédérations, les clubs n'ont qu'un encadrement de fortune, constitué de bonnes volontés qui n'ont pas toujours la qualification requise. Quand ils l'ont, ce sont pour la plupart des enseignants d'EPS, avec une option plus ou moins conforme à la discipline encadrée. Car, même avec une option conforme, on ne devient entraîneur qu'après une préparation pratique minutieuse auprès des professionnels qui entraînent les grands clubs du monde. Ce qui n'est pas le cas au Togo, où, il suffit d'un stage de 15 jours organisé par la coopération internationale ou la solidarité olympique pour que l'on devienne un entraîneur de 1^{er} ou 2^e degré et même parfois un entraîneur de 3^e degré qui est le haut niveau.

Par ailleurs, les enseignants d'EPS qui sont entraîneurs dans les clubs, le sont par nécessité. Sollicités par les clubs, ils amputent sur les heures d'enseignement qui leur sont dévolues, en vue de s'occuper de l'encadrement des clubs. N'étant pas recrutés par les clubs, ils sont exclusivement le produit d'un geste de solidarité qui évidemment comporte beaucoup de limites dont le plus important est l'impossibilité de la rigueur et de la permanence partagées qu'ils ont entre le devoir de l'enseignement pour lequel ils sont payés, et l'appel de la solidarité vis-à-vis d'un club qui en a besoin. Résultat : il bâcle l'enseignement et l'entraînement.

Ainsi, à l'école, l'enseignant d'EPS ne fait que paraître, et les jeunes talents finissent par disparaître. Au stade, l'entraîneur qui n'est qu'un dépanneur ne peut produire que des clubs bricolés. On comprend dès lors que le sport togolais est moins performant.

Sur le plan médical, l'encadrement est inexistant. Or, pour prétendre à de hautes performances, chaque sportif pris individuellement et chaque club, nécessitent un suivi médical minimum par des médecins sportifs spécialisés. Ce

suivi doit être constant, tant pour améliorer la forme actuelle des athlètes que pour préparer les conditions de santé optimales en vue des compétitions futures.

Ce contrôle varie selon les disciplines, qui ont chacune leur spécificité en matière d'alimentation, d'exercices physiques, de repos, de médications etc...

S'il est négligé un tant soit peu, on s'expose à des risques graves. Que dire alors s'il est complètement inexistant ?

Sur le plan social, le joueur doit être suivi et encadré dans sa vie de tous les jours : en famille, en société, au travail, dans son alimentation, son comportement et ses problèmes les plus particuliers.

Pour exiger de lui une discipline technique rigoureuse, il faut savoir comment il vit et l'aider à réaliser les meilleures conditions d'existence psycho-sociales possibles, autrement, il y aura forcément un hiatus entre ses capacités réelles et ses performances actuelles. Quand on prépare une compétition, l'effort qu'on lui demande doit être compensé par un suivi alimentaire durant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Ce n'est évidemment pas le cas au Togo où des joueurs qui, à un moment donné, ont défendu vaillamment les couleurs nationales, sont désœuvrés, voire au chômage et livrés à tous les vices.

SECTION III : LA FORMATION DES CADRES SPORTIFS

Elle est fondamentale pour la promotion du sport. En effet, depuis les indépendances, la formation des cadres pour l'Education Physique, les sports et l'administration du sport, a constitué un problème important que l'Etat n'a pas su résoudre de façon rationnelle. Car, quelle que soit sa structure, la politique de formation doit comprendre celle :

- des formateurs–des dirigeants–des entraîneurs–des arbitres–des médecins sportifs
– des joueurs.

Dans ce domaine, la réforme des sports et ses différentes révisions ont échoué parce qu'elles ont négligé l'essentiel, à savoir la formation de base des jeunes pratiquants.

Il faut situer la formation des cadres sportifs sur trois (3) plans :

D'abord la formation des formateurs des cadres sportifs. Cette formation n'existe pas au Togo, et très peu de cadres sinon aucun d'eux n'existe.

Ensuite la formation des cadres chargés de sensibiliser les jeunes à la pratique des APS en les initiant aux différentes techniques. Ces cadres que sont les enseignants d'EPS sont formés par l'Institut National de la Jeunesse et des Sports de Lomé.

Enfin, la formation des cadres chargés d'assurer l'entraînement des jeunes dans les activités sportives de leur choix. Cette formation n'est pas formelle et se fait de manière précaire grâce à des stages organisés par les fédérations avec l'appui de la <<solidarité olympique.>>

Ainsi de ces trois types de formation, seule la formation des cadres enseignants d'EPS existe, et est assurée par l'Institut National de la Jeunesse et des Sports qui a ouvert ses portes en 1975 par la formation des maîtres d'EPS suivie de celle des professeurs adjoints et des professeurs d'EPS. Cette formation dont l'objectif est de former au Togo des cadres sportifs, a été suspendue en 1985 pour reprendre en 1992.

Mais cette formation n'avait d'autres ambitions que de couvrir les besoins du Togo en professeur d'EPS dans les établissements d'enseignement et de formation.

Ce qui n'a jamais pu être réalisé, du fait du peu d'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics à ce corps de métier. A titre d'exemple, alors que les besoins du Togo en enseignants d'EPS étaient estimés en 1990 à près de 600 enseignants, l'Etat n'en avait engagé que quatre après le concours national de recrutement. Actuellement, l'EPS n'est pas enseigné à l'école primaire et il y a plus de 200 établissements des 2^e et 3^e degrés du Togo où l'EPS n'est pas enseignée.

De même, les volets de formation actuellement ouverts par l'INJS, ne représentent qu'une petite portion des besoins de notre pays en cadres sportifs puisqu'on y retrouve pas encore la formation des entraîneurs, des médecins sportifs, des dirigeants, des athlètes, des arbitres etc..

Enfin, un enfant, pour devenir champion, doit être sensibilisé à la pratique des APS dès l'école primaire. Or, le constat est que beaucoup de jeunes togolais découvrent sommairement les APS au collège pour certains et au lycée pour la grande majorité.

Donc pour sortir le sport togolais de l'ornière, la formation des cadres doit être repensée et doit tenir compte de tous les aspects indispensables pour promouvoir le développement des sports au Togo.

A cet effet, l'INJS qui constitue le cadre privilégié de formation des cadres sportifs doit être redynamisé. Il lui faudra pour répondre aux besoins du pays, que les contenus des programmes de formation soient adaptés aux réalités togolaises tout en restant conformes à l'évolution du savoir scientifique et de la technologie sportive.

SECTION IV : LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS

Si la politique d'implantation d'infrastructures sommaires à Lomé et dans certains chefs-lieux de préfectures a connu un début de succès au lendemain de la réforme de 1974, elle n'a pas tenu compte de l'évolution des normes techniques et des conditions minimales requises pour les entraînements et la sécurité des spectateurs.

En effet, les infrastructures installées à l'intérieur du pays ne sont qu'un terrain de football clôturé et une tribune obsolète. La seule infrastructure pouvant abriter les compétitions internationales est le stade omnisports de Lomé construit en 1968 et dont les installations sont vétustes et incomplètes pour les compétitions internationales.

A part le terrain de foot de ce stade d'une capacité de 15.000 places assises, et qui ne peut abriter une phase finale de Coupe d'Afrique des Nations, les autres stades du Togo ne disposent que d'une clôture, d'un terrain dont les gazons souffrent d'un manque d'entretien et d'un système d'arrosage, avec un gradin se limitant à quelques places assises et qui n'offrent aucune garantie de sécurité aux joueurs et aux spectateurs, et surtout qu'ils ne disposent pas d'éclairage.

Pour les sports de main, ce stade qui est le seul à comporter ces infrastructures, dispose des aires de jeux dont les sols en béton, ne répondent plus aux normes internationales et qui constituent un sérieux handicap pour l'expression des joueurs.

En ce qui concerne l'athlétisme, le Togo ne peut abriter aucune compétition internationale parce que ne disposant pas de piste en tartan. Mais il faut noter que le stade de 30.000 places en construction à Lomé grâce à la coopération chinoise,

constituera un soulagement pour les footballeurs et les athlètes qui pourront enfin évoluer sur une piste en tartan

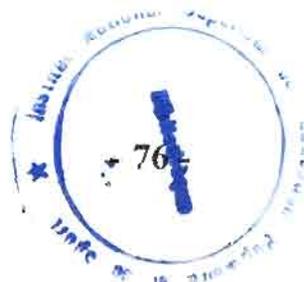
Quant aux autres sports, l'espoir n'est pas encore permis à cause du manque de projet de construction de hall des sports, de gymnase et d'une piscine olympique. Ainsi, nous constatons que malgré les efforts accomplis par les pouvoirs publics, des lacunes demeurent en raison d'un manque évident de cohérence dans la conception et la gestion des infrastructures de base.

En ce qui concerne les équipements, ils constituent après l'encadrement technique défailant, et les infrastructures élémentaires, le troisième point névralgique où la pénurie est quasi totale. Ainsi, les équipements sportifs au Togo, sont réduits à leur plus simple expression. Pour le football par exemple, il y a, à peine 3 ballons par équipe pour l'entraînement. Or, il faudrait 1 ballon par joueur pour que chaque joueur soit constamment en contact avec la balle, faute de quoi il n'y a pas d'entraînement valable.

Si les clubs n'ont pas assez d'équipements, c'est parce que cela coûte très cher. Un ballon de football ne coûte pas moins de 30.000 F Cfa. A raison de 34 joueurs par entraînement, il faut 36 ballons dont 2 ballons pour les matches au coût de 1.080.000 F pour une durée moyenne de 3 mois ; donc dans l'année il faut 4 fois ce chiffre uniquement pour les ballons, soit 4.320.000 F.Cfa ce qu'aucun club ne pourrait supporter sur ses fonds propres actuellement.

SECTION V : LE FINANCEMENT DES SPORTS

Il constitue le nœud de la guerre. En effet, les APS font à la fois dépenser énormément et générer énormément de fonds. Ces activités devront être considérées et traitées comme une entreprise moderne. Or au Togo, elles ne sont même pas au



niveau de l'entreprise artisanale, car elles fonctionnent à peine comme des bricoleurs des coins de rue.

L'Etat ayant pris sur lui d'organiser les activités sportives sur toute l'étendue du territoire national, s'est vu incapable de poursuivre ses actions avec la conjoncture économique du début des années 1980, qui a eu pour conséquence la réduction des dépenses sociales de l'Etat dont la première victime a été le département de la Jeunesse et des Sports.

Les particuliers qui, avant la réforme, étaient les principaux bailleurs de fonds des associations sportives ont perdu l'habitude et sont peu motivés. Les APS ne devant désormais leur salut qu'à l'Etat.

Or au cours des deux premières années de la réforme, l'Etat intervenait massivement dans le financement du sport, en dehors des grosses dépenses d'investissement, pour la construction des infrastructures sportives.

Depuis l'actualisation de la réforme de 1974, l'aide de l'Etat est devenue ponctuelle, tandis qu'en dehors de quelques clubs privilégiés par les ressortissants de certaines régions couvertes, les supporters n'ont pas pu prendre la relève, car, toutes les conditions de privatisation n'ont pas été réunies avant que l'Etat ne se désengage.

Ainsi, la situation du sport togolais est devenue ambiguë, alors que le public réduit à la pauvreté par la conjoncture économique, est dur à convaincre. Tout compte fait, ce sont les fédérations qui font les frais d'une telle situation, traînant avec elles, d'énormes dettes et une léthargie complète. Dans le même temps, les clubs vivent en attendant qu'une solution globale et définitive soit trouvée aux problèmes de leur financement.

CONCLUSION PARTIELLE

Les résultats des enquêtes d'opinion réalisées dans le cadre de notre monographie sur l'attitude permanente du monde sportif (dirigeants, joueurs, spectateurs) face à l'immixtion de l'Etat dans le mode d'organisation du sport, démontrent la justesse des vues du « livre vert » du RPT qui parle de « dépassionner le sport sans pour autant annihiler le salutaire esprit d'émulation », et qui poursuit plus loin : « L'Etat, sans s'immiscer dans la gestion des clubs sportifs et des fédérations qui les régissent, devra cependant, par l'intermédiaire des services des sports, conseiller utilement les uns et les autres dans tous les domaines⁴ ». Ce qui montre que l'esprit des orientations nationales est donc très libérale.

Par ailleurs, nous avons eu l'occasion de montrer que si la réforme avait été appliquée à la lettre dès le départ, il est évident que certains des objectifs de la démocratisation du sport auraient été atteints, du moins à l'intérieur du pays, par la systématisation des championnats inter-districts et inter-ligues qui aurait enlevé aux clubs de régions leur caractère monolithique.

De même la dernière révision de la réforme qui date de 1990, entre bien dans la politique actuelle de désengagement de l'Etat et de la libéralisation du secteur privé, en application du Programme d'Ajustement Structurel conclu avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International.

Somme toute, nous remarquons aisément à travers l'exposé que nous venons de faire de la situation sportive au Togo des origines à nos jours, qu'il n'y a pas au Togo une politique sportive clairement définie. Aussi bien le modèle français que le modèle étatique préconisé par la réforme n'ont pu répondre réellement aux exigences du pays. L'organisation de compétitions sportives (pour les disciplines

⁴ - Rapport SOTED, Op. Cit., p 69. Cit. , p. 69

qui en avaient les moyens) pour répondre aux attentes de certains dirigeants sportifs, a tenu lieu de politique sportive, faisant sombrer la plupart des disciplines sportives dans la léthargie.

Le sport de masse tel que préconisé par la réforme a été un échec. De même, les APS ne sont pas connues de la majorité de la population restée rurale. Elles se limitent à une minorité faite de citoyens, d'élèves, d'étudiants et de militaires.

Nous pensons qu'il importe aux pouvoirs publics d'élaborer une politique adéquate pouvant aider à l'émergence et à l'organisation d'associations dans les Activités Physiques, mais aussi dans les Activités Physiques Traditionnelles (lutte, course de chevaux, tir à l'arc, course de pirogue etc...). Ces dernières permettront de revaloriser notre patrimoine culturel et constitueront un tremplin pour une redynamisation des APS afin que celles-ci deviennent un facteur de développement du Togo. Mais comment ?

Quel est le rapport entre les APS et l'économie ?

L'économie étant la science qui étudie les phénomènes de production, de circulation, de répartition et de consommation des richesses, nous allons analyser dans la troisième partie le rapport entre les APS et les activités économiques.

Troisième PARTIE

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ET ACTIVITES ECONOMIQUES

« L'économie provoque des résonances
profondes sur la conception même du
sport et sur son organisation ».

PAILLOU Nelson

Les activités physiques et sportives ont été et demeurent encore un acquis irréversible de tous les pays de la planète, riches et pauvres confondus. De micro – phénomène d’une société intellectuelle nous dira PAILLOU¹, « le sport en un siècle est devenu un macro-phénomène que les sociologues et autres observateurs des mœurs, qualifient de “fait social”>>.

Ainsi, appuyé sur la nonagéniaire loi de 1901, le sport a pu se développer, prospérer, conquérir des milliers d’adeptes, se fédérer puis se faire posséder par les pouvoirs publics trop généreux de lui déléguer ensuite des pouvoirs dans une relation de tutelle juridique. Mais, depuis quelques années, ce face à face association sportive et pouvoir public, voit l’intrusion d’un nouvel acteur, le partenaire économique.

En effet, c’est grâce à la Télévision que ce phénomène a pris de l’ampleur. La retransmission en 1962² des Jeux Olympiques de Rome a marqué le début d’une révolution dont les effets n’ont pas fini de se faire sentir. La médiatisation des sports s’accompagne d’une internationalisation des événements, en même temps qu’elle crée un marché fantastique d’images faites d’émotion, de création artistique, esthétique et / ou dramatique ou des stratégies d’entreprise.

Alors que, jusque là, « les acteurs du spectacle sportif » étaient rétribués directement par les spectateurs ou par quelques généreux mécènes, le monde du sport s’ouvrit tout à coup largement à l’argent et à ses lois.

Ainsi, les sports sont devenus de nos jours un tel enjeu économique et social que le thème de la mesure des retombées économiques de ce phénomène commence à intéresser sérieusement les économistes. Nous avons retenu le rôle des APS dans le développement économique des pays d’Afrique Francophone pour montrer que

¹ - PAILLOU (N.) , *Les trois enjeux du sport français*, Paris, DALLOZ, 1986, p. 36

² - LEBLANC (M.) , *le club de l’an 2000*, Op : Cit. p 13

de nos jours, l'influence économique s'est accrue dans les sports à tel point qu'ils ne doivent plus seulement être perçus comme des facteurs d'éducation ou de culture.

Dans cette troisième partie que nous avons intitulée : les APS et les activités économiques, nous nous proposons de faire dans le chapitre I, une analyse des relations entre l'économie et les APS, dans le chapitre II, une étude des outils de l'activité économique des sports et enfin dans le chapitre III, d'analyser les atouts des sports comme facteur de développement économique d'un pays.

CHAPITRE I : LES RELATIONS ENTRE L'ECONOMIE ET LES APS

« Le sport est un phénomène social important de notre époque, voire un des traits caractéristiques du XXe siècle. C'est un fait omniprésent et envahissant de dimension planétaire, puisque aucune société ne lui échappe. A l'Est comme à l'Ouest, au Nord comme au Sud, il touche même les pays les plus petits et les plus pauvres, qui, eux aussi, se lancent dans la guerre olympique ³».

Aujourd'hui, une véritable organisation internationale lui est consacrée. Les pouvoirs économiques et politiques, privés ou d'Etat, s'occupent de son exploitation. De nombreux appareils gigantesques (C.I.O, Fédérations Internationales, UNESCO, CSSA, ACNO etc...), lui sont nécessaires sur les plans organisationnel, technique, gestionnaire et financier pour l'immense masse d'argent qu'il draine et la codification de sa réglementation.

Ainsi, les flux économiques liés au sport se sont accrus au cours des dernières années à un point tel que le risque de voir le sport détourné de ses finalités

³ - FATES (Y.). Op. Cit. p. 13

éducatives et culturelles, est aujourd'hui présent ; ce qui fait dire à PAILLOU N. que « l'économie provoque des résonances profondes sur la conception même du sport et sur son organisation⁴ » cherchons d'abord à comprendre les raisons de cette évolution.

Si la compétition sportive impliquait depuis son origine le spectacle sportif, c'est la télévision qui a réellement apporté une dimension économique à ce spectacle. De la même façon qu'elle a produit une profonde mutation sociale et bouleversé les rapports tant des individus entre eux que des individus avec leur environnement, la télévision a révolutionné le sport à partir du moment où elle a retransmis les compétitions sportives, donnant du même coup au spectacle sportif une autre dimension.

Accessible jusqu'alors aux seuls spectateurs physiquement présents, que ce soit dans un stade ou au bord d'une route pour regarder passer des coureurs cyclistes, le spectacle sportif devient, par la « magie » du tube cathodique, à la portée d'un public très large, grâce aux satellites de télécommunication planétaire.

Si le sport y a gagné en popularité et en reconnaissance sociale, trouvant là un formidable levier de développement et de promotion, le monde économique a également découvert dans l'alliance du sport et de la télévision un puissant vecteur de communication puisque pouvant désormais toucher non plus seulement les quelques milliers de spectateurs présents lors de la manifestation sportive, mais des millions de téléspectateurs, voire un milliard d'individus lors de grands événements sportifs comme les jeux olympiques ou la coupe du monde de football. Dès lors, la publicité véhiculée lors des spectacles sportifs a fait rentrer de plain pied, le sport dans le monde économique.

⁴ - PAILLOU (N.), *Idem*, Op. Cit., p. 61

Mais dans l'analyse de l'économie appliquée au sport, la question posée revient à chercher à comprendre en quoi les activités sportives peuvent-elles contribuer au développement économique d'un pays ?

En effet, personne ne conteste plus que le sport dépasse le simple stade d'une activité récréative. La difficulté aujourd'hui est la détermination des impacts du sport sur l'économie d'un pays. Mais si certains aspects du sport sont qualifiés d'improductifs, d'autres vont avoir toute autre importance sur les facteurs de développement économique.

Ainsi, à travers les principales composantes du sport, moteurs économiques, nous allons rechercher les facteurs pouvant contribuer à son développement. Mais il nous faut souligner que l'impact du sport dans l'économie doit s'apprécier en termes de rendement ou de productivité et que dans la définition des activités sportives, nous avons comme ANDREFF⁵, distingué :

« - Les activités mixtes où le sport satisfait à la fois à des besoins locaux et extérieurs ;

- les activités liées où le sport induit un tel développement d'activités diffuses... », et qui nous ont amené à remonter dans chaque composante du sport pour rechercher la productivité. Ces composantes sont :

- 1) Le sport comme développement de l'activité économique.
- 2) Le sport comme renforcement de l'image de marque du pays
- 3) Le sport comme développement du capital humain et amélioration de la santé.

Nous allons analyser en quoi chacune de ces composantes peut contribuer au développement économique d'un pays.

⁵ -ANDREFF (W.) , *Economie politique du sport*, Paris, DALLOZ, 1989, p. 53

SECTION I : SPORT ET ACTIVITES ECONOMIQUES

L'origine ethnologique du mot sport (desport) en fait un amusement. Aujourd'hui, il n'est pas seulement une récréation ; il engendre une activité économique.

En effet, des travaux réalisés en France⁶ ont montré qu'on peut estimer à plus de 30 milliards en 1991, la consommation des biens et services sportifs des ménages, et à plus de 400.000 le nombre des emplois directement ou indirectement créés par les activités physiques et sportives.

Examinons très sommairement, les différents marchés liés au sport avant de voir comment cette activité économique peut être rentable. Les marchés liés au sport sont :

- les marchés des articles de sport que sont les vêtements, le matériel, les chaussures etc..., et qui sont utilisés par les pratiquants des APS et parfois par d'autres pour des besoins de la vie.

- le marché des installations et équipements sportifs, qui constituent des investissements pour la pratique et l'aménagement du milieu de vie.

- Le marché du travail sportif qui comprend deux grandes catégories :

- * Les salariés de l'animation, de la pratique et de l'administration du sport que sont les enseignants d'EPS, les cadres sportifs, les joueurs professionnels et le personnel des structures d'animation des sports (Ministère, Fédération etc...).

⁶ - Ministère Français de la Jeunesse et des Sports. << Assises Nationales des métiers du sport >>, in Revue EPS, n° 233, janvier - février 1992, p. 32.

* Les salariés des industries du sport et de la distribution des articles de sport.

- Le marché des loisirs sportifs qui est en forte expansion avec les vacances sportives, qui se sont multipliées ces dernières années. Ces loisirs sportifs génèrent des activités économiques par les infrastructures qui leur sont nécessaires, par les services qu'ils créent et par le rôle d'aménagement du territoire qu'ils jouent.

- Le marché du spectacle sportif qui comprend le spectacle direct et le spectacle indirect créateur d'audience.

Somme toute, sur un espace géographique défini, l'activité économique engendrée par le sport attire les consommateurs et est rentable lorsqu'elle est bien organisée. De même la possibilité de réaliser de très bonnes performances dans une activité sportive, et s'imposer sur l'échiquier international, est un atout supplémentaire pour faire connaître un pays. Alors le sport peut-il être un moteur de croissance économique ?

SECTION II : LE SPORT, FACTEUR DE RENFORCEMENT DE L'IMAGE DE MARQUE DU PAYS.

A l'heure où la compétition économique se fait de plus en plus intense avec la mondialisation de l'économie, les pays cherchent par un double objectif à se faire connaître pour faire découvrir leurs potentialités, et à afficher une image de dynamisme et d'efficacité afin de faciliter la venue des investisseurs et des touristes.

A cet effet, le sport peut être utilisé comme un élément constitutif d'images, car, véhiculant des valeurs très prisées par les dirigeants d'entreprises telles que le dépassement de soi, la compétition dans le respect des règles, le culte de la performance, la recherche de l'excellence etc.... Ces valeurs sont intégrées dans la

politique de communication des pays, dans l'espoir de les voir influencer fortement leur développement économique.

Ainsi, faire parler de son pays à travers le sport dans les divers médias internationaux est d'autant plus intéressant que le coût en est beaucoup moins élevé que celui d'une campagne publicitaire classique. Le sport, par ce fait, contribue à la notoriété et à l'image de marque d'un pays, alors que ce n'est pas son objectif premier et qu'il n'en perçoit pas toujours une rémunération équitable. Ces retombées externes du sport sont le plus souvent étudiées, soit à partir d'une approche de type publicitaire où l'on mesure les retombées médiatiques, soit en termes monétaires où l'on estime ce qu'aurait coûté une campagne équivalente.

Mais, il faut noter que, la mesure de la contribution du sport à l'image de marque d'un pays est plus complexe à réaliser. Le sport est sans doute l'un des attributs qui contribuent à constituer une image et faire connaître un pays à des entrepreneurs, des investisseurs, des touristes et d'autres peuples.

SECTION 3 : LE SPORT, FACTEUR DE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET AMELIORATION DE LA SANTE.

« Le capital humain peut se définir comme un ensemble d'aptitudes, de connaissances et de qualifications possédées par chaque individu. Celles-ci sont en partie innées, héritées à la naissance ; pour d'autres parties, elles sont acquises tout au long de la vie... Cette acquisition est coûteuse mais rapporte un flux de services productifs futurs. Il s'agit donc d'un investissement : c'est pourquoi le nom de capital au sens de FISHER est donné à ce stock de connaissances. L'adjectif « humain » vient simplement rappeler que cette forme de capital, par opposition à d'autres, ne peut être dissocié de son propriétaire. Qui plus est, il n'y a pas de

vente, ni achat possible de capital humain dans une société non esclavagiste. Seuls les services du stock sont vendus sur le marché du travail ⁷».

Si l'on retient cette définition, la pratique d'un sport, a fortiori si elle se fait à un haut niveau, doit générer des aptitudes, des connaissances et des qualifications particulières. Il est en effet communément reconnu que la pratique sportive favorise le développement de qualités professionnellement exploitables telles que le dynamisme, la maîtrise de soi, le talent, le goût de l'effort etc... De même, elle permet une certaine habitude de la mobilité et des échanges avec des déplacements de plus en plus longs et de plus en plus fréquents à l'occasion des compétitions.

Notons qu'au-delà de l'amélioration des qualités intrinsèques de l'individu, le sport de haut niveau est comme nous l'avons montré précédemment, créateur d'image.

Ce mécanisme est favorisé par la médiatisation du sport. Le sportif lui-même ou son employeur peuvent l'exploiter. C'est ainsi que la communication et l'action commerciale se sont révélées, représentant des alternatives à la traditionnelle reconversion du sportif (commerce d'articles de sport, emplois sportifs etc...).

Peu d'études ont été entreprises pour tenter d'évaluer, voire de mesurer, les effets positifs éventuels de la pratique d'un sport sur le capital humain. Citons les travaux de HERMANT repris par ANDREFF⁸, où il se demande : « Dans quelle mesure le sport améliore-t-il la condition et le rendement intellectuel des pratiquants ? Comment les hommes ainsi formés, perfectionnent-ils l'appareil économique en lui apportant leur potentiel, leur capital humain ? ». L'auteur situe son analyse dans le seul cadre scolaire. Il montre les avantages de la pratique des activités physiques et sportives pour les élèves (meilleure qualité du

⁷ - RIBOUD, << Etude de l'accumulation du capital humain en France >>, in ANDREFF (W.), Op. Cit., p. 59

⁸ - ANDREFF (W.), Op. Cit., P. 230.

travail scolaire grâce à des réactions plus rapides, une plus grande résistance à la fatigue, un moins grand absentéisme etc...).

De même, les études réalisées par HERMAN et SURAULT citées par ANDREFF⁹, ont montré les théories controversées sur les conséquences de la pratique sportive sur la santé¹⁰. En effet, même si l'opinion publique semble acquise à l'idée que l'activité sportive est un facteur d'amélioration de la santé, il n'est pas prouvé que la pratique sportive contribue à l'allongement de l'espérance de vie. Par contre l'on estime que les APS augmentent le sentiment de bien-être de ceux qui s'y adonnent et réduisent les facteurs de certains vices et une alimentation parfois trop riche.

Selon une étude européenne citée par SURAULT (P)¹¹, 46 % des français pratiquant un sport ont pour objectif de se maintenir en bonne santé. Et il estime que : « sans doute s'agit-il d'une réaction salubre de l'espèce contre les phénomènes de sédentarité liés à la vie urbaine et à la mécanisation croissante des moyens de transport et de travail ».

Mais il est abusif d'estimer que l'absence de pratique sportive implique la sédentarité, sauf si l'on adopte une vision très extensive de la pratique sportive.

Cependant, on peut considérer, et ce n'est pas encore prouvé, que les APS favorisent une réduction de la mortalité pour certaines maladies dont, celles cardiovasculaires, et par là, contribuer à l'allongement de l'espérance de vie.

Il faut aussi noter que la pratique féminine de compétition pourrait contribuer à une diminution de la fécondité par un recul de l'âge de la maternité, parce que

⁹ - ANDREFFE (W.), Op. Cit., p. 231

¹⁰ - IBIDEM, p. 230

¹¹ - SURAULT (P.), << *Essai de démographie sportive* >>, in ANDREFF, Op. Cit. p. 18

beaucoup de sportives de compétition ou de haut niveau, refusent d'interrompre leur carrière.

Enfin, les études réalisées auprès des salariés d'EDF et de GDF en France et citées par MARTINI¹², montrent que, lorsque le niveau de pratique sportive s'accroît, l'on observe une meilleure perception de l'état de santé des employés, d'où, un bon rendement. Nous venons de montrer à travers les analyses de ces trois composantes (développement économique, image de marque et capital humain) que les APS ont un impact macro-économique important. Le problème est d'analyser les outils de cette activité économique dans l'ensemble des pratiques sociales.

CHAPITRE II : LES OUTILS DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU SPORT

« Le sport est souvent perçu comme un amusement, un loisir..., il est considéré comme improductif, sans valeur économique¹³ ». Ce jugement a souvent conduit les pouvoirs politiques à des attitudes frileuses, les amenant à méconnaître le caractère d'investissement que constituent les subventions qu'ils accordent aux sports. Mais les flux économiques liés au sport ont pris une ampleur surtout au cours de ce dernier quart de siècle que l'on peut affirmer que la sphère économique a investi le sport, en plaçant le spectacle sportif d'une part et les pratiques sociales d'autre part dans la logique du marché.

Cette représentation systématique de l'économie sportive, suppose l'existence des facteurs ou des agents économiques que sont les mass médias, le spectacle sportif, le commerce etc...

¹² - MARTINI (J), << Sport et travail, incident professionnel de la pratique des sports >>, in ANDREFF, Op Cit., p. 65

¹³ - NYS (J.F). << Les subventions municipales aux clubs de football >>, in Sport et développement économique régionale, analyse théorique - cas pratiques, Paris, DALLOZ, 1993, p.62.

SECTION I : LES MEDIAS DANS LE SPORT.

Le développement du sport et l'accroissement des moyens de communication sont deux phénomènes sociaux, marquant les dernières décennies dans les pays développés. Ces deux phénomènes ont joué un rôle important dans la structuration du temps de loisir. La pénétration du sport dans la société se traduit à la fois par l'augmentation du nombre de pratiquants et par le développement des spectacles sportifs. Les jeux olympiques, la coupe du monde de football, le tour de France, les tournois de tennis attirent de nombreux spectateurs et encore plus des téléspectateurs. La télévision a donné au spectacle sportif, une dimension nouvelle. Mais si elle représente le mode de consommation de sport le plus important, la télévision n'est pas le seul. Des millions de personnes consomment indirectement du sport en lisant des journaux ou des revues spécialisées. Ils sont nombreux aussi à écouter les retransmissions à la radio ou à interroger les banques de données.

Mais il faut noter que la presse, la radio, le livre, le cinéma et la télévision, entretiennent à des degrés divers, des relations avec le sport. Ce qui fait dire à NYS¹⁴: « Si le développement du sport semble très largement lié aux médias, leurs relations sont mutuelles et probablement symbiotiques ». Partant de cette affirmation, nous pouvons dire que l'audience dont jouit de nos jours le sport, attire les médias et les retombées financières liées aux effets promotionnels intéressent le sport.

Donc, de cette médiatisation résulte l'essor du sponsorisme. Sans analyser leurs mécanismes, l'on peut remarquer que la médiatisation d'un événement et plus spécialement la retransmission télévisée intéresse les sponsors.

¹⁴ - NYS (J.F), << le sport et les médias>>. in ANDREFF, Op. Cit., p.126

Ainsi, la présence des médias valorise les événements sportifs qui, à leur tour, attirent les sponsors qui de par leurs actions, attendent une retombée ou un rendement ou encore plus des bénéfices de leurs produits.

Des athlètes aux fédérations en passant par le comité olympique, tous sont intéressés par la présence des médias aux manifestations sportives et plus particulièrement par celle de la télévision. Ce qui a fait dire à NYS que « sans la télévision, les plus grandes manifestations sportives, y compris les jeux olympiques, ne pourraient être organisées ¹⁵». Il illustre son affirmation par le tableau suivant, sur la structure du financement de certains événements sportifs. Ce tableau montre que, l'importance de la compétition, l'enjeu, l'environnement médiatique de l'événement, mais surtout l'audience espérée, ont permis l'accroissement des recettes de publicité et des sources de revenus non négligeables pour le sport.

| | <i>Droit de Télévision</i> | <i>Droit de Publicité</i> | <i>Apport du public</i> |
|------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| J.O d'hiver de CALGARY 1988 | 77 % | 13 % | 10 % |
| J.O d'été de LOS ANGELES 1984 | 46 % | 38 % | 16 % |
| Paris - Dakar 1988 | 40 % | 60 % | - |
| Mondial de Football (Mexique 1986) | 34,5 % | 31 % | 24 % |

Structure du financement des événements sportifs - (Source : NYS (J-F), *Le sport et les médias*¹⁶).

Notons que les droits de retransmission et de publicités des événements sportifs atteignent des sommes qu'aucun autre événement ne dépasse. Ces droits, lorsqu'ils sont versés par les chaînes étrangères et surtout les chaînes américaines qui payent les sommes les plus importantes, constituent des entrées de devises. Ces

¹⁵ - NYS (J-F), Op. Cit., p. 132

¹⁶ - IBIDEM, p. 133

devises pourront contribuer non seulement à l'équilibre des échanges extérieurs, mais constituent l'injection brute la plus importante pour soutenir l'économie du pays.

Enfin, les retransmissions de spectacles sportifs ont modifié très profondément l'approche que les associations sportives avaient jusqu'alors de leur mission. Pour passer à la télévision, on est prêt à quelques arrangements ; pourvu que les recettes augmentent, ce qui traduit le comportement des associations vis-à-vis du pouvoir qu'a, à leurs yeux, la télévision. Cette formule de PAILLOU (N) résume bien l'avis d'un grand nombre de dirigeants sportifs : « Sans télévision, point de salut ¹⁷ ».

SECTION II : LE COMMERCE DANS LE SPORT.

L'implication de certains sports dans le processus de la compétition de haut niveau, particulièrement en sports collectifs, est telle qu'ils sont devenus de véritables entreprises d'organisation de spectacles sportifs. Ils adoptent les mécanismes et les méthodes des sociétés commerciales au point où les impôts comme la justice leur appliquent parfois les règles des entreprises lorsqu'il s'agit de taxer leurs bénéfices ou de régler leurs faillites.

De même les profits réalisés par les buvettes et autres boutiques organisées dans l'enceinte des stades font partie des sources de revenus des associations sportives. Les programmes officiels et autres magazines du club sont en général distribués gratuitement aux spectateurs, mais fournissent des supports pour des encarts publicitaires qui procurent des recettes complémentaires. Mais la médiatisation croissante et la transformation des sportifs les plus en vue en véritable « stars », ont entraîné une activité commerciale de vente de gadgets et de joueurs.

¹⁷ - PAILLOU (N.), in BOURG (J.F.), *Football business*, Paris, Olivier ORBAN, 1986, p.81

En effet, il existe une catégorie de ressources très particulières dans le sport, à savoir celles procurées par le transfert de joueurs d'un club à l'autre ou d'un pays à l'autre. Le principe des transferts est simple : prenez un jeune cadet talentueux ; formez-le dans un centre de formation, faites-lui signer un contrat ; faites-le accéder à la notoriété et cédez-le au plus offrant. Et comme l'affirmait GOUGUET¹⁸, « certes il est plus facile de donner la recette que de la réussir ... mais il est en sport comme en cuisine : les bons chefs comme les bons entraîneurs sont ceux qui savent tirer le meilleur parti de leur « matériel », qu'il s'agisse des joueurs ou des ingrédients ».

D'autres « filières » permettent aux clubs de se procurer des recettes par le biais des transferts en recrutant à « bon marché » en général dans les pays d'Afrique Noire des joueurs, et de les rétrocéder après une ou deux saisons, le temps de lui procurer une notoriété, et donc une valeur sur le marché occidental. Aussi, pour pouvoir recruter une « star », certaines associations sportives n'hésitent-elles pas à utiliser leur « capital-joueurs » comme carnet de chèques. Le transfert de quatre ou cinq joueurs leur permet de s'offrir la stratégie qui devrait non seulement faire gagner l'équipe, mais également, attirer le public. Le même système est parfois utilisé par certaines associations sportives pour combler leurs déficits.

L'objectif de toutes ces tractations des associations sportives est la satisfaction d'un public, fait des supporters exigeants et qui constituent la cible de choix pour ce commerce. Ainsi, le sport spectacle fait donc vendre et fait naître autour de lui et pour lui, une activité purement commerciale. La forme que prend cette activité n'a pas d'importance en soi. Ce qu'il faut retenir c'est que l'association organisatrice du spectacle sportif est devenue un commerçant de fait, faute de l'être de droit car, aux entreprises l'activité économique et commerciale,

¹⁸ - GOUGUET (J-J), << Salaire, travail et emploi dans le football professionnel >>, in *Sport et développement régional*, Op. Cit., p. 89

aux associations l'activité génératrice de richesse morale et d'humanisme, mais non productrice de profits financiers. Mais l'organisation de spectacles sportifs a donc profondément transformé la nature même de l'activité des associations sportives. Les ressources de celles-ci ont littéralement explosé avec la commercialisation de leurs produits, commercialisation entraînée par la médiatisation.

Des groupements d'acteurs réunis autour d'un projet non lucratif, les associations sportives organisatrices de spectacles sportifs, font recours à des méthodes éprouvées de marketing, de promotion, de publicité, de communication, de relations publiques, bref tout ce qui concourt au développement du commerce.

Enfin, la demande de pratiques physiques et sportives, hygiéniques et de loisirs étant de plus en plus forte, il est naturel que l'offre suive cette évolution et s'intéresse à son tour à ces pratiques. Ainsi, sont nées les premières sociétés privées à but lucratif dans le domaine du sport. Ces sociétés sont les salles de gymnastique, les courts de tennis, les piscines, les terrains de golfe, les salles de musculation etc... Par ailleurs, le cadre soignant l'accueil, les restaurants, les bars, les salons de thé ou les boutiques de tous genres sont installés autour de ces centres faisant des activités physiques et sportives, des activités commerciales très diversifiées.

SECTION III : L'EMPLOI DANS LE SPORT.

« Saisir les conditions d'emploi et de rémunération dans une profession peu investie par le 'scientifique', identifier les modalités de structuration et analyser la 'régulation' du marché, nous situent au cœur des préoccupations de l'économiste du travail ¹⁹ ». Certes, on n'a souvent pas conscience des actions du sport dans le travail sportif. Mais une analyse des retombées économiques du sport nous montre qu'elles procèdent d'abord des emplois pour les jeunes surtout.

¹⁹ - BOURG (J-F), << Le marché du travail sportif >>, In ANDREFF, Idem. Op. Cit p 145

Parmi, les entreprises intervenant dans le circuit économique du sport, la plupart ne sont pas spécialisées dans ce domaine. Certaines personnes sont donc employées à une activité professionnelle qui ne porte que partiellement sur le sport et pour une proportion encore moins forte sur des « produits sportifs ».

Par ailleurs, le travail à temps complet n'est qu'une forme particulière d'emplois : les contrats à « mi-temps » ou à « temps partiel », le travail saisonnier etc... occupent une place importante dans les emplois liés au sport. Face à cette précarisation de l'emploi, il est difficile de procéder à l'agrégation de situations fort différentes. Pour utiliser une mesure en terme d'emploi, il est nécessaire de se référer à un numéraire commun : <<travail à plein temps>> consacré en totalité au sport et rémunéré. Ce qui n'est pas très fréquent.

Mais au delà de ces difficultés méthodiques liées au domaine particulier du sport, il convient de s'interroger sur les difficultés à créer des emplois à plein temps dans le sport. Alors que le potentiel d'emplois sportifs est élevé, et que les besoins d'encadrement sont importants, la réalité du terrain diffère des analyses théoriques et des demandes tant des sportifs pratiquants que des dirigeants. Pour analyser les raisons de ce décalage, il convient de distinguer très nettement les emplois dans les structures relevant d'une logique de marché, des emplois dont la dynamique résulte des choix et des volontés politiques.

Paragraphe 1 : Les emplois dans les structures relevant d'une logique de marché.

Les emplois relevant de la logique marchande dépendent aussi bien des entreprises à but lucratif (salles de gymnastique, salles d'aérobic, centres sportifs, terrains de golf, piscines etc...) que des structures associatives.

Dans le cadre de cette logique, il faut prendre en compte le développement du professionnalisme dans certaines disciplines comme le football, le basket-ball, le cyclisme etc..., et les emplois de sportifs professionnels qui en découlent. Insérées dans une logique commerciale, les organisations sportives sont confrontées à une double contrainte :

- l'investissement en équipements sportifs de qualité,
- la rémunération d'un personnel salarié qualifié.

A cette double contrainte, il faut ajouter la prestation et l'obligation de résultats qui permettent d'assurer la pérennité de l'association.

Ces exigences ont plusieurs conséquences qui constituent d'ailleurs autant de freins à la création d'emplois durables dans cette activité ; car :

- les usagers, par le prix qu'ils payent, constituent la principale source de financement. Accroître la rentabilité conduit à augmenter les prix. Pour attirer de nouveaux usagers, les organisations sportives doivent offrir des services diversifiés. La pratique sportive ne devenant qu'un aspect de l'offre de service ;

- pour accroître leur rentabilité, ces organismes peuvent être tentés d'employer une main-d'œuvre à bon marché ou de ne pas déclarer le salaire réellement versé. On entre alors dans la logique de la dissimulation (rémunérations considérées comme des indemnités et non comme salaire).

Notons que ces comportements ne sont pas spécifiques au sport commercial. On les rencontre dans l'industrie du bâtiment, du textile, dans les exploitations forestières etc... Cependant, il faut remarquer que les activités sportives marchandes souffrent plus largement que les autres activités, de fortes variations saisonnières. De ce fait, elles créent souvent des emplois à temps partiel.

Dans la logique marchande, la création d'emplois dépend de l'efficacité des associations et par conséquent de leur capacité à répondre à la demande et à satisfaire un public ou des clients parfois trop exigeants.

Paragraphe II : Les emplois dans les structures relevant d'une logique non marchande.

Sont essentiellement concernés ici, les emplois d'entraîneurs, d'éducateurs, de moniteurs, d'enseignants d'EPS et les emplois d'administrateurs des associations sportives ou des services publics.

Notons que les emplois publics ou parapublics dépendent de la volonté politique. Derrière cette volonté c'est le choix entre une activité favorisée voire offerte (cas des écoles de sport) par les pouvoirs publics et une conception totalement privée du sport.

Somme toute, nous pouvons dire que, quelle que soit la conception que l'on a de l'emploi, « l'univers de l'emploi sportif est bipolaire : d'un côté, nous avons les « apporteurs de capitaux (les dirigeants), de l'autre les « apporteurs » de performances (les athlètes)²⁰. Ce qui a fait dire à Jean Marie BROHM que « le stade est un établissement industriel produisant des machines à courir ...²¹ », et qui montre que, de plus en plus le champ sportif devient un domaine soumis aux lois du système capitaliste (maximisation du profit par exemple).

²⁰ - GOUGUET (J-J), NYS (J-F), *Sport et développement économique régional*, Op. Cit. p 42

²¹ - BROHM (J-M), *Sociologie politique du sport*, Paris, PUF, 1986, p.125

CHAPITRE III : LE SPORT, FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

« L'activité sportive a de longue date, une dimension internationale, au moins depuis les Jeux Olympiques. En revanche, les flux économiques liés au sport n'ont véritablement pris une ampleur internationale qu'après la seconde guerre mondiale, surtout au cours du dernier quart de siècle avec la multiplication des spectacles sportifs internationaux, la retransmission internationale de ces spectacles, le commerce mondial des articles de sport, la délocalisation internationale de la production de ses articles, les transferts internationaux d'athlètes contre rémunération notamment etc...²²».

Ainsi, la pénétration du sport par les phénomènes économiques est une tendance lourde de la vie sociale d'aujourd'hui, à tel point que certains chercheurs²³ qui y ont effectué des travaux, ont trouvé qu'il est un véritable secteur économique représentant plus de 2% du Produit National Brut des pays industrialisés et environ 2,5 à 5 %²⁴ du commerce mondial.

De même, le développement, ces dernières années d'une pratique sportive de loisirs et d'entretien a vu la naissance des consommateurs de pratique sportive, recherchant plus une prestation de service qu'un engagement dans un groupe associatif. Par contre, la production de spectacle sportif a conduit le plus souvent à mettre en compétition des professionnels ou des athlètes rémunérés.

En effet, dès lors que des capitaux s'engagent dans la rémunération des athlètes, ceux-ci acquièrent un statut de travailleur dont les conditions de travail s'assimilent de plus en plus à celles d'un ouvrier avec le stress, la fatigue, les

²² - GOUGUET (J-J), NYS, Idem, P. 43

²³ - ANDREFF (W), Op. Cit., p. 203

²⁴ - Rapport CONFEJES, Yaoundé 1996.

accidents de travail, l'intensité du travail, les primes de rendements, les impositions etc..

Dans le premier chapitre de cette partie, nous avons vu dans les relations entre les APS et les activités économiques, qu'il y a des capitaux engagés dans le sport et qui agissent sur l'environnement social, influençant souvent l'organisation du sport, recherchant les moyens pour faire évoluer certaines pratiques sportives et développant parfois l'industrie du sport.

Dans ce chapitre que nous avons intitulé : le sport, facteur de développement économique, nous allons essayer de montrer l'impact que peuvent avoir les APS dans le développement économique d'un pays ; car le mouvement sportif perçu à l'origine comme un projet humaniste, est devenu de nos jours plus un projet économique que politique.

SECTION I : L'ENTREPRISE DU SPORT.

Selon le Dictionnaire Universel, l'entreprise est « une unité économique de production à but commercial, qui fournit des biens et des services ».

Dans les relations entre les APS et les activités économiques, nous avons montré que les APS regroupent des activités d'éducation et de santé, des activités commerciales, des activités industrielles et des activités de loisirs.

Pour comprendre l'impact que ces activités, par le biais des APS, peuvent avoir sur l'économie d'un pays, nous allons essayer de déterminer les agents qui interviennent dans le circuit et leur implication.

En nous inspirant des travaux de NYS²⁵, nous avons distingué cinq (5) principaux agents nationaux impliqués dans les activités sportives. Ce sont :

1) Les ménages constitués des pratiquants et des non pratiquants dont la fonction principale est la consommation des produits liés à la pratique sportive.

2) Les administrations publiques qui produisent des services le plus souvent non marchands. Leur mission est de contribuer au développement des APS et de les orienter. Elles regroupent :

- Le ministère de la Jeunesse et des Sports et ses instances régionales et départementales.

- Les différents Ministères concernés à titre divers par les activités sportives (Education Nationale, Défense Nationale, Aménagement du Territoire, Santé, Commerce etc..)

- Les collectivités territoriales

3) Les administrations privées du mouvement sportif qui se composent du Comité National Olympique, des Fédérations Nationales Sportives, des ligues ou des structures régionales et départementales. Ces administrations fournissent des services marchands ou non marchands mais dans un but non lucratif.

4) Les sociétés intéressées par les APS qui sont principalement constituées des fabricants d'articles, de matériel et d'équipements sportifs, les producteurs de services, les médias, les intermédiaires et organisateurs de spectacles et les diverses sociétés utilisant le sport à titre publicitaire. Leurs activités principales sont la production des biens et des services marchands. Les activités sportives fonctionnant grâce au bénévolat, échappent à toutes évaluations par les services des impôts. Il en

²⁵ - NYS (J-F) et GOUGUET (J-J), Op. Cit., page 142

résulte donc de ce fait, une sous-estimation du montant total de l'activité générée par ce secteur.

5) Les institutions de crédits et les entreprises d'assurances composées essentiellement des banques qui ont pour rôle de collecter l'épargne et de financer des activités du secteur. Les assurances quant à elles, garantissent les individus, les organisations et les équipements contre les risques inhérents à l'activité sportive.

Les chercheurs du HENLEY CENTER de LONDRES dont les travaux ont été cités par NYS, distinguent sept (7) secteurs²⁶ d'activités qui interviennent dans les APS. Ce sont : l'administration centrale, l'administration locale, le sport commercial, le secteur commercial non sportif, les clubs privés, les instances dirigeantes et enfin le secteur étranger.

La correspondance entre les agents économiques impliqués dans les activités sportives et les secteurs d'activités pré-cités donnent :

| | | |
|--|---|---|
| 1- Ménages | → | Secteur des consommateurs |
| 2- Administrations publiques | → | Administration centrale Administration locale |
| 3- Administrations privées du mouvement sportif | → | Clubs privés Associations sportives Instances dirigeantes |
| 4-Sociétés | → | Secteur commercial non sportif Secteur du sport commercial |
| 5- Institutions de crédits et entreprises d'assurances | → | Compris dans le secteur commercial non sportif |

²⁶ - NYS et GOUGUET, Op. Cit., p. 145

Dans l'étude du HENLEY CENTER et les travaux de NYS, les flux financiers entre chacun des secteurs sont représentés sous forme de compte sectoriel. Le tableau que NYS a d'ailleurs établi à cet effet, montre les dépenses et les revenus sectoriels des consommateurs. Ce tableau que nous avons repris (voir ci-joint) montre un système à double entrée de façon que les dépenses d'un secteur apparaissent comme les revenus d'un autre et inversement. Par exemple : les dépenses des spectateurs pour l'entrée au stade sont enregistrées sous la rubrique « admissions » dans la partie dépenses. Elles figureront sous la rubrique « prix admission » dans la partie « revenu sportif commercial ». Dans le même esprit, la TVA appliquée à ces dépenses a été portée comme « TVA sur les spectateurs » dans la partie « revenu de l'administration centrale ».

Exemple de compte sectoriel : le secteur de la consommation

| <i>Destination</i> | <i>Administration centrale</i> | <i>Administration locale</i> | <i>Sport commercial</i> | <i>Secteur commercial non sportif</i> | <i>Clubs privés</i> | <i>Etranger</i> |
|--|--------------------------------|------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|---------------------|-----------------|
| <i>Dépense</i> | | | | | | |
| ASSISTANCE | | | | | | |
| ADMISSIONS | X | | X | | X | |
| DEPLACEMENT | X | | | X | | |
| PARTICIPATION | | | | | | |
| COTISATION | X | X | X | | X | |
| EQUIPEMENTS | X | | X | | X | |
| VETEMENTS | X | | X | | | |
| DEPLACEMENTS SKI | X | | | X | | |
| LIVRES ET REVUES | | | X | X | X | X |
| JOURNAUX | | | X | | | |
| REDEVANCE DE TV | | | X | | | |
| PARIS (concours de pronostic de course de chevaux) | X | | X | | | |
| <i>sources</i> | | | | | | |
| <i>Revenus</i> | | | | | | |
| TRAITEMENT ET SALAIRES NETS VERSES PAR LE SPORT COMMERCIAL | | | X | | | |
| SECTEUR PRIVE | | | | | X | |
| SECTEUR COMMERCIAL NON SPORTIF | | | | X | | |
| ADMINISTRATION LOCALE | | X | | | | |
| ADMINISTRATION CENTRALE | X | | | | | |

Compte tenu de la difficulté à déterminer ou quantifier les rendements des APS sur l'économie, nous avons cherché plutôt à comprendre le financement et les produits des APS.

Pour mesurer la production des APS, NYS a distingué les activités sportives et les activités annexes avec pour cette dernière :

- Un premier bloc composé de l'administration générale du sport (Ministère, Comité National Olympique, Collectivités publiques et structures décentralisées du sport) ;

- Un deuxième bloc correspondant à l'éducation, à la médecine, à l'hygiène, aux loisirs etc..

- Un troisième bloc qui correspond ; à la fabrication des équipements et matériel de sport ;

- Un quatrième bloc qui comprend le tourisme, les assurances, le commerce, les transports, l'hôtellerie etc...

Cette distinction observée dans les éléments de production des APS, a amené NYS à considérer comme producteur des APS « tout agent pratiquant ou non, qui contribue directement ou indirectement à ce que l'activité sportive puisse être effectivement exercée²⁷ ». Cette définition ne prend pas en compte le quatrième bloc des activités annexes alors que c'est à ce niveau que la mesure du rendement des activités sportives est plus complexe.

En effet, une pratique sportive comporte non seulement la consommation du spectacle sportif, d'articles de sport, des boissons, d'aliments, de produits diététiques, de matériels et équipements sportifs, mais aussi, elle implique le

²⁷ - NYS et GOUGUET . Op. Cit., p. 62

développement des activités industrielles, des activités touristiques, des activités commerciales de même que l'aménagement de l'environnement et l'amélioration de la santé des travailleurs etc... A titre d'exemple : Pour les activités industrielles, lorsqu'une pratique sportive s'internationalise, elles impliquent une fabrication massive du matériel et des équipements de cette pratique et surtout une extension de l'espace de consommation.

Pour les activités touristiques, il est prouvé à travers les travaux de NYS²⁸, que grâce à la pratique sportive, des voyages sont organisés et que par ces voyages il y a une publicité qui s'effectue indirectement en direction d'autres peuples. Pour ce qui concerne l'aménagement de l'environnement, il se fait surtout lorsqu'une *compétition internationale* est en vue, par la construction d'infrastructures sportives, des hôtels, des routes, de l'espace vert etc...

Les autres activités (le commerce, l'amélioration de la santé, le spectacle sportif, etc...) ayant été largement exposé soit, dans la première partie soit, dans cette section de la troisième partie, nous pouvons dire que les APS jouent un rôle *déterminant dans le développement économique* d'un pays, et que sa production est perceptible par les emplois qu'elles créent et surtout dans la production de certains pays européens où les activités physiques et sportives sont développées. (voir tableau).

²⁸ - NYS (J-F), << *Les subventions municipales aux clubs de football* >>, Op. Cit. , p. 75

Tableau : L'impact économique du sport dans neuf pays d'Europe en 1985

| | <i>% PNB</i> | <i>% des consommations finales des administrations</i> | <i>% des consommations finales privées (Paris exclus)</i> |
|---------------------------|--------------|--|---|
| BELGIQUE | | | |
| - Communauté flamande | 1,4 | 1,9 | 1,5 |
| - Communauté française | - | - | 3,5 |
| DANEMARK | - | 1,1* | 1,1 |
| FINLANDE | 0,9 | 1,6* | 1,7 |
| FRANCE | - | - | 1,9 |
| R.F.A | - | - | 1,8 |
| ISLANDE | - | - | 1,2 |
| PAYS-BAS | 1,8 | 2,1* | 2,2 |
| PORTUGAL | - | 0,8 | - |
| ROYAUME UNI | 1,6 | 1,1 | 1,5 |

- Dépenses d'éducation exclues
source : NYS et GOUGUET, Op. Cit. p. 152

Les APS étant organisées suivant la loi de 1901 sur les associations, nous allons analyser la place des activités économiques (qui relèvent de la loi sur les entreprises), dans le sport.

SECTION II : LE CADRE JURIDIQUE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DANS LE SPORT.

L'organisation des APS dans nos pays, s'inspirant du modèle français, relève de la loi du 1er Juillet 1901 sur les associations. Cette loi n'avait pas été promulguée dans le but de faciliter et de promouvoir l'activité économique. Dans une société libérale, l'activité économique relève de la loi sur les sociétés et son but principal est la recherche du profit.

En réalité, la pérennité de la loi de 1901 ne tient pas à sa conception, mais bien au caractère extrêmement large de la définition même qu'elle donne du mot

« association ». L'article 1^{er} de cette loi dispose que : « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente leurs connaissances ou leurs activités, dans un but autre que de partager des bénéfices²⁹ ».

Ainsi, la définition même de l'association ne lui interdit qu'une seule activité : celle de répartir des bénéfices entre ses membres. L'activité économique d'une association n'est donc pas juridiquement illégale et le secteur de l'économie sociale qui englobe notamment l'activité économique des associations représente une part non négligeable de l'économie nationale. Cette activité repose bien sûr, en grande partie sur les services qui constituent la majorité de l'activité économique des associations : voyages, vacances, tourisme, services sociaux, culturels etc ...

Le constat aujourd'hui, dans les pays européens surtout, est que, les associations sportives développent des activités économiques génératrices de revenus et proposant des services et des produits au public. Mais Nelson PAILLOU pense que la loi du 1er Juillet 1901 est « un bien trop précieux d'une démocratie pour servir à toutes les sauces³⁰ ». Le droit d'association est « le fondement de la liberté collective. Réservons donc son usage à l'exercice de cette liberté ; c'est le meilleur moyen de préserver la loi de 1901 dont plusieurs gouvernements déjà, ont par le passé cherché à réduire la portée³¹ ». Et il poursuit, «> aux entreprises l'activité économique et commerciale, aux associations, l'activité génératrice de richesse morale et d'humanisme, mais non productrice de profits financiers. A trop vouloir mélanger les deux domaines, le risque est grand de perdre de vue l'objet social même de l'association>>³².

²⁹ - LE BLANC (M), Op. Cit., p. 132

³⁰ - PAILLOU (N).. Op. P. 88

³¹ - IBIDEM, p. 88

³² - IBIDEM , p. 101

Ce point de vue que défend PAILLOU pour l'ensemble du mouvement associatif, vaut bien pour le mouvement associatif sportif, puisqu'il propose : « Pour assumer son activité économique, l'association sportive doit se doter d'outils juridiques spécifiques, de structures spécialement conçues et adaptées à cette activité³³ ». Or l'article 1^{er} de cette loi et qui définit l'association, autorise un champ d'application extrêmement vaste.

Pour nous, la structure associative a sa place dans le sport, dès lors que le but n'est pas le profit et que la définition que le code civil donne de la société est différente de celle de l'association.

La séparation est donc bien nette : si l'objet est le profit, on crée une société ; s'il n'est pas le profit, on crée une association. Cependant, certaines associations sportives tentent par leur pratique, de s'éloigner de l'esprit du texte. Ce que Jean – Claude COULON, président de l'Association Nationale des conseillers Juridiques de France, avait dénoncé dans sa communication sur : « *Le développement de la vie associative, un nouveau défi au droit* », lors de leur congrès du 22 au 25 septembre 1985 en disant : « Il apparaît désormais que certaines associations, qui, dans la forme, sont régies par la loi du 1er Juillet 1901, exploitent en fait de véritables entreprises en employant un personnel très important, en réalisant un chiffre d'affaires considérable et en se trouvant par conséquent confrontées en permanence à des problèmes qui sont identiques à ceux des sociétés commerciales. C'est le cas d'associations qui ont toujours un but « non lucratif », comme par exemple, celles du secteur sanitaire et social qui gèrent des établissements d'enfance inadaptée, des cliniques ou même des hôpitaux psychiatriques. C'est aussi le cas d'associations qui paraissent aux yeux du public n'être pas dénuées d'un but plus ou moins

³³PAILLON (N.) Op. Cit., p. 101

commercial, comme certaines associations sportives, et celles qui ont récemment défrayé la chronique en sont le témoignage »³⁴.

Ce discours de Jean Claude COULON met en évidence la frontière qui existe entre les associations importantes à gros budget et à forte masse salariale et les sociétés commerciales. Cette comparaison amènera Paul Le CANNU³⁵ à distinguer trois secteurs de référence : le premier, celui des sociétés où l'on partage les bénéfices ; le second, celui des associations où seuls les avantages moraux peuvent être retirés ; le troisième enfin, où cohabitent associations et sociétés et où l'on ne fait que profiter d'une économie.

Ce cadre juridique, nous dira CANNU³⁶, « permet de comprendre que, par sa souplesse, l'association loi 1901 est devenue un cadre commode, refuge d'activités dont l'aspect purement philanthropique est si peu évident que la législation a cru bon d'étendre le champ d'influence des sociétés ». Cette réflexion de CANNU montre comment juridiquement l'activité économique du sport est organisée.

Les pays africains en général et ceux de l'Afrique Noire Francophone en particulier, ayant construit leur modèle de développement sur celui des européens et surtout de l'ancienne puissance colonisatrice, il convient d'analyser comment les APS peuvent contribuer à leur développement économique.

SECTION III: L'ECONOMIE DU SPORT DANS LES PAYS D'AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE.

En sociologie, l'action n'est pas tout à fait la conséquence de la pensée. La théorie exprime plutôt des phénomènes pratiques.

³⁴ - COULON (J-C), in <<Les petites affiches>>, n° 104, 16 septembre 1993, Paris, p. 6

³⁵ - LE CANNU (P), in <<Les petites affiches>>, n° 104, 16 septembre 1993, Paris, p.10

³⁶ -IBIDEM, p. 11

Ainsi, <<la philosophie, pensée isolée et spéculation, à l'instar du positivisme de COMTE, n'a point de place en sociologie moderne et encore moins en sociologie économique ou en sociologie du sport. Aussi, ne faut-il plus que les africains se limitent à l'étude épistémologique et à l'éclairage philosophique conceptuel et spéculatif, dans l'approche de l'ensemble du contexte socio-économique mondial>>³⁷.

En effet, il ne faut certainement pas poser en termes culturels, ce qui est purement économique-politique, quantifiable, mesurable : c'est alors faire de l'idéologie de diversion. En l'occurrence et en matière de rapports « dominants – dominés », il faut situer les rapports entre les pays, dans le vaste contexte mondial et étudier les possibilités de développement des pays sous-développés dans le cadre des échanges économique-socio-culturels mondiaux. Or ces échanges sont inégaux et pipés au départ et le fossé qui sépare les pays pauvres et les pays industrialisés plus nantis, ne fait que s'agrandir malgré les déclarations d'espoirs et les apparences.

En matière de sport, l'illustration est manifeste ; car, on ne peut pratiquer la politique de l'autruche et encore moins, se permettre d'être victime des différents miroirs aux alouettes. Il est essentiel de situer le secteur du sport dans le vaste contexte socio-politique et économique africain, lequel est lui-même tributaire des données mondiales (celles des pays industrialisés), et des orientations et fluctuations y afférentes.

Nous ne devons pas perdre de vue ces références et essayer d'échapper à cette situation. Et cette phrase permet de s'en convaincre : « L'enjeu de cette guerre civile planétaire entre une minorité de riches et la multitude de pauvres, est aujourd'hui le contrôle des processus d'orientation, de régulation et de décision de

³⁷ - CROZIER et FRIBERG. *l'acteur et le système*, Op. Cit. ,p. 121

l'évolution du monde à partir du capital de la connaissance scientifique et de la créativité³⁸».

B. ERRAIS a eu raison d'affirmer à la suite de Roger GARAUDY ce qui suit : « L'occident est un accident. Cet accident a provoqué à sa suite un véritable carambolage des nations du Tiers Monde³⁹».

Comment se remettre de ce carambolage ?

Si le problème se pose aux pays du Tiers Monde, il est plus accentué dans les pays d'Afrique. Une des réponses apportées à cette question couvre le champ des APS. Nous tâcherons dans cette section en ce qui concerne l'Afrique en général et particulièrement les pays d'Afrique Noire Francophone de caractériser les bases économiques des APS dans le contexte mondial.

Paragraphe I : Un Contexte défavorable

Les premières études économiques sur le sport dans les pays en développement ont révélé que le sport est, dans ces pays économiquement sous-développé comme les autres secteurs économiques. Il en résulte que la filière économique du sport y est très incomplète et très largement extravertie.

En effet, la pratique sportive de nos pays est faible, comparée à celle des pays développés tant en nombre de pratiquants, qu'en possibilité à pratiquer, découlant d'une insuffisance en infrastructures et équipements sportifs et en entretien des sportifs.

La crise économique que traverse ces pays qui ploient sous le poids des Programmes d'Ajustement Structurel imposés par les institutions financières

³⁸ - GOUDA (S). *Analyse organisationnelle*, Op. Cit. . p. 341

³⁹ - IBIDEM. p. 342

internationales, a réduit considérablement l'action des pouvoirs publics dans leur politique de développement et de promotion des APS. La conséquence est la baisse de la pratique des APS entraînant une réduction de la consommation du spectacle sportif, d'où nous concluons que la consommation des articles de sport est moins développée que dans les pays industrialisés.

De même, la filière économique du sport en ce qui concerne la production locale des articles et équipements sportifs est peu développée. A part la confection des maillots et survêtements qui ont émergé timidement ces dernières années tout le reste des articles de sport est importé.

Quant aux équipements et infrastructures sportifs, leur insuffisance constitue l'un des freins à la pratique sportive. Ceux-ci pour la plupart doivent être importés ou réalisés par les firmes étrangères souvent avec l'aide des financements étrangers.

Autre frein au développement des APS dans nos pays, le manque de cadres sportifs compétents qui fait que souvent, nos pays ont recours aux européens pour diriger nos équipes nationales. Les enseignants d'EPS dont le rôle en amont constitue un système de persuasion et de sensibilisation au moyen de l'EPS des jeunes, sont insuffisants et mal utilisés.

Enfin, le manque de plan de carrière pour l'élite sportive qui préfère s'expatrier contre rémunération et meilleure condition de vie, allant jusqu'à adopter la nationalité de leur pays d'accueil et évoluer pour eux, a entraîné une situation comparable à l'exode des cadres des autres secteurs scientifiques de la société.

Le bilan très sombre de l'organisation des APS dans les pays africains en général et ceux d'Afrique Noire Francophone en particulier, doit amener nos décideurs politiques à s'entourer des conseils de technocrates du sport, comme ils le font en se dotant pour les autres secteurs, de conseillers économiques.

En effet, les décideurs politiques doivent avoir à l'esprit que le développement du sport comme celui des autres secteurs de la vie économique, doivent répondre à des règles précises des domaines spécialisés de la connaissance, et qu'en la matière, il n'y a pas de recette miracle, et que seuls sont payants, le travail et la productivité dans un système bien organisé. Or, malgré les problèmes qui nuisent à leur développement, les APS en Afrique, disposent de certains atouts pouvant contribuer au développement économique.

Paragraphe II : L'apport des APS dans l'économie des pays d'Afrique Noire Francophone

« L'un des rares segments de la filière économique du sport qui se développe et s'internationalise dans le Tiers Monde, est le spectacle sportif et sa médiatisation télévisuelle. Certains pays en développement, les nouveaux pays industrialisés plus que les autres, prennent en charge d'organiser des spectacles sportifs internationaux : championnats ou coupe du monde, Jeux Olympiques. Parfois au détriment même de leur niveau d'endettement, comme celui élevé du Mexique lors de l'organisation du Mondial 1986. C'est la voie privilégiée d'intégration des pays en développement à l'économie internationale du sport, avec l'espoir d'en retirer des retombées médiatiques, touristiques et économiques, de la construction d'infrastructures à l'accueil de sponsors attirés par le marché local...⁴⁰». Cette affirmation d'ANDREFF est très explicite du rôle que peuvent jouer les APS dans le développement économique de nos pays.

A ces éléments d'ANDREFF, nous ajouterons :

- Les transferts internationaux qui, lorsqu'ils sont bien organisés, constituent une source de devises étrangères et un moyen pour ces jeunes expatriés de

⁴⁰ - ANDREFF, Op. Cit. p. 229

rechercher des ressources financières pour revenir investir dans d'autres secteurs de la vie. Nous citerons l'exemple des joueurs professionnels de football comme le malien Salif KEITA, l'ivoirien Basile BOLI et autres, qui, à l'issue de leur carrière en France, sont retournés dans leur pays respectif pour créer des unités de production (l'hôtellerie pour Salif KEITA et les « Pressing » pour BOLI) ;

- La création d'emplois : l'un des problèmes qui minent nos pays aujourd'hui est l'emploi des jeunes et la recherche des secteurs économiques pour leur insertion professionnelle. Si le mouvement sportif reste conditionné par l'action des bénévoles dans nos pays, les APS constituent de plus en plus un domaine pour l'emploi : emplois directs par son encadrement, son administration, sa gestion, son exercice, son contrôle et sa communication ; emplois indirects par la construction et la maintenance des installations, la fabrication des matériels et accessoires, la médecine sportive, la gestion des gymnases, les activités de tourisme et de loisirs, les actions de communication pour lesquelles il est de plus en plus recherché comme vecteur privilégié etc... Notons que le sport de haut niveau peut être conçu dans nos pays comme un réel moyen d'insertion professionnelle des jeunes.

- L'exploitation commerciale des APS par les spectacles sportifs, les paris sportifs (Loto sportifs, PMU etc..) la vente des articles de sports et les recettes en devises que l'on peut tirer des contrats de publicité, de sponsorisme et de « ventes des joueurs » à l'étranger.

A ces trois éléments que nous venons de citer, il faut ajouter que l'expression au plus haut niveau et l'affirmation d'un pays sur la scène internationale, ne peuvent mieux se réaliser que par le sport, grâce à la médiatisation des compétitions internationales. Cette situation peut augmenter le flux des touristes et amener certains investisseurs à s'intéresser à ce pays. Mais pour y parvenir il faut des décideurs politiques, une bonne volonté et une bonne compréhension du problème.

CONCLUSION PARTIELLE

Le développement du sport nécessite l'apport de ressources financières de plus en plus en augmentation croissante. Ces ressources ne peuvent pas provenir d'une seule source. L'Etat et les Collectivités locales en grande partie concourent avec l'apport des entreprises et des particuliers, au financement des APS.

Le vent du libéralisme économique qui souffle actuellement dans nos pays et l'économie de marché prônée par les institutions financières internationales, pourront apporter de nouvelles sources de financement pour le sport dans les pays d'Afrique Noire Francophone. Mais comment cela pourra-t-il se faire ?

L'économiste Adam SMITH cité par FATES⁴¹ a déclaré : « Il faut laisser au marché le soin d'assurer les grands équilibres. En effet, chaque homme n'est conduit que par son intérêt égoïste ». Les intérêts individuels se confrontent alors dans la concurrence qui oblige les vendeurs à baisser leurs prix et à améliorer leurs qualités au profit des consommateurs.

Ainsi, des intérêts individuels, naît l'harmonie sociale et le marché est alors la main visible qui permet d'assurer l'équilibre économique. Dans ce contexte de concurrence, les entreprises vont chercher à se faire connaître, à se différencier de la concurrence et à communiquer leurs produits aux consommateurs par le biais de la publicité et du sponsorisme. Le sport pourra ainsi avoir des retombées financières importantes sur l'économie d'un pays.

Il faut noter qu'en fait la demande sociale qui s'exprime de plus en plus de nos jours en direction des pratiques sportives, est la conséquence des succès du sport et de sa médiatisation grandissante. En véhiculant des images de sportifs

⁴¹ - FATES (Y.), Op. Cit., p.121

jeunes, en pleine santé, respirant la joie de vivre et réalisant de surcroît des exploits dignes des « chevaliers des temps modernes », la télévision a répandu l'idée que la pratique sportive était « bonne » : bonne pour la santé, bonne pour la forme, bonne pour le moral, bonne pour les enfants, bonne pour réduire les stress de la vie moderne etc...

Dès lors, la demande sociale est telle que la concurrence, jusqu'alors « interne au système », devient externe. Le marché des pratiques sportives n'est plus un marché captif, réservé aux associations sportives, aux Fédérations Nationales ou aux pouvoirs publics où l'on assiste parfois à une concurrence feutrée bien que réelle, mais un marché « ouvert », dans la logique économique d'une société libérale, qui protège et même encourage la liberté d'entreprise dans le sport.

Ainsi, les APS, souvent perçues comme un amusement, un loisir qui est improductif, sont devenues un enjeu économique important à tel point qu'elles mobilisent tous les acteurs de la vie d'un pays.

L'Afrique, malgré ses difficultés à satisfaire aux besoins fondamentaux de ses citoyens (à savoir les nourrir, les loger, les vêtir et les instruire) ne saurait rester en marge de l'évolution du mouvement sportif.

En effet, il est grand temps pour les pays d'Afrique Noire Francophone, souvent absents du podium lors des grands rendez-vous internationaux (exception faite de quelques-uns de ces pays : Cameroun et Nigeria au football, le Sénégal en athlétisme), de réfléchir sur les voies et moyens à mettre en œuvre en vue d'améliorer la pratique sportive dans leur pays et faire des APS, un des acteurs de la vie économique. C'est à cet exercice que nous nous livrerons dans la quatrième partie de ce travail. Pour ce faire nous prendrons pour cadre d'étude, notre pays le TOGO.

Quatrième PARTIE

L'APPORT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TOGO

« L'Afrique peut être fière de ses cadres. L'avenir lui appartient incontestablement et le sport, secteur médiatique par excellence, contribue tout aussi bien à renforcer le prestige de l'Afrique qu'à rapprocher nos élites de celles des autres continents ».

Mouhamed SAAD

Ministre de la Jeunesse et de
l'Enfance de Tunisie.

Extrait du discours d'ouverture du symposium tenu
à l'occasion du 25ème anniversaire du CSSA,
HAMANET, Tunisie, février 1992.

Le sport, à l'aube du troisième millénaire, a pris une telle place dans nos sociétés, qu'il peut à lui seul constituer médiatiquement un puissant indicateur de réussite ou d'échec tant sur le plan économique que politique.

En effet, la part grandissante qu'occupe le sport dans la vie sociale, culturelle, économique et politique de la plupart des pays du monde, a conduit les gouvernements, les collectivités territoriales, les entreprises et les médias à s'y intéresser.

Ainsi, le sport concerne aujourd'hui l'éducation, la formation, l'organisation et l'aménagement du territoire, l'emploi, les échanges internationaux et le marché économique, acquérant ainsi une fonction instrumentale extérieure à son éthique.

Alors que par son champ conceptuel autonome, il a sa logique propre reposant sur les valeurs dont il est porteur : idéal olympique, dépassement de soi, connaissance et acceptation de l'autre, loyauté dans l'affrontement, bénévolat, universalité, morale et déontologie sportives etc..., il est souhaitable que son économie soit soumise à la logique et aux valeurs du sport et non à l'inverse, cela d'autant plus que dans certains pays comme le Togo où les APS connaissent une certaine léthargie, les ressources qui y sont liées existent encore peu.

L'objectif de notre réflexion dans ce travail est de montrer dans un premier temps que les APS autant que les autres activités de nos sociétés, contribuent au développement économique et que s'agissant des pays d'Afrique Noire Francophone en général et du Togo en particulier, elles peuvent constituer un facteur de production lorsqu'elles sont bien organisées et lorsqu'on y investit des ressources financières suffisantes.

Or, nos gouvernants ont souvent perçu les APS comme un amusement, un loisir, un divertissement bref une activité improductive, sans valeur économique.

Mais nous ne devons pas oublier que les pays africains en général et ceux d'Afrique Noire Francophone en particulier, occupent la position de « nations dominées » dans le tissu des relations internationales, que celles-ci soient politiques, économiques ou culturelles. Nous ne devons pas oublier non plus que les APS ont suivi l'économie, le commerce et l'éducation qui ont servi à maintenir la dépendance de ces pays, ou l'influence des pays industrialisés sur eux. Enfin, nous ne devons pas oublier que le sport est d'essence industrielle et capitaliste, et qu'il a contribué à opérer une rupture radicale avec nos Activités Physiques Traditionnelles, renforçant ainsi l'unification des pays du monde, et au profit de l'économie des pays industrialisés.

Partant, les APS de par leur évolution ces dernières années dans nos pays, ont pris une telle ampleur qu'elles sont devenues un véritable phénomène social. En effet, la forte augmentation du nombre de pratiquants, la démocratisation d'un certain nombre de disciplines sportives, l'essor considérable de toute l'économie qui se rattache à ce secteur d'activités (l'emploi, la distribution, la publicité, le commerce, l'hôtellerie, le tourisme, les équipements, l'aménagement de l'espace etc...), le rayonnement des champions, l'influence grandissante des médias etc..., posent aujourd'hui le problème de sa prise en charge et sa rationalisation comme une activité économique.

Ainsi, la conception que nos gouvernants ont des APS en les considérant comme un loisir, un divertissement, un amusement est certes justifiée. Mais, les forces et les moyens qu'elles mobilisent de nos jours, engendrent d'autres

activités qui rentrent dans le cadre de la production, du commerce bref de l'économie. Ce que les gouvernements de nos pays n'ont souvent pas perçu, c'est que le sport est né en Occident comme loisir et expression idéologique de groupes sociaux. Par exemple : faire du cheval, pratiquer les « grands jeux de plein air anglais », signifiaient appartenir à une classe sociale déterminée, et, permettaient d'inventer un mode de vie. Ce n'est que progressivement que jouer au football, pratiquer l'athlétisme, faire du jogging sont devenus universel et ont exprimé des valeurs de progrès.

L'introduction des APS dans nos pays s'est opérée par le même canal. Au départ, seuls les colonisateurs installés en Afrique et un groupe de privilégiés, avaient accès à ces pratiques, et les présentaient comme un modèle culturel et de « civilisation ».

Mais, si les APS à un moment de leur histoire étaient perçues comme un modèle culturel, leur champ d'actions est aujourd'hui reconnu comme possédant à la fois une valeur symbolique et une valeur marchande. Car, le sport n'obéit pas aux seules significations symboliques et aux décomptes des médailles olympiques ou aux succès dans les championnats et tournois internationaux qui ont souvent servi de référence à classer les meilleures politiques nationales sportives d'un pays ; mais de par son envergure, il est devenu de nos jours, un enjeu économique.

Dans cette partie que nous avons intitulée : L'apport des APS au développement économique prenant l'exemple de notre pays le Togo, nous voulons, (parlant du deuxième volet des objectifs de notre réflexion), montrer à partir des potentialités des APS au Togo dans le chapitre I et la nécessité d'un nouveau cadre institutionnel dans le chapitre II, qu'on peut dégager une

nouvelle approche des APS comme facteur de développement économique au Togo.

La présente réflexion que nous menons n'aurait pas son sens si elle devait s'arrêter à ces différentes parties que vous venez de lire, et qui nous ont permis, tout en justifiant la validité de notre hypothèse, de faire un diagnostic de la situation globale du mouvement sportif au Togo et un bref aperçu des théories sur les APS comme facteur de développement économique.

CHAPITRE I : LES POTENTIALITES DES APS AU TOGO

Nous avons déjà dit que les APS ne sont pas un phénomène trans-historique, car, elles constituent une rupture entre les activités physiques traditionnelles africaines et les sports modernes. Cette même rupture s'est produite dans tous les pays industriels.

En effet, c'est l'industrialisation qui, selon GOUDA¹, a engendré la refonte des activités physiques et même des sports modernes. Le capitalisme, en tant que mode de production historiquement le plus développé est à la base de cette transformation. Pour cette raison, l'histoire de l'organisation des APS ne peut que recouper celle de l'évolution du monde occidental.

Ainsi, l'organisation des APS au Togo est restée conforme à la politique d'assimilation menée par la France dans la colonie du Togo, à part quelques modifications dans le mode de gestion des associations sportives.

Pour DUNNING et SHEARD, cité par GOUDA, « 1870 est une référence pour la formation des premières fédérations sportives dans les pays industrialisés ² ». Nous savons aussi qu'en Angleterre, les fédérations de

¹ -GOUDA (S.), *Analyse organisationnelle*, Op. Cit.. p195

² -IBIDEM, p195

football et de natation ont été respectivement fondées en 1863 et 1869, et que, pour l'ensemble des pays que nous considérons comme industrialisés, plusieurs fédérations sont nées à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Or, au Togo comme dans la plupart des pays d'Afrique Noire Francophone, c'est au début des années 1960 que les premières fédérations ont été formées. Voici un tableau retraçant l'apparition des fédérations dans quelques pays industrialisés et au Togo.

| Pays Fédérations | ALLEMAGNE | ANGLETERRE | FRANCE | SUEDE | USA | TOGO |
|-----------------------------------|------------------|-------------------|---------------|--------------|------------|-------------|
| Football | 1900 | 1863 | 1919 | 1904 | - | 1960 |
| Natation | 1897 | 1869 | 1899 | 1904 | 1878 | 1977 |
| Cyclisme | 1884 | 1878 | 1881 | 1900 | 1880 | 1970 |
| Athlétisme | 1898 | 1880 | 1920 | 1895 | 1888 | 1963 |
| Lawn - Tennis | 1902 | 1886 | 1920 | 1905 | 1881 | 1962 |

Source : BROHM (J-M.), *Sociologie politique du sport*, , Editions Universitaires, Paris, 1976, P.79 complété.

Ce tableau très expressif, montre l'écart qui peut exister au niveau du développement des différents sports entre le Togo et ces pays industrialisés qui, avant la création de leur fédération, ont une longue histoire de pratique et d'association. Cependant, après 38 ans d'existence pour la plus vieille fédération, les APS au Togo disposent d'atouts non négligeables de part l'organisation des APS dans ce pays à partir du nombre de pratiquants sans cesse croissant et des structures mises en place par le gouvernement, de par les enjeux que comporte l'organisation des APS dans ce pays et enfin de par le cadre environnemental favorisant une organisation rationnelle.

SECTION 1 : L'ORGANISATION DES APS AU TOGO

Quatre éléments sont à considérer dans l'organisation des APS : le nombre de pratiquants, les niveaux de pratiques, les conditions de pratique et les structures favorisant cette pratique.

1- Il n'existe aucun chiffre publié sur le nombre de pratiquants des APS au Togo, encore qu'il faudrait comprendre par pratiquant ici, toute personne qui, une ou deux fois par semaine, s'adonne à une activité physique et sportive. En dehors de la fédération de football, les autres fédérations délivrent très peu de licences sportives (sauf au niveau scolaire) aux pratiquants. A notre avis, tout chiffre avancé serait aléatoire, étant donné que même la fédération de football ne délivre ses licences qu'aux joueurs évoluant en championnat de première et deuxième divisions et en championnat de ligue. Cependant, nous pouvons noter que de 1960 à 1970, avant la réforme des sports de 1974, le Togo disposait de plus de 176 clubs de football affiliés à la Fédération Togolaise de Football (FTF), avec plus de 8.000 joueurs licenciés³ pour une population qui était alors estimée à environ 2,5 millions d'habitants.

De nos jours, le football est pratiqué dans toutes les localités du Togo. (Mais nous n'avons pas pu obtenir auprès de la FTF, le chiffre exact des clubs actuellement affiliés). Pour ce qui concerne les autres sports, ils ne disposent pas d'autant de clubs que le football, mais ils sont pratiqués dans toutes les villes et dans presque tous les chefs-lieux de préfectures.

D'ailleurs, le nombre de fédérations existantes soit 21, témoigne de l'importance que les Togolais accordent aux APS.

³ - Rapport SOTED, Op. Cit., p(annexe I)

De même, nous devons noter que les APS font partie intégrante des matières d'enseignement dans les établissements scolaires, universitaires et de formation du Togo. Ainsi, les associations sportives de ces établissements sont actuellement au nombre de 275 pour 372 établissements d'enseignement et de formation (le nombre d'associations sportives des établissements est en baisse à cause de l'insuffisance des enseignants d'EPS), pour plus de 28.000 sportifs licenciés⁴.

A tous ces effectifs de pratiquants, il faut ajouter ceux qui font les sports d'entretien et qui, en quête d'un mieux-être, encombrant les rues et les abords des plages les dimanches matins et les jours fériés.

Enfin, nous devons noter aussi la prolifération des salles de gymnastique et de musculation ces dernières années.

Nous devons ajouter l'élite sportive togolaise aux pratiquants. Cette élite qui est constituée de joueurs et d'athlètes pour la majorité expatriés, est un élément moteur pour le développement des APS au Togo.

2- Parlant des niveaux de pratique, il faut reconnaître que le Togo, depuis 1962, participe aux différentes compétitions internationales. Pour référence, nous pouvons citer la participation de l'équipe nationale de football aux phases finales des Coupes d'Afrique des Nations de 1972 à Yaoundé, 1984 à Abidjan et 1998 à Ouagadougou, et à une phase finale de la coupe du Monde des moins de 17 ans au Chili. Le Togo a aussi à son actif un titre de champion du Monde de Boxe des poids super légers « version WBA ». Quant aux autres sports, ils connaissent une expression timide mais sont parfois présents aux compétitions africaines.

⁴ - Données recueillies à la Direction des Sports Scolaires et Universitaires du Togo.

Il faut reconnaître qu'à part les championnats scolaires, les fédérations n'organisent pas de compétitions dans toutes les catégories et pour certaines fédérations, leurs compétitions ne s'étendent pas aux équipes de l'intérieur du pays. Mais, de plus en plus on observe une auto-organisation des équipes à tous les niveaux et dans toutes les localités.

3- Quant aux conditions de pratique, elles sont favorisées par la politique d'implantation d'infrastructures sommaires à Lomé et dans les chefs-lieux de préfectures entamée au lendemain de la réforme des sports de 1974. Cette politique qui au départ, avait connu un grand succès, n'a pu se poursuivre compte tenu de la conjoncture économique que le Togo traverse depuis le début des années 1980 ; ce qui explique actuellement les insuffisances en infrastructures et équipements notées.

4- Enfin, en ce qui concerne les structures favorisant la pratique des APS au Togo, il faut noter comme CROZIER et FRIEDBERG⁵, « qu'une organisation, pas plus qu'une fédération sportive, n'est jamais isolée dans l'environnement. Or les rapports à l'environnement peuvent être considérés comme des produits d'autres jeux qui débordent les frontières formelles de l'organisation et dont la logique et les règles propres (...) deviennent la médiation fondamentale des influences de l'environnement ». Mais, il faut entendre environnement non pas au sens large et lointain (comme c'est le cas lorsqu'on utilise les concepts de « cadre conditionnant » et de facteur de développement), mais plutôt au sens restrictif à savoir un cadre pertinent et assez proche, capable d'influencer l'organisation tant au niveau de son fonctionnement qu'au niveau de la structuration de l'espace qu'elle occupe ainsi qu'au niveau des stratégies que les acteurs pourraient élaborer. Dans le cas du Togo, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, ses services centraux,

⁵ - CROZIER et FRIEDBERG, *L'acteur et le système*, Op. Cit., p139

extérieurs et régionaux, le Comité National Olympique Togolais, les fédérations et les ligues constituent cette organisation qui, sous forme d'un réseau de relais dans l'environnement, favorise la promotion des APS au Togo. Ce réseau est constitué par les pouvoirs publics représentés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports créé depuis 1972, et les acteurs sportifs regroupant : les dirigeants des fédérations et des associations sportives, les joueurs, les supporters, les spectateurs etc... Les pouvoirs publics créent les conditions favorables à l'évolution des associations sportives qui, elles, s'organisent dans le respect des textes et lois de la République. Ainsi, l'action collégiale que mène ce réseau de relais pour la promotion des APS au Togo, traduit la volonté des uns et des autres à sortir le sport togolais des sentiers battus.

De même, il faut noter que le Togo est membre des institutions internationales sportives.

Somme toute, il convient de souligner qu'à l'instar des éléments que nous venons de citer et qui favorisent l'organisation des APS au Togo, il y a deux autres éléments non négligeables qui eux aussi influencent son rayonnement : il s'agit du cadre conditionnant et des facteurs de développement.

Le premier élément que nous allons analyser dans la deuxième section de ce chapitre, prend en compte les données économiques, sociales, culturelles, historiques et géographiques représentant l'environnement pertinent dans lequel agit l'acteur sportif. Nous montrerons sa pertinence dans notre analyse sur les perspectives sociologiques, économiques et politiques que cet élément joue dans l'organisation des APS au Togo.

Le second élément que nous développons dans la section troisième, nous permettra de mettre en exergue une série de réalités togolaises sur les

indicateurs socio-économiques, susceptibles de montrer que les APS peuvent être un facteur de développement économique au Togo.

SECTION 2 : LES ENJEUX DE L'ORGANISATION DES APS AU TOGO.

Le sport a pris au cours de la dernière décennie une place importante dans la société africaine en général et au Togo en particulier.

En effet, la pratique sportive s'est répandue et le nombre de licenciés (hommes et femmes) n'a pas cessé de croître, grâce principalement aux divers succès sportifs des Africains au niveau international.

Au Togo, les dépenses allouées au sport de performance ou de représentation internationale (300 millions pour l'année 1997) peuvent être considérées comme inessentiels, car, pouvant servir à la satisfaction des besoins dits fondamentaux de la population (se nourrir, se loger, s'instruire et se vêtir), que l'Etat n'arrive pas à couvrir entièrement.

Cependant, et en dépit des attributs négatifs que l'on colle si dédaigneusement au sport dans notre pays, l'Etat togolais, bien que confronté à une conjoncture économique sévère et les contraintes des Programmes d'Ajustement Structurel, continue d'investir dans la promotion et le développement des APS.

Le sport étant un puissant fait de masse et un fait social particulier qui renvoie souvent à l'ensemble d'un système et qui en révèle les structures profondes ou tout d'une société, il importe d'en connaître les enjeux qui sous-tendent son organisation au Togo.

Paragraphe I : Les enjeux politiques des APS.

« Le sport est un véritable appareil idéologique d'Etat », nous dira FATES⁶. Outil au service de la représentation nationale sur le plan mondial, il témoigne positivement en faveur de l'Etat. Certes, le problème de la représentation internationale se pose pour toutes les nations. Il est devenu malheureusement un problème politique, car, désormais la grandeur d'une nation ne se juge plus uniquement à ses prix Nobel, à son niveau de développement économique, mais aussi aux résultats obtenus par ses athlètes. Ces succès sportifs, ces performances sont symboles de réussite et de valeurs humaines.

Sur le plan interne, le sport de représentation internationale participe au procès de légitimation des gouvernants. En effet, les citoyens sont prêts à accorder aux dirigeants politiques, un supplément d'autorité et de reconnaissance lorsque ceux-ci influencent et témoignent concrètement un intérêt et une sensibilité aux résultats obtenus par les équipes nationales. Chaque victoire profite d'abord aux gouvernants et renforce leur pouvoir. C'est pourquoi Karl MARX⁷ dira que « le sport c'est l'opium des masses ». Et MAGNANE de renchérir : « Le sport est un phénomène viscéral surgissant avec violence de l'irrationalité d'un peuple en proie aux frustrations⁸ ». J-M. BROHM expliquera cette assertion de MAGNANE en disant : « Le sport permet de détourner l'attention des citoyens d'une situation fâcheuse ou de problèmes auxquels les gouvernants ne sont pas capables de faire face⁹ ».

⁶ - FATES (Y.), *Sport et Tiers Monde*, Op. Cit., p56

⁷ - MARX, in GOUDA (S.), Op. Cit., p.265

⁸ - MAGNANE, in BROHM (J-M), *Sociologie politique du sport*, Op. Cit., p.48

⁹ - BROHM (J-M), Op. Cit., p.48

Pour illustrer notre analyse nous citerons à titre d'exemple, la réforme des sports de 1974 qui est la conséquence de la dissolution des partis politiques et l'instauration du parti unique inféodé à l'Etat.

La révision de la réforme de 1974 en septembre 1978 qui est la conséquence de la dissolution de la fédération de football suite aux défaites répétées de l'équipe nationale.

Le communiqué du Ministre de la Jeunesse et des Sports en 1991 lors de l'instauration du multipartisme, qui , pour apaiser la population suite à l'échec de l'équipe nationale durant les troubles socio-politiques, rappelait que le sport au Togo était libéralisé depuis 1978 et que les associations sportives pouvaient librement être créées.

En 1993, lors de la crise socio-politique que le Togo a connue, pour réconcilier l'armée et le peuple, le gouvernement de transition avait organisé des rencontres sportives.

Les tentatives fréquentes de récupération des succès sportifs par les partis politiques en vue d'améliorer l'image de marque d'un élu ou du gouvernement surtout à l'approche des échéances électorales.

Sur le plan externe, le sport contribue à soigner l'image de marque d'un pays. L'exemple de l'équipe nationale de football du Nigeria aux Jeux Olympiques d'ATLANTA en 1996 est très éloquent. Le Togo étant un petit pays où les clivages ethniques sont très perceptibles, nous pensons que le sport peut participer à la lutte contre le sous-développement, si on lui fixe des objectifs utilitaires, d'éducation, de formation et de développement du capital santé de la nation, et peut aussi contribuer au renforcement de l'unité nationale et au renforcement de l'image de marque du pays.

Paragraphe II : Les enjeux économiques généraux des APS

L'instrumentalisation du sport est une source de recettes importantes dans les pays industrialisés, de même que les effets de la médiatisation qui s'en suivent. Aujourd'hui, les prestations sportives sont dans une situation concurrentielle qui obligent chaque pays à assurer la promotion des APS et à communiquer. Pour ce faire, il faudra soigner la qualité des services sportifs, car le consommateur potentiel des services sportifs doit être informé et séduit par les possibilités qui s'offrent à lui.

En effet, ces services sportifs sont de deux types : le spectacle sportif et les activités annexes au sport que nous avons déjà vus et analysés.

Pour ce qui concerne le Togo, le spectacle sportif, s'il est bien organisé, peut contribuer à générer des revenus aussi bien pour les sportifs que pour l'Etat à travers les impôts. De même, il peut contribuer au développement d'autres activités telles que le commerce et le tourisme ; surtout lorsque nous savons que le Togo dispose d'une grande capacité hôtelière qui souffre de clients depuis le début de la crise socio-politique des années 1990. Enfin, il peut permettre l'apport des devises au pays par les transferts, la médiatisation ou les manifestations sportives internationales.

En ce qui concerne les activités annexes au sport, nous avons le sport loisir, la gymnastique d'entretien et l'éducation par le sport. Ces activités génèrent non seulement des revenus, mais aussi créent des emplois. Il revient à l'Etat d'organiser l'imposition de ces activités sans toutefois les décourager.

Paragraphe III : Les enjeux pour l'emploi

Même si l'existence du sport et du mouvement sportif reste conditionné par l'action d'une multitude de bénévoles, le sport de nos jours devient de plus en plus un domaine pour l'emploi : emplois directs par son encadrement, son

administration, sa gestion, son exercice, son contrôle et sa communication. A titre d'exemple, nous avons au Togo huit cents (800) agents du MJS en plus des entraîneurs et autres cadres travaillant pour les associations sportives et les fédérations.

Nous avons aussi des emplois indirects qui, bien que précaires au Togo, animent la vie économique à des moments donnés. Il s'agit de la construction, de la maintenance, de la fabrication de matériels et accessoires, des activités touristiques, de la vente des journaux et tee-shirts, etc ... Notons que le sport autant que la médecine, les mathématiques, les sciences, etc ..., est un moyen d'insertion professionnelle des jeunes.

Dans la première partie de notre travail, nous avons montré que l'un des maux qui minent le Togo, est le chômage des jeunes. Donc, le développement de cette activité peut permettre de prendre en charge une partie de cette jeunesse.

Paragraphe IV: Les APS, un enjeu social et culturel

Le sport est un moyen privilégié pour l'expression des jeunes, leur mobilisation, l'insertion sociale et leur identification, notamment pour les jeunes scolarisés, déscolarisés et sans emploi.

Avec les clivages ethniques qui secouent souvent le Togo, le sport peut être un facteur de cohésion sociale et d'unité nationale. Car, lorsqu'une équipe nationale ou un club togolais évolue face à une équipe étrangère, tous les Togolais sans distinction d'ethnie et de conviction politique, s'unissent pour supporter et chanter la victoire .

Par ailleurs, le sportif de haut niveau est un véritable ambassadeur de son pays qui véhicule non seulement sa performance, mais aussi sa culture et sa civilisation.

SECTION III : LE CADRE ENVIRONNEMENTAL FAVORISANT UNE ORGANISATION RATIONNELLE DES APS AU TOGO

Les éléments pouvant faire des APS un facteur de développement économique du Togo constituent l'essentiel de cette section.

En effet, les activités qui peuvent promouvoir les APS au Togo, et qui peuvent aussi prospérer grâce aux APS sont : les médias, la zone franche industrielle de transformation, les entreprises, les transports, le commerce, les hôtels, les sites touristiques, l'artisanat, etc ... Mais en quoi ces éléments favorisent-ils une organisation rationnelle des APS au Togo ?

Ces éléments, même s'ils n'interviennent pas directement dans la pratique ou dans le développement des APS, subissent leurs effets.

Ainsi, si au Togo la promotion de l'entreprise s'est opérée en parallèle avec le phénomène de médiatisation du sport, de nos jours les médias sont des relais indispensables pour cette promotion. Car, l'émission ou l'élément des médias qui mobilise plus de monde, est le sport. Partant, les médias au Togo peuvent jouer un rôle non négligeable dans la promotion des entreprises et ces dernières peuvent aussi jouer un rôle dans le financement des sports. Notons que le Togo dispose d'une chaîne nationale de télévision, de huit (8) stations de radio et d'une trentaine de revues et périodiques dont un mensuel pour le sport. Avec la loi sur les médias adoptée en septembre 1997, nous pensons que des chaînes privées audiovisuelles pourront facilement s'installer au Togo.

En ce qui concerne la zone franche industrielle pour la transformation et l'exportation créée au Togo depuis 1989, le développement des APS constituera un élément déterminant autant pour la promotion de leurs produits que pour leurs extensions. Il peut être aussi un relais pour la publicité, un atout qui vice-versa contribuera au financement des APS au Togo.

Quant aux autres secteurs, le développement des APS par une expression à un haut niveau, permettra une publicité de leurs activités mais aussi un accroissement de leur rendement et de leur revenu lors des diverses manifestations sportives. Il peut aussi leur permettre de conquérir de nouveaux marchés.

Par ailleurs, il faut noter que les associations sportives et les fédérations dans nos pays sont souvent dirigées par des entrepreneurs ou des opérateurs économiques. Ainsi, au cours des rencontres sportives internationales, ces entrepreneurs peuvent nouer des contacts d'affaires ou d'échanges avec leurs homologues.

Enfin, nous pensons que l'organisation rationnelle ne constitue pas le seul cadre environnemental capable de faire du sport un facteur de développement économique. Il faut que les pouvoirs publics créent les conditions favorables à cette organisation. D'où notre proposition dans le chapitre suivant sur la nécessité d'un nouveau cadre institutionnel pour l'organisation des APS au Togo.

CHAPITRE II : LA NECESSITE DANS UN NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL DES APS AU TOGO

La pratique des APS ces dernières années au Togo a pris une telle ampleur qu'on peut affirmer qu'elle est devenue un phénomène social. La forte augmentation des pratiquants, la démocratisation de l'organisation du sport, l'essor considérable de toutes les activités économiques qui se rattachent à ce secteur et l'influence grandissante des médias posent le problème d'une nouvelle perception et d'une nouvelle organisation des APS.

L'évolution actuelle du mouvement sportif et de l'environnement politique économique, appelle en effet une redéfinition du cadre institutionnel des APS. Les études menées par les Européens montrent que de nos jours les associations sportives constituent des entreprises complexes dont les responsables doivent avoir des connaissances sur les techniques économiques, juridiques et de management adaptées aux données spécifiques du monde sportif. Le fait d'utiliser dans les instances d'organisation des APS, soit d'anciens sportifs reconvertis, soit de faire appel sporadiquement à des spécialistes d'une discipline donnée, qui apprennent d'une manière empirique à connaître l'univers du monde sportif, ne permet pas une réelle évolution des APS. Ainsi, une évolution des mentalités et des structures est indispensable, pour ne pas se laisser distancer d'avantage sur le plan international.

On pourrait croire qu'adopter une nouvelle approche du sport au Togo, consisterait à y introduire ou à calquer aveuglément les modèles des pays industrialisés où le sport a atteint un très haut niveau. Emprunter une telle direction, c'est ignorer la spécificité de l'environnement, les caractéristiques ethniques de nos pays et surtout, faire fi des longues années d'expériences qui ont permis à nos pays d'acquérir de véritables traditions, et de créer des structures qui, jusque-là, ont servi à l'organisation des APS.

Eu égard à ce que nous avons remarqué durant notre carrière au MJS, nous disons qu'il est illusoire de continuer à se contenter des attitudes empiriques et attentistes souvent observées dans la gestion et l'organisation des APS au Togo. Pour ce faire, il faudrait que le pays établisse des actions immédiates et profondes qui reposeraient sur des réformes institutionnelles tenant compte de notre environnement et de nos réalités, mais ayant une assise scientifique et visant à assurer un développement continu, harmonieux et rigoureux des APS dans notre pays.

Ces nouvelles approches que nous envisageons, doivent dans la limite de nos moyens, et tenant compte des réalités de nos pays, faire des APS non pas des activités contribuant directement ou indirectement au développement économique.

C'est dans cette perspective que, dans le cadre de notre réflexion, nous proposons dans ce chapitre, un nouveau cadre institutionnel pour l'organisation des APS au Togo à partir de l'élaboration d'une loi sur l'organisation des APS, une réorganisation du fonctionnement et des attributions du MJS et enfin proposer une politique nationale pour la relance des APS au Togo.

SECTION I : LA NECESSITE DE L'ELABORATION D'UNE LOI POUR L'ORGANISATION DES APS AU TOGO

La création d'une association sportive au Togo est régie par la loi française du 1^{er} juillet 1901 sur la liberté d'association. Si l'existence du mouvement associatif est garantie par cette loi, il faudrait que chaque pays, après avoir inséré cette disposition dans sa constitution, mette en place des structures pour soutenir et réglementer ce mouvement. Car cette loi n'exige que la déclaration de l'association ; il faut que chaque pays qui adopte cette loi française, prenne des lois et des règlements pour organiser la liberté d'association.

De même, les associations sportives sont considérées dans nos pays comme des associations d'utilité publique. Si la loi de 1901 reconnaît cette catégorie d'association, l'article 8 du décret du 16 Août 1901 portant application de cette loi exige sa reconnaissance sous certaines conditions¹⁰ dont la reconnaissance accordée sous forme d'un décret après avis du Conseil d'Etat ou de la Cours Suprême pour le Togo ; le fonctionnement de

¹⁰ - BRICHET (R), *associations et syndicats*, Paris LITEC, 5^e Edition, 1986, p. 123.

l'association pendant 3 ans ; la constitution d'un dossier comportant un certain nombre de pièces ; le suivi d'un modèle de statut type imposé par le Conseil d'Etat et ceci dans l'intérêt général.

Au Togo, la loi de 1901 sur les associations ne suffit donc pas pour organiser les APS et conférer aux fédérations le statut d'association d'utilité publique. Il faudrait une nouvelle loi qui définirait les modalités de déclaration et d'organisation des APS.

Certains pays d'Afrique Francophone ont élaboré cette loi qu'ils ont appelée «Charte des Sports ».Mais nous pensons, pour notre part, qu'une telle appellation est trop restrictive et ne prend pas en compte certaines activités physiques telles que les pratiques physiques traditionnelles (lutte , jeux), les pratiques physiques hygiéniques (jogging, l'aérobic, la culture physique) et les loisirs. De même cette loi ne précise pas pour certains pays (Bénin, Sénégal) les conditions de reconnaissance des associations sportives comme association d'utilité publique.

Eu égard à tous ces constats, et dans le souci de doter le Togo d'un cadre institutionnel adéquat, capable de favoriser une bonne organisation des APS, nous proposons que le législateur élabore une loi sur l'organisation des APS et non une Charte des Sports.

Cette loi devra comporter :

- les modalités de déclaration et d'organisation des associations sportives au Togo.
- le cadre juridique d'évolution des associations sportives ;
- les conditions de reconnaissance des associations sportives comme association d'utilité publique..

A cette loi devront s'ajouter des textes réglementaires pour définir et préciser les conditions d'application, la responsabilité des associations et de leurs dirigeants de même que les conditions d'exercice des associations et

l'organisation des manifestations sportives. De plus, cette loi doit dégager des principes généraux concernant les formations et les professions relatives aux APS, ainsi que les rapports qui doivent régir l'Etat et le mouvement sportif. A ce sujet, nous pensons que le système en vigueur au Sénégal (voir la Charte des Sports), et qui est basé sur la cogestion est plus efficace pour nos pays. Ceci à cause de la mission de service public qu'assure les fédérations sportives et les caractéristiques de ces dirigeants qui sont des bénévoles, ainsi que du fait de leurs activités qui dépendent largement des subventions de l'Etat de même que, dans le souci de préserver les fondements des libertés collectives et le caractère moral et humaniste des APS.

Enfin cette loi doit tenir compte de la décentralisation prochaine de l'administration togolaise. Compte tenu de la mission de service public attribuée aux fédérations, l'exercice du mouvement associatif sportif doit être conforme aux textes législatifs en vigueur. Cette loi qui constituera le support juridique de l'organisation des APS au Togo, devra dans son élaboration prendre en compte les dispositions des diverses couches de la population et la philosophie qui sous-tend ces activités ; par exemple faire des APS un modèle attractif et esthétique.

Nous n'avons pas la prétention dans cette section de proposer un modèle de loi, mais plutôt de proposer des orientations et des éléments de réflexion pour l'élaboration de cette loi. Un tel projet, pour qu'il soit efficace et contribuer au développement des APS, doit être régi par des institutions qui fonctionnent de façon cohérente et suivant la philosophie qui a guidé à la conception et à l'élaboration de cette loi. A cet effet, nous proposons une réorganisation des institutions au service des APS au Togo.

SECTION II : PROPOSITION POUR UNE REORGANISATION DES INSTITUTIONS AU SERVICE DES APS AU TOGO.

Le second pilier sur lequel repose l'environnement institutionnel des APS est représenté par les institutions publiques et privées pour leur développement et leur promotion.

On distingue parmi ces institutions :

- Les structures publiques internationales (UNESCO, CONFEJES, CSSA, etc...)

- Les structures privées internationales : (CIO), l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO), les Fédérations Internationales Sportives (FIS), etc ...)

- Les structures publiques nationales : (le Ministère de la Jeunesse et des Sports et ses services).

- Les structures privées nationales (le Comité National Olympique, les Fédérations Nationales Sportives, les ligues, les associations sportives et les clubs).

Notre proposition de réorganisation ne concernera que les institutions publiques et privées nationales.

Dans le premier cas, il s'agira de réajuster les incohérences constatées dans le fonctionnement actuel des services du Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et dans le second, d'adapter les structures des fédérations aux directives de notre proposition relative à la création d'une loi sur l'organisation des APS au Togo.

Paragraphe I: Les nouvelles structures publiques nationales

Sur le plan national, les structures publiques au service des APS doivent exister à tous les échelons de la pratique. Elles doivent aussi se regrouper au sein des administrations centrales et déconcentrées, de même que dans les structures décentralisées qui seront mises en place dans le pays.

Ainsi, nous proposons que la responsabilité de l'organisation et du contrôle de l'Education Physique et Sportive (EPS), dans les ordres d'enseignement incombe désormais au Ministère de l'Education Nationale. C'est un moyen pour obliger le Ministère de la Jeunesse et des Sports à marquer la différence entre les cadres enseignants des APS et les cadres sportifs.

Au niveau du Ministère de l'Education Nationale, nous proposons la création d'une Direction de l'Education Physique et des Sports sous l'autorité du Secrétaire Général du Ministère, et comprenant :

- une division de l'enseignement des APS,
- une division des Sports Scolaires et Universitaires,
- une division des relations avec les partenaires sportifs.

Cette direction aura pour compétence d'exercer les attributions antérieurement dévolues aux Directions : de l'Education Physique et des Sports Scolaires et Universitaires dans le décret 92-019/PMRT du 29 Janvier 1992 portant attributions et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

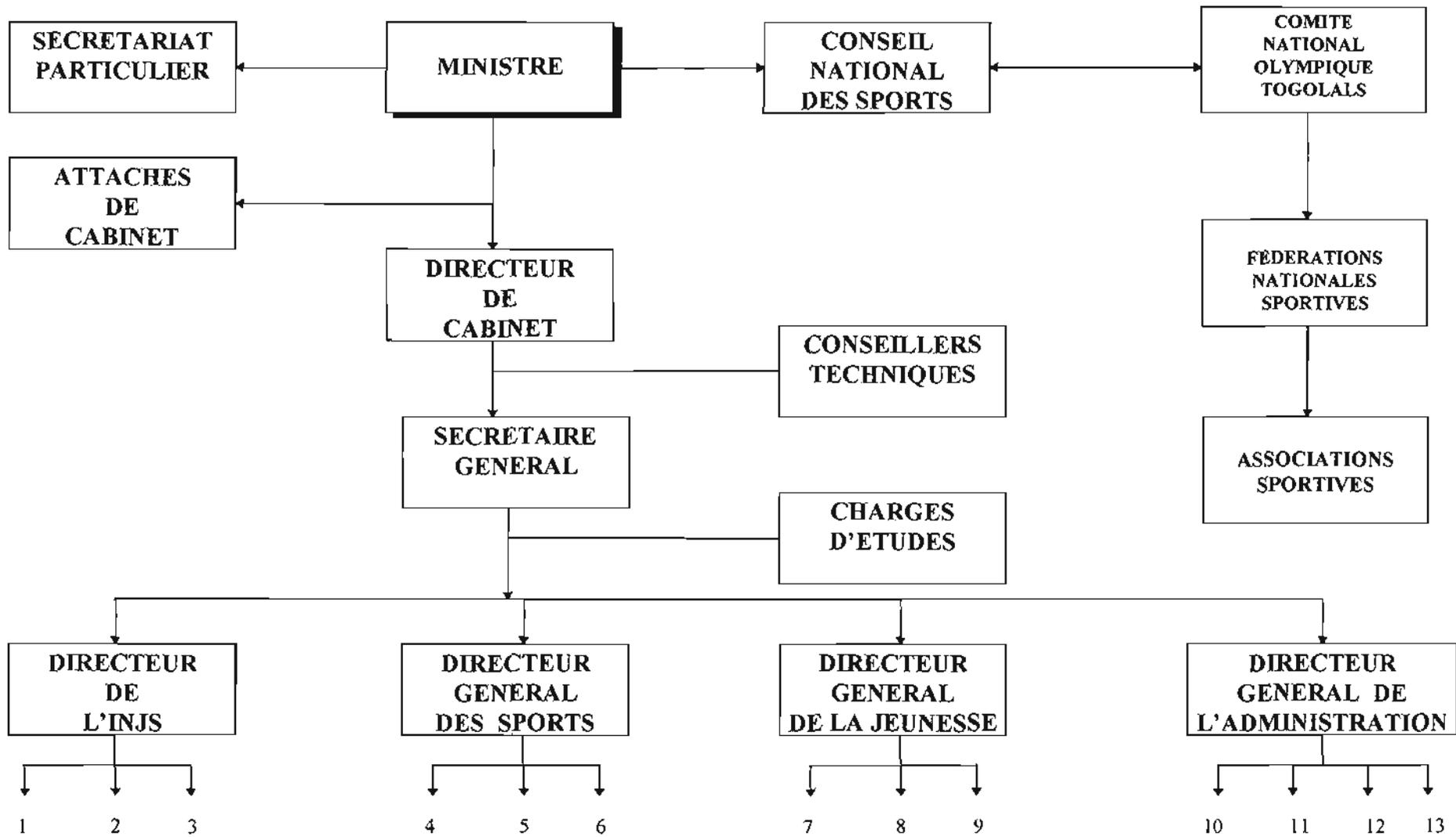
A l'échelon régional, nous proposons la création dans les Directions Régionales des Enseignements, d'un service de l'EPS avec des bureaux ayant les mêmes configurations que la Direction de l'EPS.

Quant au Ministère de la Jeunesse et des Sports, il aura pour mission, en liaison avec les autres départements ministériels compétents, de promouvoir les actions en faveur de la jeunesse notamment, celles qui concernent l'information, les loisirs des jeunes et les échanges internationaux.

En matière d'APS, il sera chargé de promouvoir les activités physiques et sportives sous toutes leurs formes et pour tous les âges. Il sera particulièrement chargé du développement des APS de l'ensemble de la population dans tous les milieux (familial, associatif, professionnel, etc ...) et à tous les niveaux (détente, loisir, entretien, compétition de haut niveau), avec le concours du mouvement sportif.

Il sera en outre chargé de la gestion et du contrôle de l'aide de l'Etat aux Fédérations Sportives et au Comité National Olympique Togolais. Pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche, nous proposons la création d'un organe consultatif (le Conseil National des Sports) et de quatre (4) Directions Générales. (voir organigramme ci-après).

Au niveau régional, nous proposons la création sous l'autorité du Directeur Général de l'Administration, des Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports et la Suppression des Inspections de la Jeunesse et des Sports qui, déjà insuffisantes (17 Inspections pour 30 préfectures), devront être insérer au sein des services administratifs des collectivités locales décentralisées.



DIRECTION DE L'INJS

- 1- Direction des études
- 2- Direction de la scolarité et de recherche
- 3- Direction du centre Médico-sportif

DIRECTION GENERALE DES SPORTS

- 4- Direction des Activités Sportives et de la Haute Compétition

DIRECTION GENERALE DE LA JEUNESSE

- 5- Direction des Stades
- 6- Direction des Affaires Administratives
- 7- Direction de la Prévention et de la lutte contre les déviations sociales
- 8- Direction des Affaires Administratives chargée des relations avec les Associations
- 9- Direction des Activités Socio-Educatives

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION

- 10- Direction des études et de la planification
- 11- Direction des Affaires Administratives et du Personnel
- 12- Direction du Matériel, des équipements et des installations
- 13- Directions régionales de la Jeunesse et des Sports.

Paragraphe II : Les structures privées nationales

Rappelons que les structures du sport togolais sont régies par la loi de 1901, qu'il s'agisse des associations sportives ou des fédérations nationales ou du comité national olympique, sommet de la hiérarchie formée par l'ensemble des associations sportives. L'organisation et le fonctionnement de ces structures devraient se faire suivant la loi sur l'organisation des APS au Togo. Dans cette perspective et compte tenu des directives que nous avons proposées, et surtout par notre souci d'avoir une implication de l'Etat dans l'organisation et le fonctionnement des fédérations, nous suggérons que :

1- l'administration des fédérations et du comité olympique soit confiée à des cadres administrateurs des sports qui devront être des permanents. Ceci ne devrait pas faire supprimer les postes des dirigeants élus par ces associations. En effet, le choix de la professionnalisation des fonctions administratives des fédérations et du CNOT permettra la bonne marche de la structure, facilitera la circulation de l'information entre les membres et un suivi régulier des activités. Bref, ce choix permettra d'aider les dirigeants élus et souvent peu disponibles à mieux réfléchir sur les actions à entreprendre pour promouvoir leurs activités grâce à des dossiers minutieusement étudiés par des cadres compétents et disponibles. Car, nous sommes actuellement dans un monde où il n'y a plus de place pour les actions dont le moteur n'est pas le profit, ni la rémunération.

2- le MJS mette à la disposition de chaque fédération et du CNOT, un directeur administratif et un directeur technique qui pourrait être remplacé dès que la structure concernée aura suffisamment des moyens pour rémunérer un cadre qu'il aura embauché. Nous tenons à souligner qu'il faudrait dans ce contexte distinguer les tâches pouvant être exécutées par les dirigeants élus, bénévoles et motivés, de celles

qui réclament des compétences et une disponibilité que seuls les professionnels peuvent accomplir.

3- le MJS crée une maison des fédérations où chaque fédération, autre que le football plus développé au Togo, disposera d'un bureau.

4- le MJS soit représenté dans le comité directeur de chaque fédération par un membre qui occupera le poste de conseiller technique.

5- le Directeur sportif du CNOT soit un cadre désigné par le MJS. Celui-ci assumera le rôle de secrétaire permanent.

6- au plan local, les fédérations délèguent à des organes internes (ligues, districts), une partie de leurs attributions, dans la limite de leur compétence territoriale.

Ces différentes propositions que nous venons de faire, exigent une professionnalisation des cadres gestionnaires et techniciens du sport. Diverses difficultés relevées au cours de notre carrière et de notre stage à la Direction des Sports confirment que les fédérations, les ligues et les grandes associations sportives constituent des entreprises complexes dont les responsables élus doivent s'appuyer sur des cadres ayant une maîtrise des techniques économiques, juridiques et de gestion, adaptées aux données du monde sportif.

L'usage au Togo est l'utilisation dans les structures privées nationales, soit d'anciens sportifs, soit de hauts fonctionnaires, soit des chefs d'entreprises, soit des commerçants ou même des artisans , soit d'autres cadres des diverses professions qui consacrent leur temps de loisirs aux associations et apprennent sporadiquement à connaître l'univers sportif. Une évolution des mentalités et des structures s'impose chez nous au Togo et le plus rapidement possible, pour ne pas être à la traîne du monde sportif. Pour nous, le président d'une association sportive doit concevoir sa mission comme celle d'un véritable chef d'entreprise. Il doit posséder donc des connaissances multiples. Il doit être un bon éducateur doublé d'un bon manager.

Son travail de gestion consistera à diriger et à coordonner de façon efficace les ressources humaines, matérielles, financières et temporelles au sein de son association, de façon à atteindre les objectifs fixés. En définitive, il doit planifier et organiser la vie de l'association, de telle sorte que l'improvisation ne soit plus de mise.

De même les clubs ou les associations, du moins les plus importants doivent posséder une petite structure administrative à plein temps dans un local pour gérer leurs affaires. Or au Togo, le constat est que, jusqu'à présent le travail des associations et même des fédérations (à part le football et récemment l'athlétisme et le volley-ball), se fait dans le bureau du service du président ou de l'un des membres, qui utilise leurs secrétaires, leur matériel, leur téléphone, etc... au profit de l'association.

Notre proposition est d'avoir des dirigeants élus qui supervisent et qui s'occupent de la gestion d'une part, et d'autre part des techniciens qui exécutent les directives de l'instance dirigeante de l'association. Ainsi avoir un staff administratif et des animateurs chargés des actions commerciales est primordial de nos jours pour la gestion des associations sportives.

Par ailleurs, nous pensons que la restructuration de nos fédérations doit nécessairement passer par l'installation d'une administration qui travaille à plein temps. Le temps où les membres élus passent à la fédération deux ou trois heures par semaine pour gérer les affaires courantes est révolu.

Enfin, il faut noter que le manque de local et d'une administration permanente constitue un handicap pour le suivi des activités des associations. A titre d'exemple, lorsqu'il y a défection des élus, la continuité du travail peut être assurée par le secrétariat permanent, et tout ce qui a été réalisé reste et demeure propriété de la fédération, qui peut ainsi assurer un suivi de ses activités. Car, le bénévole en quittant la fédération, s'approprie généralement de tout ce qu'il a réalisé. Le

nouveau bureau doit alors tout recommencer avec tout ce que cela engendre comme perte de temps et de moyens. De plus, les nouveaux membres élus, pour être rôdés au fonctionnement de la fédération mettront du temps, et une fois initiés ils doivent partir avec leurs initiatives, et parfois sans rendre compte. Par contre, le secrétaire administratif que nous proposons assurera la pérennité et la continuité des affaires de la fédération. L'autorité pourra alors demander, des comptes à tout moment.

Somme toute, faire des APS un facteur de développement, exige une rationalisation des tâches des associations. Pour ce faire, les structures nationales au service des APS doivent transformer leur organisation et leur fonctionnement, en réservant à leurs dirigeants le rôle de manager ou de conseil d'administration d'une entreprise, et confiant les tâches courantes (tâches d'ordre administratif, tâches d'ordre technique, tâches de gestion) à un personnel qualifié et rémunéré, adoptant ainsi le fonctionnement d'une véritable entreprise. Pour ce faire, nous proposons une nouvelle conception des APS dans la politique de développement du Togo.

CHAPITRE III : POUR UNE NOUVELLE APPROCHE DES APS COMME FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TOGO

Lors du « Surf Master » de Biarritz en septembre 1991, Nelson PAILLOU alors Président du CNOSF¹¹, affirmait : << Le sport en général est face à un enjeu très important, celui de trouver un bon compromis sans compromission entre le mouvement sportif qui structure les APS et le secteur économique-commercial qui soutient le sport tout en tirant profit. Que le sport soit fait pour l'homme et non l'homme pour le sport >> .¹²

¹¹ -CNOSF : *Comité National Olympique Sportif Français*

¹² -LORET (A.), *Le management du sport*, collection Revue EPS, Paris, INSEP, 1995, P.20

Si l'on traduit la notion de <<compromis sans compromission>> par <<adaptation>>, on comprend que les organisations sportives se trouvent de nos jours devant le délicat problème consistant à mêler harmonieusement leur tradition associative avec une culture ou un système de valeurs disons plus économique.

En effet, il s'agit pour ces organisations de tenir compte de leurs contraintes éthiques et environnementales, en installant progressivement des pratiques de management dans leurs modes de fonctionnement. La difficulté fondamentale de ce passage de l'éthique sportive à la pratique du management du sport est l'objet de ce chapitre que nous présenterons sous l'angle de l'apport des APS comme facteur de développement économique du Togo.

Pour ce faire, nous partirons dans ce chapitre, d'une proposition de politique de relance des APS au Togo, pour ensuite conduire une réflexion sur ce que peut être l'entreprise des APS dans notre pays. Enfin, nous analyserons les ressources qu'elles peuvent générer.

SECTION I : PROPOSITION POUR UNE POLITIQUE NATIONALE DE RELANCE DES APS AU TOGO.

Les APS ont pris au cours de ces dernières années, une place importante dans les sociétés togolaises, au point que nous assistons de plus en plus à une multiplication des associations sportives, et à une extension des niveaux de pratique. Cette évolution est liée à des transformations que vivent les pays d'Afrique Noire Francophone en général et le Togo en particulier, sur le plan social, économique, culturel et politique. Ces transformations qui s'inscrivent aussi dans un certain nombre de bouleversements que subit le monde en général et les pays sous-développés en particulier, à divers niveaux.

Au vu du bilan de la situation actuelle des APS au Togo, de même qu'une analyse du cadre environnemental telle que présentée dans la première partie de notre travail,

nous proposons quelques axes de réflexion pouvant servir de base à l'élaboration d'une nouvelle politique nationale qui permettrait de faire des APS un facteur de développement au Togo. Cette proposition suscitera, nous l'espérons, une réflexion des décideurs politiques de notre pays pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'études et d'actions.

Ainsi dans cette section, nous analyserons les domaines sur lesquels doivent s'appuyer la politique nationale à élaborer, pour la relance des APS au Togo. Ces domaines sont :

- le droit et l'accès à l'éducation physique et au sport pour tous les citoyens ;
- la formation des cadres en quantité et en qualité ;
- la promotion du sport scolaire et universitaire ;
- le développement du sport de haut niveau ;
- le financement des activités sportives ;
- l'installation des infrastructures et des équipements dans toutes les localités.

Paragraphe I : Le droit à l'éducation physique et au sport

Si le droit à la pratique des APS et à l'enseignement de l'EPS est bien inscrit dans les textes officiels organisant l'enseignement au Togo, sa réalisation est loin d'être effective. C'est pourquoi, nous proposons dans le cadre de la nouvelle politique, qu'il y ait pour le système éducatif et les autres secteurs de la vie, une proclamation solennelle du droit de tous les citoyens à un épanouissement physique, intellectuel et moral.

Ainsi cette politique devra mettre un accent particulier sur la redynamisation de l'EPS comme matière d'enseignement en la rendant obligatoire à tous les niveaux

d'enseignement et à tous les examens et concours officiels, et en mettant en place les moyens pouvant permettre à tous les citoyens de s'adonner à la pratique des APS.

Nous n'allons pas aborder dans les détails le contenu de cette politique, mais nous pensons que celle-ci devra s'axer sur :

- la définition d'un programme d'EPS en milieu scolaire et en dehors de l'école,
- la mise en place des structures pouvant favoriser la pratique des APS,
- l'encadrement de ces activités,
- l'information et la documentation.

Paragraphe II : La formation des cadres

Dans notre précédent développement sur le bilan du mouvement sportif au Togo, nous avons déploré le manque cruel d'enseignants d'EPS dans les établissements d'enseignement et de formation, et leur mauvaise utilisation, ainsi que le manque d'entraîneurs et de cadres sportifs.

La nouvelle politique que nous préconisons, devra être l'excellence constante des performances et non l'importance des résultats ; car, les formations à mettre en place devront permettre de préparer la qualité du plus grand nombre de citoyens en élevant la conscience sportive de toute la nation et qui d'ailleurs facilitera la sélection des meilleurs représentants. Naturellement, en recherchant constamment la qualité, on finit également par obtenir ce qu'on ne recherchait pas à tout prix, à savoir le résultat. Mais, il faut noter qu'il ne s'agira là que d'une conséquence de l'objectif principal.

La première mesure à prendre à cet effet est la redynamisation de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (la structure chargée de la formation des cadres sportifs), par la formation des cadres formateurs et une réactivation des formations initiales des formateurs en EPS, des entraîneurs et des divers cadres

sportifs. A ce sujet le gouvernement devra prendre des mesures incitatives pour amener les jeunes à s'y intéresser.

La seconde mesure devra être la construction de l'immeuble devant abriter l'INJS. Enfin la création d'une école de sport-étude pour la prise en charge des jeunes talents qui pourront être cédés aux grands clubs contre rémunération.

Paragraphe III: La promotion des sports scolaires et universitaires, et le développement du sport de haut niveau

De la promotion des sports scolaires et universitaires dépendra l'avenir du sport togolais. De son organisation dépendront le dynamisme et l'éclosion des talents, seul gage pour la réalisation d'une bonne performance.

Le but de la nouvelle politique sera de favoriser l'éclosion des talents, en mettant l'accent sur les compétitions scolaires et universitaires à défaut d'avoir des championnats dans toutes les catégories.

Les cinq (5) premières années de la mise en place de cette politique devront être consacrées à la formation et à la préparation des athlètes et des équipes. La participation aux diverses compétitions inter-africaines et internationales devra être considérée comme un entraînement, un perfectionnement et surtout un moyen de recherche pour l'amélioration du spectacle sportif.

Pour ce faire, trois priorités essentielles présideront au succès de cette politique : la formation, la réhabilitation et la construction des infrastructures sportives et la mise en place des équipements adéquats et adaptés.

Paragraphe IV : Le financement du sport

Les ressources financières que nécessitent les compétitions nationales et internationales constituent un handicap pour le développement des APS au Togo,

en raison de sa situation économique difficile. Ainsi par manque de moyens, notre pays se trouve dans l'incapacité de bénéficier du capital d'expériences susceptibles de lui permettre d'améliorer sensiblement le niveau de son sport.

La nouvelle politique devra avoir comme objectif principal, la recherche de nouvelles sources de financement, en plus des subventions de l'Etat.

A cet effet, nous proposons une taxe sur les tabacs et les alcools, une incitation aux sociétés qui sponsorisent les APS et un pourcentage sur les bénéfices des paris-sportifs.

En ce qui concerne les installations et les équipements sportifs, un bref aperçu nous pousse à affirmer que de grands efforts restent à accomplir pour offrir au secteur sportif les équipements et les installations adaptés aux besoins et répondant aux exigences d'une pratique régulière et conforme aux normes internationales. Il serait souhaitable à ce niveau de tenir compte des progrès réalisés par les artisans de notre pays pour la fabrication de quelques équipements.

La nouvelle politique, tout en mettant un accent particulier sur l'amélioration des infrastructures, devra encourager l'artisanat local et une réduction des taxes à l'importation des équipements que l'on ne peut avoir sur place.

SECTION II : L'ENTREPRISE DES APS AU TOGO

Le développement ces dernières années d'une pratique sportive de loisir, d'entretien et de spectacle, a vu la naissance du consommateur de pratique sportive, recherchant plus une prestation de service qu'un engagement dans un groupement associatif. « L'entreprise de sport » que nous évoquerons dans cette section a pour but de développer l'organisation de cette consommation.

Si les entreprises prestataires de loisirs ou d'activités de vacances étaient par le passé, réservées aux hôtels et que les bénéficiaires étaient les touristes ou les

immigrés européens, de nos jours, se développent au Togo des entreprises dont les prestations sont les services sportifs. Ces services sont : la gymnastique d'entretien, l'aérobic, la musculation, le spectacle sportif, le sponsoring, etc...

Une entreprise étant une unité de production, sa vocation est d'exercer des activités lucratives. Ainsi, l'entreprise de sport ne s'adresse pas à des adhérents, mais à une clientèle qui paie le prix du service rendu.

Pour rentabiliser leurs activités, ces entreprises de sport doivent être à l'écoute de la demande, pour produire un service répondant aux besoins des usagers ou des clients. Or le marché des produits du sport est encore embryonnaire et en pleine mutation au Togo ; ce qui nous amène à dire qu'un effort doit être fait pour sensibiliser la population aux APS, mais aussi pour rendre attractifs les spectacles sportifs.

Par ailleurs, nous assistons à un mouvement de fond qui, à moyen terme, va transformer les nombreux paramètres qui interviennent dans l'organisation des APS dans notre pays. La principale composante de ce mouvement tient en une phrase : dans le domaine du sport, même si au Togo le secteur commercial est embryonnaire, il concurrencera à terme le secteur associatif qui régit l'organisation des APS. Cette compétition de nature économique va revêtir différentes formes qui vont s'inscrire dans des niches nécessitant un savoir et un savoir-faire particulier. Ces entreprises économiques du sport au Togo pourront couvrir les domaines suivants :

- la promotion des spectacles sportifs ;
- l'utilisation du sport comme support événementiel ;
- la capacité à gérer la qualité des services sportifs que produisent les fédérations ;
- l'exploitation de certaines pratiques sportives dans le cadre des centres d'animation de loisirs ;
- la création de divers emplois dans le sport ;

- l'exploitation commerciale des produits du sport ;
- la fabrication de matériel et équipements sportifs ;

Ces différents domaines que peuvent couvrir les entreprises du sport au Togo, ne pourront être productifs que si l'on arrive à faire des APS dans notre pays, une pratique dynamique, généralisée et performante. Mais pour y parvenir, il faudra mettre en place une politique nationale sportive cohérente et un investissement subséquent de l'Etat et des opérateurs économiques.

Le problème souvent posé par l'Etat et surtout les bailleurs de fonds pour l'investissement dans le secteur des APS, est l'évaluation des ressources qu'elles peuvent générer. C'est ce que nous nous proposons de développer dans la troisième section de ce chapitre.

SECTION III : LES RESSOURCES QUE PEUVENT GENERER LES APS AU TOGO

Le sport représente aujourd'hui environ 2.5% du commerce mondial, 1.8% du produit national brut et 12.5% de la consommation des ménages selon une étude réalisée par le Programme des Nations Unies (PNUD), et cité par Alain LORET¹³.

De même, LORET, citant l'exemple de CAEN en France, disait : « La totalité des 142 clubs caennais dépense par an, près de cent millions de francs (français) dans l'économie locale et régionale ; c'est-à-dire l'équivalent du budget de la ville. Si 20% de ce chiffre revient aux fédérations sportives, en revanche, 80% de cette somme est directement injectée dans l'économie locale ».¹⁴

A partir de cette étude de LORET et s'inspirant des travaux de Wladimir ANDREFF¹⁵, nous avons voulu dégager la part que peut tirer l'économie des APS

¹³ - LORET (A.), *Le management du sport*, collection Revue EPS, Paris, INSEP, 1995, p.112.

¹⁴ - IBIDEM, p.112

¹⁵ - ANDREFF (W.), *Economie politique du sport*, Op.Cit., p.72

au Togo ; mais, très tôt nous avons été confronté à un manque d'informations, surtout sur les subventions de l'Etat au mouvement sportif. Selon des sources de la Direction du Budget, les interventions de l'Etat au profit des fédérations sont de l'ordre de deux cent millions de francs pour l'année 1997. Nous avons par ailleurs cherché à savoir auprès des fédérations comment les fonds mis à leur disposition sont utilisés.

Des réponses que nous avons reçues, il ressort que plus de 75% de ces fonds vont dans le secteur des transports, de la restauration et des hôtels. Les 25% sont souvent consacrés à l'achat de matériel et de quelques équipements, ainsi qu'aux frais divers (perdiem des joueurs, fonctionnement de la fédération etc...).

Notre objectif en procédant à cette recherche, était de déterminer les ressources que pouvaient générer les APS au Togo à partir des investissements qui y sont consacrés. Mais par manque d'informations fiables, nous n'avons pu répondre à nos attentes.

Cependant, nous nous sommes intéressé de près aux ressources que pourraient directement générer les APS dans notre pays . En nous inspirant des études de NYS et de ANDREFF,¹⁶ par analogie, nous avons recensé : les ressources financières, la création d'emplois, l'image de marque par la publicité aussi bien pour le pays que pour les entreprises qui y évoluent, et que l'on peut considérer comme un investissement ; et enfin le sport comme un moyen d'éducation quand on sait comme Victor HUGO que « chaque enfant que l'on enseigne est un homme qu'on gagne » .

¹⁶ - NYS (J-F) et ANDREFF (W.), *Economie du sport*, Que sais-je ?.Paris, PUF,1986. pp14-18

Paragraphe I : Les ressources financières

Elles peuvent provenir de plusieurs sources. Mais nous avons retenu :

- Les spectacles sportifs lorsqu'ils sont attrayants et motivants pour le public.

Ils génèrent des ressources financières par les recettes aux guichets, les droits de télévision et les activités autorisées lors de ces spectacles telles que la photographie, le commerce, la restauration etc...

- Les transferts des joueurs d'une équipe à l'autre ou d'un pays à un autre. Ces transferts génèrent des fonds lorsque le joueur à transférer est bien performant. Ces fonds reviennent au pays en devises mais les bénéficiaires sont la fédération, le club et le joueur lui-même.

- Les salles de gymnastique ou de musculation, qui, de plus en plus sont fréquentées par les citoyens en quête d'un mieux-être.

- Les impôts et les taxes additionnels sur les manifestations sportives, les prestations de service dans le cadre du sport et autres. Nous devons aussi ajouter la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour laquelle les associations sans but lucratif sont assujetties lorsqu'elles procèdent à des opérations relevant d'une activité commerciale (exemple la vente des titres et labels de l'association).

Paragraphe II : La création "d'emplois sportifs"

La création d'emplois sportifs ne génère pas directement des revenus, mais doit être considéré comme un investissement.

En effet, l'habitude de nos associations sportives y compris les fédérations, est d'analyser la création d'emplois sous le seul angle de son coût. Certes, l'emploi coûte cher, mais toute analyse qui s'arrêterait là, stopperait immédiatement toute volonté créatrice d'emploi. Or, si cette création est considérée comme un

investissement, il convient alors d'analyser également l'augmentation des ressources et des résultats qu'il peut produire, les économies qu'il peut permettre de réaliser.

Un investissement, résultant d'un choix de gestion, deux risques peuvent en découler : d'une part dans le choix de la personne à employer pour la réussite de l'investissement. D'autre part, il faut noter que c'est surtout par son caractère permanent que l'emploi peut être à l'origine de nouvelles ressources. Or, le chômage sévissant, l'Etat togolais se doit de rechercher et de développer les activités pouvant favoriser la création d'emplois. Pour ce faire nous pensons que le secteur des APS est porteur d'espoir pour la création d'emplois au Togo.

Car, le mouvement sportif au Togo regroupe aujourd'hui plus de quinze milles pratiquants¹⁷. Il ne recense que les sportifs organisés au sein des associations sportives. La pratique des APS inorganisée ne cesse d'accroître à cause de l'augmentation des emplois sédentaires, la rupture de la vie en communauté et la recherche de loisirs par les Togolais des villes.

Ainsi, le besoin de création d'emplois sportifs est évident, car la demande dans ce secteur va grandissant et le bénévolat ne saurait continuer à répondre aux attentes.

Les emplois pouvant être créés dans le secteur des APS sont : l'enseignement de l'APS, l'entraînement et l'encadrement des sportifs, la recherche dans les APS, les officiels sportifs etc ...

Paragraphe III : Le sport comme moyen d'éducation

<< Le sport constitue par sa dimension à la fois agonale et hygiénique, un excellent vecteur d'éducation et de communication de l'Etat en direction des

¹⁷ - Source : CNOT

jeunes. Parce que mettre son corps en mouvement revient à s'exposer, à prendre des risques, donc à se rendre vulnérable. La politique ne saurait ignorer son aspect mobilisation >>¹⁸

Ainsi, les APS, par leurs aspects mobilisateurs et d'éducation et considérant l'éthique du sport, peuvent permettre à notre pays d'avoir une jeunesse en bonne santé et capable d'être des producteurs de richesses.

SECTION IV : PROPOSITIONS

Ces différents domaines que nous venons d'analyser peuvent permettre aux APS d'avoir un impact sur le développement économique du Togo si l'on peut annihiler certains éléments que nous avons identifiés et qui pourraient constituer un handicap pour le développement des APS dans notre pays. Ces éléments sont :

- l'émiettement des associations sportives par le fait que chaque discipline souhaite créer son propre club dans chaque quartier ou dans chaque village. Il s'en suit une floraison d'associations aux effectifs ne dépassant parfois pas la taille d'une équipe. Tous ces clubs sollicitent les quelques sociétés de la place pour être sponsorisés.

- des besoins d'entraînement quantitativement faibles dans la majorité des disciplines avec 2 à 4 heures d'entraînement par semaine pour la majorité des équipes, avec une grande concentration des équipes sur le mercredi après-midi et le samedi matin. Notons que cette caractéristique ne favorise pas la création d'emplois. Elle incite plutôt à un emploi de complément, au travail noir ou au bénévolat surtout pour les entraîneurs.

¹⁸ - LORET (A), *Le management du sport*, Op. Cit., pp 107-108

- des besoins en infrastructures et équipements adéquats qui manquent dans beaucoup de préfectures. A part Lomé la capitale, les infrastructures des autres villes sont constituées de celles des lycées et des collèges.

- des moyens financiers insuffisants. Cette cause est celle que classent en tête, les responsables des associations sportives et du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il faut un investissement de la part de l'Etat pour que les APS puissent à moyen terme être un facteur de développement.

Compte tenu de ce constat, nous faisons les propositions suivantes en plus de celles que nous avons eu à faire dans les précédentes sections :

- 1- inciter au regroupement des clubs surtout dans une commune ;
- 2- inciter à la création des clubs omnisports ;
- 3- redynamiser la formation des cadres sportifs ;
- 4- développer la culture du sport à tous les niveaux ;
- 5- élaborer un plan quinquennal d'investissement dans le secteur des APS ;
- 6- doter les chefs-lieux de préfectures d'infrastructures et d'équipements sportifs adéquats ;
- 7- mieux contrôler le travail marron, surtout celui des entraîneurs.

CONCLUSION GENERALE

Le sport a été et demeure un acquis irréversible dans tous les pays de la planète, riches et pauvres confondus, comme nous l'avons dit plus haut.

Dans les pays d'Afrique Noire Francophone en général et au Togo en particulier, il n'est pas simplement un loisir ou un amusement comme on pourrait le penser. Il est un véritable acteur économique qui comporte de lourds handicaps.

En effet, le Togo comme beaucoup de pays d'Afrique Noire Francophone, est un pays à ressources faibles, à population majoritairement rurale, dans lequel des problèmes de subsistance sont encore à résoudre. Face à ces problèmes socio-économiques, les APS peuvent-elles espérer occuper rapidement une place de choix sur l'échiquier international, d'autant que les données du sport international ont changé et sont en pleine évolution ?

Rappelons à titre d'exemple que, la technologie, les sciences, la médecine, etc... sont mises à contribution dans les pays industrialisés pour la recherche de la performance sportive et la rentabilité des APS, tandis qu'en Afrique les priorités de nos gouvernants sont orientées vers la satisfaction des besoins primaires. Donc on peut penser que tant que les besoins fondamentaux (alimentation, santé, logement et instruction) ne seront pas satisfaits, l'on ne pourrait envisager le développement des APS, et surtout du sport de performance dans nos pays.

Pour notre part, nous pensons que, pour être opérationnels, les choix en matière de politique nationale des APS doivent plutôt viser le relèvement du niveau de vie global des populations, seule condition pour que naissent les besoins de pratiques physiques et une recherche de la performance, entraînant une contribution des APS au développement économique de nos pays. Car, avec une pratique de masse, l'on peut facilement tendre vers la réalisation de la performance.

En somme, le développement des activités physiques et sportives ne peut être dissocié du développement global de la société. Or, aucune tentative d'analyse du système sportif togolais par rapport au cadre environnemental conditionnant n'existe, si ce ne sont les analyses, les bilans et propositions pour la relance et la redynamisation des APS réalisés par le Ministère du Plan et le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Notre réflexion dans ce travail, a pour ambition non pas de proposer des solutions pour la relance ou la redynamisation des APS au Togo, mais de tracer les pistes d'une réflexion managériale destinée à mieux cerner les nouveaux enjeux des APS contemporaines. Ce balisage du champ du management du sport consistera à fournir matière à réflexion sur les problèmes qui se posent aujourd'hui ou qui se poseront demain d'une part à nous, dans nos nouvelles fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports, et d'autre part, aux pouvoirs publics et aux organismes, compte tenu de l'accélération des innovations techniques, technologiques, économiques et sociales à l'œuvre dans le monde du sport et auxquelles aucun pays ne pourrait échapper.

Certes, la philosophie originelle du sport fait référence à l'absence de finalités lucratives dans ses actions, mais des actions tendant vers l'intérêt général, le bénévolat, le mécénat, etc..., actions soutenues par les subventions publiques. Mais la réalité contemporaine se fonde sur d'autres notions.

En effet, bien que le bénévolat demeure la philosophie principale sans laquelle le sport ne pourrait exister, la professionnalisation, la médiatisation, la contractualisation, le partenariat, etc..., sont des conceptions qui illustrent avec plus de pertinence la philosophie vers laquelle s'orientent de nos jours les activités physiques et sportives.

Dans cette perspective, nous pensons qu'une réflexion sur la contribution des APS au développement économique est le socle sur lequel doit désormais reposer les stratégies d'actions ; car, le sponsorisme, les relations publiques, la promotion, les actions à mener pour trouver des fonds, les supports publicitaires et logos etc..., sont des points de passage obligés pour assurer actuellement un développement performant des APS. C'est dans cette optique que nous plaçons notre travail.

Enfin, il faut retenir que les différents éléments de notre travail ont pour objectif de montrer que l'analyse de la dynamique des pratiques des APS constitue le point de départ de toute approche du système sportif. Son caractère multidimensionnel exige la multiplication des angles de recherche et le recours simultané et articulé aux problématiques, aux méthodologies et aux acquis de la sociologie, de l'économie, de la démographie, de la médecine, de l'histoire, etc ...

Bien évidemment, les niveaux d'avancement de ces disciplines appliquées au mouvement sportif sont très inégaux. Mais, la mise en commun devient, en conséquence, un exercice certes prometteur, mais difficile pour nos pays qui accordent moins d'importance aux APS.

BIBLIOGRAPHIE

I - Ouvrages

- 1- **ALBERTINI (P.)**, *Mémento de l'éducateur sportif, 2° degré*, Revue EPS, Paris, INSEP, 1986, 564 p.
- 2- **ANDREFF (W)**, *Economie politique du sport*, Paris, Dalloz, 1989, 239 p.
- 3- **BALANDIER (G)**, *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire, dynamique sociale en Afrique centrale*, Paris, PUF, 1982, 530 p.
- 4- **BOURG (J-F)**, *L'argent fou de sport*, Paris, Ed. De la table ronde, 1994, 220p.
- 5- **BOURG (J-F)**, *football business*, Paris, Olivier Orban, 1986, 112 p.
- 6- **BOZONNET (J-J)**, *Sport et société*, Paris, le Monde, Ed. Marabout, 1996, 217 p.
- 7- **BRICHET (R.)**, *Associations et Syndicats*, Paris, ITEC, 5^e Ed., 1986, 123 p.
- 8- **BROHM (J-M)**, et **DELARGE (J-P)**, *Sociologie politique du sport*, Paris, PUF, 1986, 210 p.
- 9- **CORNEVIN (R.)**, *Le Togo : des origines à nos jours*, Paris, Ed. Académie des Sciences d'Outre-mer, 1988 ? 560 P.
- 10- **CROZIER (M)**, et **FRIEDBERG**, *l'acteur et le système, les contraintes de l'action collective*, Paris, Ed. Seuil, 1977, 315 p.
- 11- **FATES (Y.)**, *Sport et Tiers Monde*, Paris, PUF, 1994, 214 p.
- 12- **GLELE (M.)**, *Les pouvoirs africains*, Paris, PUF, 1983, 328 p.
- 13- **GOUGUET (J-J.)**, et **NYS (J-F.)**, *Sport et développement économique régionale*, (Analyse théorique, cas pratique), Paris, Dalloz, 1993, 290 p.
- 14- **KI-ZERBO (J.)**, *Histoire de l'Afrique Noire d'hier à aujourd'hui*, Paris, Ed. Hâtier, 1972 ; 228 p.

- 15- **LE BLANC (M.)**, *Le club de l'an 2000*, Paris INSEP, Collection Droit, Economie, Management, 1992, 268 p.
- 16- **LORET (A.)**, *Sport et management, de l'éthique à la pratique*, Paris, Revue EPS, 1995, 632 p.
- 17- **MAGNANE (G.)**, *Sociologie du sport*, Paris, Gallimard, 1976.
- 18- **MERLE (M.)**, *L'Afrique Noire contemporaine*, Paris, collection U, 2^e Ed. , Armand Collin, 1972, 220 p.
- 19- **PAILLOU (N.)**, *Les trois enjeux du sport français*, Paris, DALLOZ, 1986, 215 p.
- 20- **POCIELLO (C.)**, *Sport et société* , Paris, Vigot, 1981.

II - Thèses et Mémoires

- 1- **AITHNARD (P.)**, *Aspects de la politique culturelle du Togo*, Mémoire de DEA, département d'histoire, Université de DAKAR, 1982, 110 p.
- 2 - **BIO NIGAN**, *Habitudes alimentaires et diététiques du sportif dans un pays d'Afrique Noire : le Bénin*, Thèse de doctorat STAPS, Bordeaux II, 1990, 365 p.
- 3 - **GOUDA (S.)**, *Analyse organisationnelle des activités physiques et sportives dans un pays d'Afrique Noire : Le Bénin*, Thèse de doctorat STAPS, Grenoble, 1986, 433 p.
- 4 - **do REGO (N.)**, *Jeux et Activités Physiques traditionnelles dans la socialisation des enfants béninois de 0 à 12 ans : cas des Fons et batombu*, Mémoire de CAPEPS, INEEPS, Porto - Novo, 1987, 120 p.

III - Revue et Rapports

- 1- **CHIFFLET (P.) et GOUDA (S.)**, *Rapport sur le Sport, l'Identité. Culturelle et le Développement (SICUD)* , Laboratoire de sociologie, Grenoble, LEON FOURRIER, 1990.
- 2 - **COULON (J-C)**, "le développement de la vie associative : un nouveau défi", in les petites affiches n° 104, Paris , Septembre 1993, 28 p.

3 - **Ministère français de la Jeunesse et des Sports**, “ *assises nationales des métiers du sport* ” in Revue EPS, N° 233, janvier - février 1992, pp. 12 - 15.

4 - **Rapport de la Société Togolaise d'Etudes et de Développement (SOTED)**, ‘ *Programme de relance des APS au Togo* ’ commandé par : les Ministères du plan et, de la Jeunesse et des sports, Lomé Décembre 1990, 103 p.

5 - “ **Le Togo** ” in Marchés tropicaux n° 2402 du 21 décembre 1994, 30 p.

6 - **VIGARELLO (G)**, “ *Réflexion sur les problèmes de la science en EPS* ” in Revue EPS N° 151, mai juin 1978, pp. 30 - 33.

ANNEXES

GUIDE D'ENTRETIEN N°1

Indicateur pour recueillir des documents et des informations sur la situation socio-économique au Togo.

A - Les indices socio-économiques et leurs incidences

- revenu national par habitant,
- valeur de l'alimentation de la population,
- l'espérance moyenne de vie,
- le pourcentage d'analphabètes,
- le pourcentage de la population urbaine ,
- le taux de couverture sanitaire,

B - Les problèmes sociaux dans les villes et villages

- urbanisation, hygiène,
- habitat, couverture sanitaire,
- emploi, formation,
- déflatés, perte d'emploi, chômage (statistique).

C - Les aides ou subventions et les domaines prioritaires

- nature des aides et provenances
- secteurs concernés
- secteurs où la demande est urgente ou indispensable.

D - Le programme d'ajustement structurel

* objectif * conséquences * les actions d'urgence

GRILLE D'ENQUETE N° 2

Indicateur pour obtenir des documents et des informations sur l'organisation et le fonctionnement du mouvement sportif togolais.

A - documents, textes, règlements,

- les lois organisant les A.P.S au Togo
- les textes réglementaires organisant les A.P.S au Togo (Décret, arrêtés etc...),

B - Organisation et fonctionnement du mouvement sportif

1- Problèmes au niveau du fonctionnement du Ministère et des Directions.

- rapport entre les différents services,
- rapport entre les responsables et les cadres du Ministère,
- rapport avec les fédérations et avec le Comité National, Olympique Togolais.

2 - Problèmes de fonctionnement des fédérations

- fonctionnement des fédérations,
- organisation des activités des fédérations
- rapport avec le Ministère
- rapport avec les Inspections Jeunesse et Sport
- structures des fédérations

3 - Problèmes des infrastructures et du financement (évolution de 1960 1990).

4 - Les sports scolaires et universitaires

- fonctionnement et problèmes de la Direction des sports scolaires et universitaires,

- problème d'organisation du championnat,
- problème de l'EPS dans les écoles.

5 - Situation sportive dans les zones rurales

- organisation des APS
- organisation des activités physiques traditionnelles
- participation de la population.

C - Stratégies et politiques dans le secteur

1 - Stratégie de développement du sport :

- dans le civil,
- en milieu scolaire et universitaire,
- dans l'armée,
- en milieu urbain
- en milieu rural.

2 - Les problèmes du sport togolais et les solutions proposées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

3 - Les nouvelles orientations

- objectifs
- moyens

4 - Les politiques macro - économiques du secteur

- objectif
- réalisation
- évaluation

LISTE DES PERSONNALITES RENCONTREES PENDANT NOTRE RECHERCHE

- 1- Directeur Général du Plan et du Développement.
- 2- Directeur de la Promotion de l'Emploi.
- 3- Directeur des Sports.
- 4- Directeur Général de l'Enseignement Secondaire.
- 5- Monsieur **AMENDAH** Kawdjovi Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, ancien Directeur de l'Education Physique et des Sports, et de l'INJS
- 6- Monsieur **BATASCOME** Mandjaly ancien Directeur de l'Office des Sports Scolaires et Universitaires du Togo, ancien Secrétaire Général de la Fédération Togolaise de Football, ancien chef d'Inspection de la Jeunesse et des Sports, ancien Directeur de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives, ancien Directeur de l'Education Physique, Secrétaire Général de la Fédération Togolaise d'Athlétisme.
- 7- Monsieur **EKOUE** Goldfried, premier Président du Comité National Olympique Togolais (CNOT), ancien Président de la Fédération Togolaise de Football.
- 8- Monsieur **ELESSESSI**, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports à la retraite.
- 9- Monsieur **AKPABI - AKUE** Moevi, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports à la retraite, ancien Directeur de la Jeunesse, ancien Directeur du CNOT, Secrétaire Général du CNOT.
- 10- Directeur des Affaires Communes, de l'Equipement et de la Planification.
- 11- Directeur des Sports Scolaires et Universitaires.
- 12- Directeur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- 13- Monsieur **ADJA** Bandja, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports en retraite, ancien Directeur de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives
- 14- Monsieur **MATTHIA** Anani, Pharmacien, ancien Président du CNOT et membre du Comité Inter-national Olympique.
- 15- Monsieur **BODJOLLE** Allaba, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports à Lomé

